

PERPIGNAN Contrat de Ville 2024-2030



Engagement Quartiers 2030



quartiers2030

PRÉAMBULE

La politique de la ville dans les quartiers dits prioritaires porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ainsi que des difficultés d'accès aux services et aux soins.

En luttant contre toute forme de discrimination, cette politique globale vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres par des moyens d'intervention spécifiques venant en appui des services publics déjà mobilisés et de l'ensemble des politiques de droit commun.

A la fois stratégie nationale et territoriale, la politique de la ville conduit à définir et mettre en œuvre localement, l'ensemble des mesures que l'État, la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la Ville de Perpignan, co-construisent et déploient avec leurs partenaires institutionnels et associatifs à la faveur de projets locaux susceptibles de faire levier pour résorber les carences dans les champs de la santé, la parentalité, l'éducation, la jeunesse, l'insertion professionnelle, la culture, le développement social et culturel, la revitalisation économique mais également la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie.

En capitalisant sur les dynamiques et actions antérieures, ce nouveau contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » a pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transformation écologique.

Il se veut disruptif dans sa méthode. Ses conditions d'élaboration et leurs objectifs fixés par une circulaire du 31 août 2023 visent la simplification et l'accélération de l'action publique, avec des réponses de qualité aux attentes des habitants, des résultats tangibles et mesurables notamment en termes de sécurité, d'écologie du quotidien et d'accès à tous les services publics.

La participation citoyenne a été élargie et sera poursuivie tout au long de la durée du contrat ainsi que l'a réaffirmé le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023. Le champ de la co-construction et de la concertation a été ouvert aux collectifs,

usagers de ces quartiers et publics les plus éloignés des dispositifs de concertation. Ce contrat de ville se caractérise par un ancrage local fort, par et pour les habitants, sa gouvernance a été adaptée au changement de paradigme pour mieux connecter partenaires et quartiers.

Recenteré sur un nombre limité d'enjeux locaux forts, identifiés avec les habitants et adaptés aux besoins comme aux ressources de chaque territoire, il comprend un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques par quartier concerné, co-construits avec l'ensemble des acteurs locaux.

Il constitue ainsi le cadre local spécifique pour agir de façon ciblée et coordonnée sur les grandes priorités partagées qui se sont dégagées au fil des travaux menés depuis les concertations citoyennes de l'automne 2023. Répondre au cumul de difficultés requiert la mobilisation de tous les acteurs concernés : les signataires, les partenaires institutionnels, les acteurs associatifs contribuant aux orientations stratégiques du contrat de ville et assurant leur déclinaison opérationnelle.



SOMMAIRE

MOYENS DU CONTRAT DE VILLE	p.8
TERRITOIRE - Cartographie des 9 Quartiers Prioritaires de la Ville	p.28
GOUVERNANCE	p.30
MÉTHODOLOGIE	p.38
A LA CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES	p.42
PORTRAIT DES TERRITOIRES	p.44
DÉMOGRAPHIE	
PARC IMMOBILIER	
EMPLOI	
AXES TRANSVERSAUX IDENTIFIÉS	p.46
SANTÉ	
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE	
INSERTION SOCIO-ÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE	
UN QUARTIER, UNE IDENTITÉ, UNE PRIORITÉ	p.52



PRÉSENTATION PAR QUARTIER	p.54
CENTRE ANCIEN	p.54
CHAMPS DE MARS	p.60
ROI DE MAJORQUE	p.64
DIAGONALE DU HAUT ET MOYEN VERNET	p.68
BAS-VERNET (nouveau QPV)	p.74
BAS-VERNET (ancienne ZUS)	p.80
GARE	p.86
SAINT-ASSISCLE	p.90
NOUVEAU LOGIS	p.94
CROISEMENT DES PRIORITÉS NATIONALES ET LOCALES	p.98
INDICATEURS DE MESURE	p.104
SUIVI ET ÉVALUATION	p.108
SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE	p.110
ANNEXES	p.116

LES MOYENS DU CONTRAT DE VILLE

Des Moyens Spécifiques Dédiés

ÉTAT

Sur la période 2015-2023, l'État a financé 1 463 actions sur les crédits de la politique de la ville pour un montant global de 15.36 M€.

Cadre de vie

1

Programme de rénovation urbaine
sur 3 quartiers (Saint-Jacques, Champs-de-Mars, Diagonale du Vernet) financé par l'ANRU pour la période 2014-2030.

44 M€

Dont 33M€ destinés à Saint-Jacques,

14 M€

De prêts bonifiés pour les 3 quartiers

1

Dotation politique de la ville

17,3 M€
soit 3M€/an

32 projets

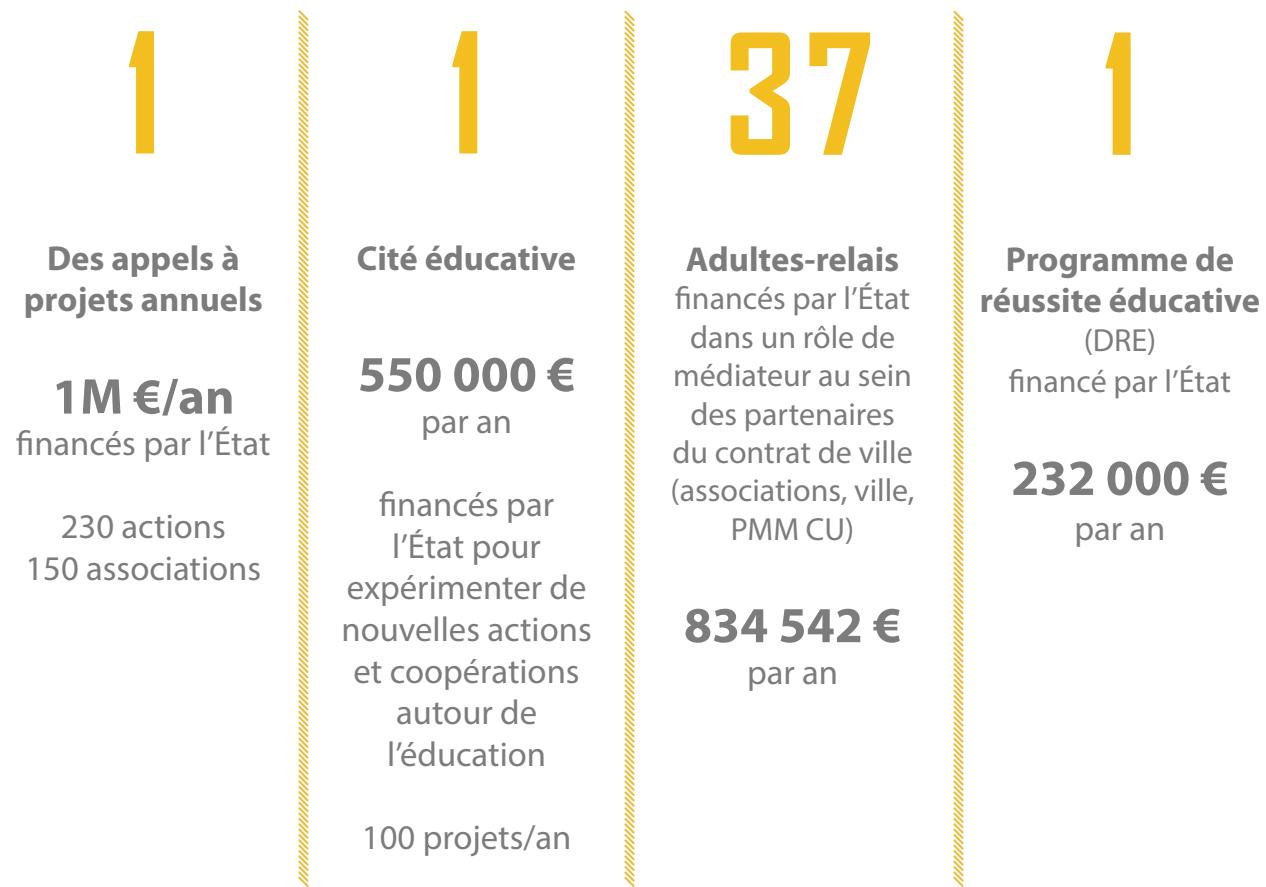
1

Abbattement de l'État de taxe sur le foncier bâti (TFPB)

1,17 M€/an

4 bailleurs
4 863 logements

Soutien aux associations et réussite éducative



Pour 2022 et 2023, des moyens consacrés aux 3 priorités communes à l'ensemble des quartiers



Données cumulées 2022 -2023

3 France Services ouvertes en QPV sur Perpignan



Chiffres de fréquentation année 2023

**France Services
Perpignan Nord, maison
de quartier du Haut
Vernet, porté par la
Ville en partenariat avec
Médiance 66**

2501 accompagnements
réalisés, soit une moyenne
de 12 /j

taux de satisfaction :
81,58 % des demandes
réalisées en une seule
visite

**France Services
Perpignan Centre,
maison de quartier rue
Carola, porté par la Ville
en partenariat avec
Médiance 66**

3629 accompagnements
réalisés, soit une moyenne
de 18 /j

taux de satisfaction :
86,98 % des demandes
réalisées en une seule
visite

**France Services postale
de St Assiscle, portée par
la Poste**

1381 accompagnements
réalisés, soit une moyenne
de 10/j

taux de satisfaction :
95,08 % des demandes
réalisées en une seule
visite

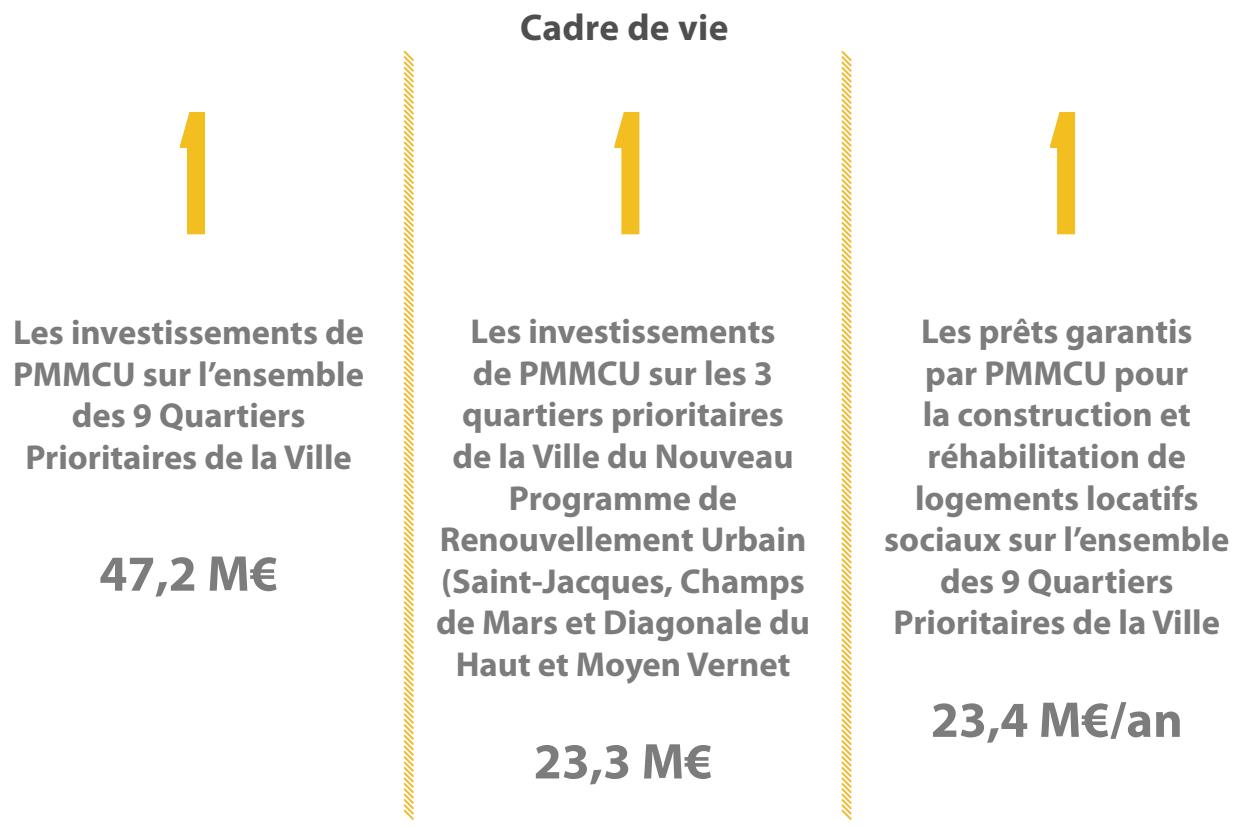
Le nombre de projets soutenus en 2022 et 2023 :

206
actions soutenues
en 2022

230
actions soutenues
en 2023

soit 436 actions soutenues en 2022 et 2023 au titre du contrat de ville

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE



Le soutien au fonctionnement des 9 Quartiers Prioritaires de la Ville aux projets associatifs

Les moyens mobilisés au titre du contrat de ville sur la période 2015-2023 (chiffre global)



Sur la période 2015-2023, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine a financé plus de 50 porteurs de projets pour un montant global de 344 363 €.

Pour 2022 et 2023, des moyens consacrés aux 3 priorités communes à l'ensemble des quartiers

Dans le cadre de la convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, PMMCU a cofinancé à parts égales avec l'Etat :

Santé	Insertion socio-économique et professionnelle incluant le volet éducation	Tranquillité et sécurité publique
<ul style="list-style-type: none">Dispositif « médiation en santé et accompagnement au logement » près de 70 ménages accompagnés par des travailleurs sociaux et médicaux pour un montant de :	<ul style="list-style-type: none">Dispositif TAPAJ « Travail Alternatif Payé à la Journée » a permis de suivre près de 100 jeunes qui ont effectué plus de 3 500 heures de travail. Le montant pour soutenir cette action est de :	<ul style="list-style-type: none">Intervenantes sociales en Gendarmerie et Police nationale. Près de 1 000 accompagnements avec une forte proportion de situation de violences conjugales.
132 920 €	134 850 €	55 900 € (100% PMMCU)
<ul style="list-style-type: none">Accompagnement au logement : dispositif commun à la médiation en santé et concernant les mêmes ménages avec un objectif de maintien au logement et d'autonomisation des personnes :	<ul style="list-style-type: none">Soutien à des Structures d'Insertion ou auprès de dispositif d'accompagnement pour l'Insertion économique et sociale des jeunes :	<ul style="list-style-type: none">Prévention spécialisée de rue : plus de 100 jeunes accompagnés par une équipe de 4 éducateurs dans une démarche « d'aller vers ».
105 000 €	+ de 700 000 €	Montant 2022/2023 : 329 376 € (financement 50% État et 50% PMMCU)*
<ul style="list-style-type: none">Dispositif «Intermède» de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs et jeunes majeurs une quinzaine de jeunes accompagnés :		
25 000 €		

**Dans le cadre de la convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi*

Le nombre de projets soutenus au titre du contrat de ville en 2022 et 2023

En matière de soutien aux projets associatifs dédiés aux habitants de tous les QPV :

22
actions soutenues
en 2022
64 500 €

26
actions soutenues
en 2023
71 550 €

Les actions se répartissent selon les thématiques et les montants suivants :

2022

- COHÉSION SOCIALE : **16 000 €**
- EMPLOI : **35 500 €**
- CADRE DE VIE : **13 000 €**

2023

- COHÉSION SOCIALE : **29 050 €**
- EMPLOI : **40 000 €**
- CADRE DE VIE : **2 500 €**

Soutien de PMMCU :

- INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : **313 414 €**
soutien à des structures ou à des dispositifs d'insertion par l'activité économique et à la MLJ
- HORS DISPOSITIF : **39 660 €**

Soutien de PMMCU :

- INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : **350 836 €**
soutien à des structures ou à des dispositifs d'insertion par l'activité économique et à la MLJ
- HORS DISPOSITIF : **25 000 €**

Dans le cadre de la Convention partenariale financière dans la mise en œuvre du Contrat de ville, du NPNRU et du dossier d'Approche Territoriale Intégrée (ATI) Politique de la ville, sur la période 2015-2023, PMMCU a contribué à hauteur de **9 000 000 €** sur la période, soit 1 000 000 € / an (investissements)

VILLE DE PERPIGNAN

Les moyens mobilisés au titre du contrat de ville sur la période 2015-2023 (chiffre global)

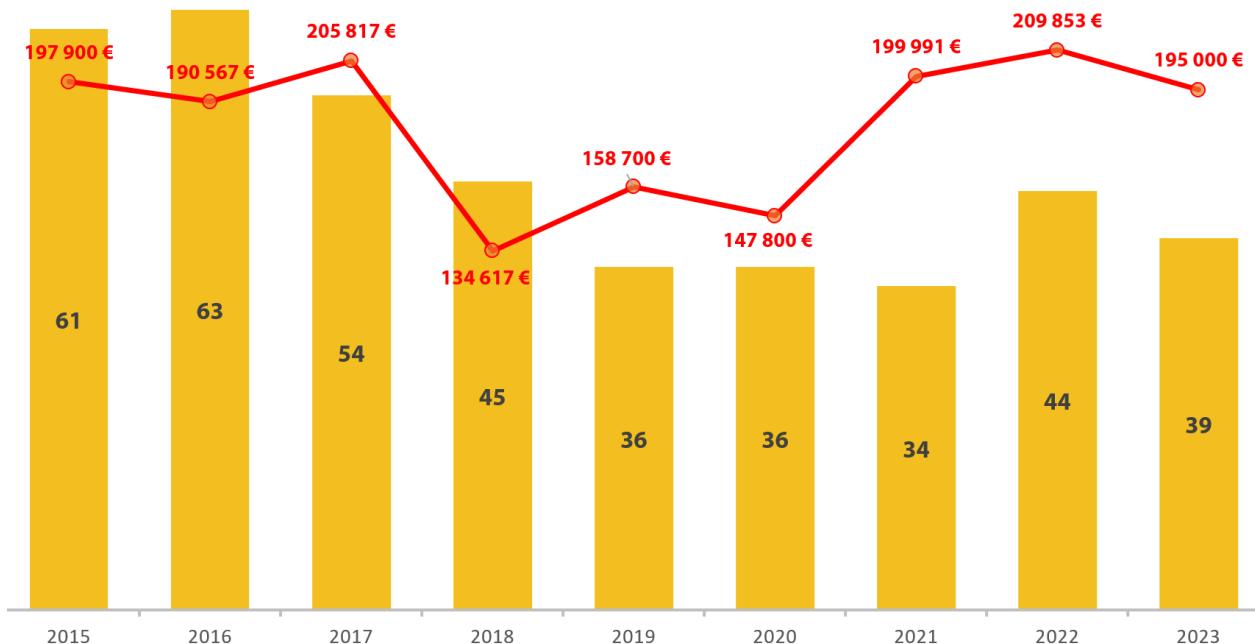
Cadre de vie			
1 programme de renouvellement urbain sur 3 QPV Saint-Jacques, Champs de Mars et Diagonale du haut moyen Vernet	Dotation Politique de la Ville 32 projets	Abattement de l'Etat de taxe sur le foncier bâti TFPB	Opérations structurantes en QPV
2014 – 2030	20,7 M€	2,6 M€ Depuis 2016	1,5 M€ En 2023
71 M€			
Volet social 25 actions 40 000 €			

Soutien aux associations et réussite éducative

1	1	1	1
Appel à projets annuel du Contrat de Ville	Fonds d'initiative et de citoyenneté	Cité Educative	Dispositif de Réussite Éducative
1,6 M €/an	65 348 €	112 012 € par an	123 000 € par an
412 actions soutenues en 8 ans	112 actions soutenues en 8 ans		

Des moyens consacrés à quatre priorités communes à l'ensemble des quartiers (données 2022 et 2023)

Les moyens mobilisés au titre du contrat de ville sur la période 2015-2023 (chiffre global)



Les moyens mobilisés en 2022 et 2023 sur les 4 thématiques

Santé	Insertion par l'éducation et l'emploi	Tranquillité et sécurité publique	Lien social
125 272€ 10 actions	63 743 € 13 actions	70 000€ 1 action	103 040€ 17 actions

Données cumulées 2022 -2023

**Le nombre de projets soutenus au titre du contrat de ville
en 2022 et 2023**

44
projets soutenus
en 2022

39
projets soutenus
en 2023

Les actions se répartissent selon les thématiques et les montants suivants :

2022

- LIEN SOCIAL : **50 790 €**
- EMPLOI : **43 020 €**
- CULTURE : **34 550 €**
- ÉDUCATION : **34 500 €**

2023

- LIEN SOCIAL : **52 250 €**
- EMPLOI : **34 200 €**
- CULTURE : **38 300 €**
- ÉDUCATION : **27 400 €**

Centre sociaux

8

Espaces
citoyen

1

Espace de vie
sociale

Budget
fonctionnement

1,2 M €/an

Budget
personnels
alloués

1 M €/an

Flux de passage

**21 400
usagers**
par an

Valorisation
Mise à disposition
de locaux

56 445 €
par an

Jeunesse

8

Espaces
Adolescences
et jeunesse

1

Espace
numérique
jeunesse

1

relais
d'information
jeunesse

1

service
jeunesse

1

service vie
étudiante et
insertion

Budget
fonctionnement

610 000 €
par an

Budget
personnels
alloués

1,4 M €
par an

Nombre de
jeunes inscrits
EAJ

1280
par an

Flux des 18-25
ans
Service vie
étudiante et
insertion

2 927
par an

Valorisation
Mise à
disposition de
locaux

18 000 €
par an

RÉGION OCCITANIE

Contribution Région Occitanie aux contrats de ville «Quartiers engagements 2030»

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

Agir pour l'éducation et l'orientation des jeunes

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesse 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emploi ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesse régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :

- Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
- L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer

la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

L'offre de services dédiés :

- L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
- La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît ! ,
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

Mieux vivre ensemble

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers , essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

Améliorer le cadre de vie

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

Développer l'offre de mobilité

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

Développer l'offre de mobilité

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

Liens utiles

- <https://www.laregion.fr/pfm>
- Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : <https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->
- L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le soutien du Conseil Départemental a toujours été présent pour la ville de Perpignan et ses habitants, au titre du droit commun sur ses missions sociales et médico sociales ainsi que sur toutes les composantes de « la politique de la ville ».

Au titre du droit commun :

Le Conseil Départemental est présent sur le territoire de Perpignan par l'implantation de deux maisons sociales de Proximité : une au Nord (ave Joffre) et une au Sud (rue Foch), ainsi que 5 antennes sur les quartiers (Roudayre, Jean Moulin, Mermoz, Moulin à vent et Saint Martin). Les missions sociales du Conseil Départemental (insertion logement, enfance famille et autonomie) sont déclinées dans chacune de ces unités. La porte d'entrée est l'accueil inconditionnel, puis, après évaluation, l'orientation est réalisée vers la mission la plus adaptée à la situation de la personne. 254 professionnels sociaux, médico-sociaux et administratifs sont au service de la population sur Perpignan.

De multiples actions sont portées, au sein de ces lieux d'accueil, par les professionnels, pour toutes les générations. Ces actions sont diverses, par exemple, elles touchent, à l'accès aux droits (ambassadeur du numérique, écrivain public, etc.), à la lutte contre l'isolement (atelier et sorties pour les personnes âgées....) et à la culture (expositions...).

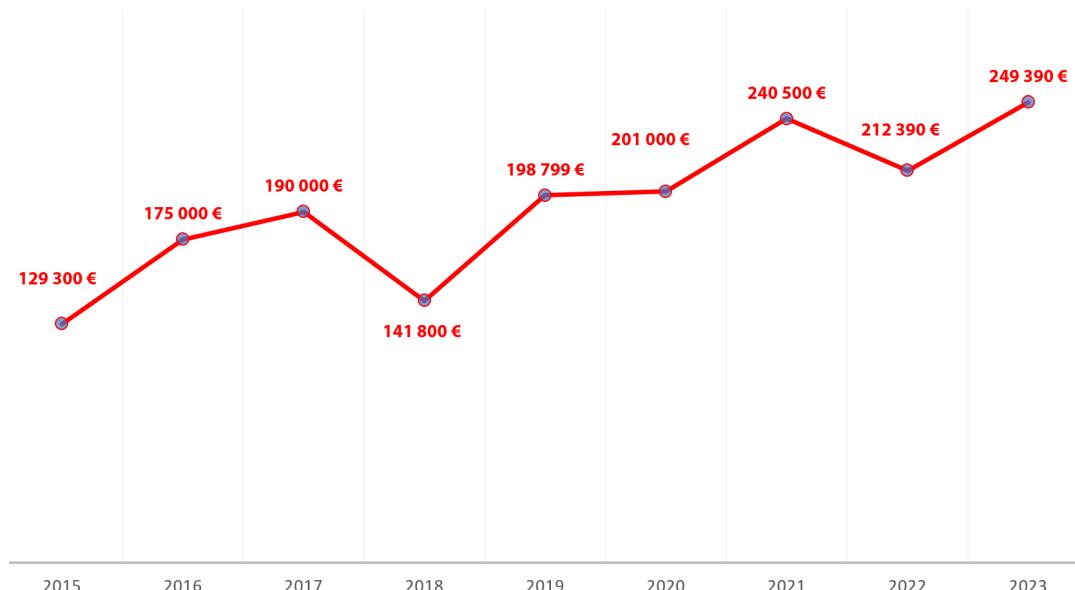
Au titre de la politique de la ville :

Financement des associations

*Le Conseil Départemental a toujours financé les porteurs de projets sur les quartiers prioritaires au titre du contrat de ville sur la ville de Perpignan, en sus de ces actions de droit commun. Soit sur 9 ans **1 738 179 €** alloué par le Conseil Départemental au titre du contrat de ville.*



Les moyens mobilisés au titre du contrat de ville sur la période 2015-2023 (chiffre global)



Dans le cadre du dispositif de la cité éducative :

L'engagement du Conseil Départemental a été durant ces dernières années d'environ 50 000 € par an, couplé à des actions de droit commun menées directement par les services du Conseil Départemental.

Dans le cadre du projet urbain :

De plus, dans le cadre du projet urbain NPNRU de la ville de Perpignan, le Département s'est engagé en signant la convention de 2020, sur un montant de 7 602 500€ (4 844 000€ pour les équipements et 2 758 500€ sur l'habitat). Les nouvelles orientations sur ce projet (versus, amélioration de l'habitat) entraîneront une hausse significative de l'engagement financier du Conseil Départemental pour la commune et ses habitants, soit un montant potentiel estimé à 10 724 700€ (6 126 700€ habitat et 4 598 000€ équipement).

Le nombre de projets soutenus en 2022 et 2023 :

25
actions soutenues
en 2022

32
actions soutenues
en 2023

soit 52 actions soutenues en 2022 et 2023 au titre du contrat de ville

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Contribution CAF pour le contrat de ville de Perpignan

Acteur majeur de la solidarité nationale en France, la Cnaf s'est associée à la mobilisation du Gouvernement pour contribuer à la politique de la ville, au titre des engagements souscrits dans le cadre des contrats de ville.

Le périmètre d'intervention des Caf s'inscrit dans le cadre des missions et des moyens financiers tels que prévus par la Cog 2023-2027 à savoir :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE)
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants.
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes.
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence.
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles.
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires.
- Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services.
- Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires locaux.

La géographie prioritaire de la politique de la ville est prise en compte dans la priorisation des projets par les Caf. Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur ces territoires.

Le déploiement du Service public de la petite enfance (Sppe) constitue un enjeu prioritaire car il participe du soutien aux enfants comme à l'insertion de leurs parents.

L'action des structures d'animation de la vie sociale est une priorité maintenue en cohérence avec la précédente COG qui doit également être portée localement.

C'est pourquoi plusieurs dispositifs nationaux permettent une majoration des engagements financiers des Caf dans les quartiers Politique de la Ville. C'est notamment le cas pour :

Les aides à l'investissement nationales en matière de petite enfance

La Caf attribue des aides à l'investissement majorées pour tout projet d'établissement d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique (Eaje Psu) s'implantant en quartier politique de la ville (Qpv) ou en zone de revitalisation rurale (Zrr). Ces aides émanent du Fonds national d'action sociale et correspondent au Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje), prenant le relais du 9ème "Plan crèches" (2018-2023).

Les aides au fonctionnement majorées sous forme du Bonus territoire attribué aux Eaje Psu

Le Bonus territoire Ctg (Convention Territoriale Globale) est versé aux Etablissement d'accueil du jeune enfant en supplément de la prestation de service unique, dès lors qu'ils sont soutenus par les collectivités signataires d'une Convention territoriale globale. Ce Bonus est calculé selon les caractéristiques du territoire mesurées au regard du potentiel financier par habitant et du revenu moyen par habitant sur le territoire.

Les développements en matière d'animation de la vie sociale

La COG prévoit la création de 650 nouvelles structures d'animation de la vie sociale. Dans ce cadre, en 2023, 176 nouveaux projets, dont 25 centres sociaux et 151 espaces de vie sociale, ont été agréés. Les CAF sont incitées à poursuivre les efforts de développement entamés lors de la période contractuelle précédente, en s'appuyant sur les partenariats locaux et les ressources en ingénierie de projet, bénéficiant du soutien financier des fonds nationaux dédiés aux préfigurations de structures d'animation de la vie sociale.

L'objectif est de garantir que chaque quartier bénéficie d'un soutien adéquat pour favoriser le lien social et le développement des projets de leurs habitants, en bénéficiant de l'engagement des partenaires à tous les niveaux.

Le soutien aux structures et services aux familles

Pour la période 2024-2027 et en complément des prestations de services et bonus, la Caf mobilise son ingénierie sociale afin de soutenir le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité) et les projets d'investissement (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale) pour les structures implantées dans des territoires en difficulté et notamment les quartiers classés « Qpv ».

Il s'agit d'ajuster le fonctionnement de la structure aux spécificités du territoire pour garantir l'accessibilité et la qualité de l'offre d'accueil : adaptation du projet d'accueil, renforcement en personnel, achat d'équipements, travaux de rénovation, accompagnement de l'informatisation, etc.

Le soutien dans le cadre des campagnes d'Appel à Projet de la Caf des Pyrénées Orientales

La Caf au travers des campagnes d'Appel à Projet participe au déploiement d'actions au titre du droit commun et dans son champ de compétence, à savoir : les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Pour les actions de soutien à la parentalité, les demandes seront étudiées dans le cadre du Comité parentalité du « Schéma Départemental des Services aux Familles », copiloté par la CAF et le Département.

<https://caf.fr/partenaires/caf-des-pyreneesorientales/partenaires-locaux/appels-projets/appels-projets-thematiques>

Les actions spécifiques d'accompagnement à la scolarité peuvent s'inscrire dans le dispositif « Contrat local d'accompagnement à la scolarité ».

<https://caf.fr/partenaires/caf-des-pyrenees-orientales/partenaires-locaux/appels-projets/clas>

Pour les projets d'animation de la vie sociale relevant de la prise d'initiatives citoyennes favorisant le mieux vivre ensemble hors fonds d'initiative citoyenne, ils seront partagés en comité technique AVS du schéma départemental des services aux familles.

Cela peut concerner les interventions collectives de proximité associant les habitants permettant le lien social initiées par les structures d'animation de la vie sociale (CS et EVS) dans le cadre de leur projet social.

<https://caf.fr/partenaires/caf-des-pyrenees-orientales/partenaireslocaux/appels-projets/appels-projets-thematiques>

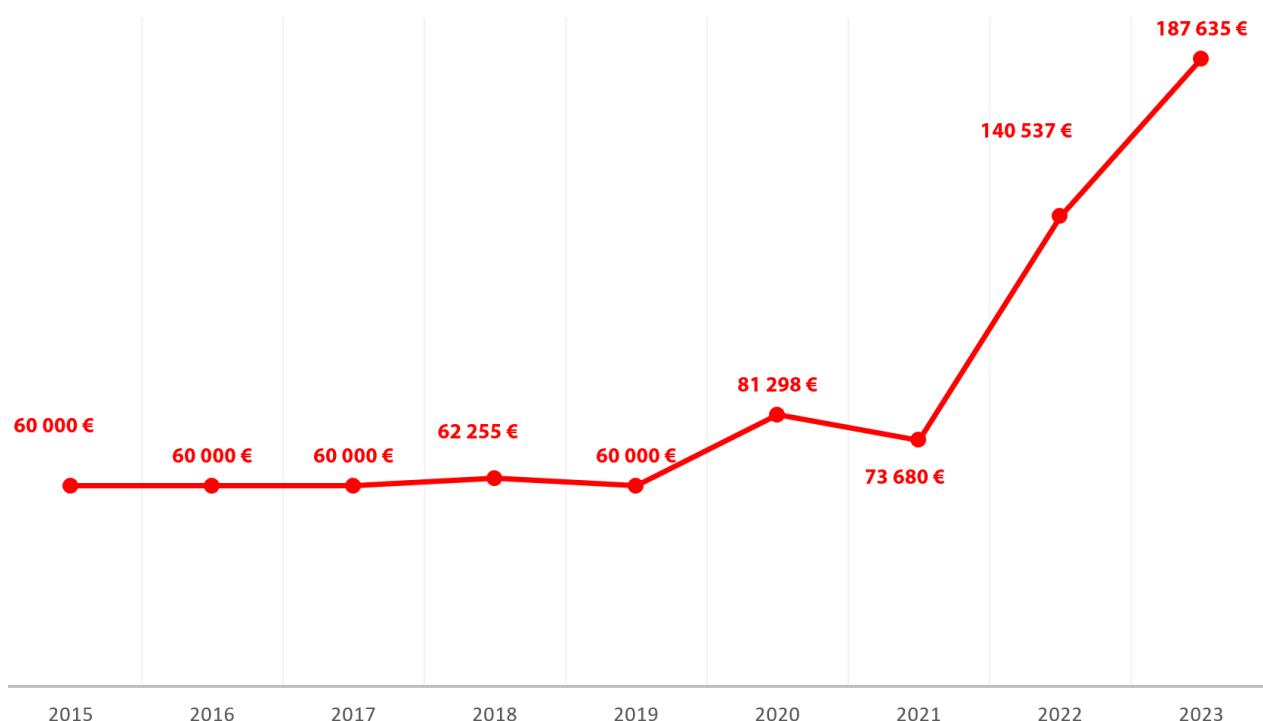
Les projets de promotion des valeurs de la république et de la laïcité relevant des domaines d'intervention inscrits dans le cadre de l'appel à projet national de la CNAF pourront être étudiés.

<https://caf.fr/partenaires/caf-des-pyrenees-orientales/partenaires-locaux/appels-projets/appels-projets-thematiques>

Les démarches innovantes peuvent être soutenues complémentairement, notamment si elles s'inscrivent dans la promotion de la transition écologique et énergétique.

<https://caf.fr/partenaires/caf-des-pyrenees-orientales/partenaires-locaux/appels-projets/appels-projets-thematiques>.

Les moyens mobilisés au titre du contrat de ville sur la période 2015-2023 (fonctionnement)



Financements d'investissements et de fonctionnements CAF 2023

Financement d'investissement	Financement fonctionnement CLAS	Financement parentalité	Financement de fonctionnement
447 196 €	13 867 €	33 460 €	225 511 €
50 350 € en 2022			

TOTAL des financements : 720 034 €

9

QUARTIERS PRIORITAIRES





UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE OPTIMISEE

Garantir l'articulation, la cohérence et la convergence

L'instruction du 4 janvier 2024 confirme la nécessaire mobilisation, à la fois forte et agile, de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, acteurs publics et privés, habitants et usagers de ces quartiers prioritaires.

Des modalités de pilotage adaptées

Centré sur les enjeux locaux identifiés en lien étroit avec les habitants, le présent contrat de ville 2024-2030 voit sa gouvernance adaptée pour faciliter et soutenir le dialogue, avec pour objectif de rétablir l'équité territoriale selon les principes de la République Française.

L'ambition de cette nouvelle gouvernance est de valoriser l'investissement du tissu associatif et des bénévoles, de donner de la visibilité aux actions auprès des financeurs, d'identifier les liens avec les autres dispositifs, notamment ceux relevant du droit commun puis d'évaluer l'efficience de la programmation afin de diffuser des résultats qualitatifs auprès du grand public.

Les 3 copilotes investis dans leur mission de coordination, d'information et de mise en œuvre des politiques publiques

La Préfecture des Pyrénées-Orientales

Le Préfet en tant que représentant sur le territoire de la secrétaire d'État en charge de la ville, placée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et en tant que délégué de l'Agence nationale de cohésion des territoires qui gère les crédits de la politique de la ville, assure le co-pilotage du contrat. Le pôle « politique de la ville » du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ainsi que les délégués du Préfet sont les interlocuteurs des acteurs locaux (institutions, associations, entreprises, habitants...).

Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine

Sur le territoire intercommunal, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Le service Développement Solidaire des Territoires de la Direction de l'Habitat et des Solidarités est l'interlocuteur des partenaires et acteurs locaux.

La Ville de Perpignan

Le Maire assure le co-pilotage du contrat de ville. La Direction Politique de la Ville est l'interlocuteur des acteurs locaux (institutions, associations, entreprises, habitants...).

Leur association itérative et systématique pour la mise en application concrète des actions constitue un gage de réussite du partenariat et des projets.

Les partenaires institutionnels de la politique de la ville

L'État, ses services déconcentrés et ses opérateurs (DSDEN, DDETS, DRAC, DDSP, ARS, DDTM, FRANCE TRAVAIL, CAF, CPAM), la Ville de Perpignan, la Communauté Urbaine, la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales, sont les partenaires de ce nouveau contrat de ville.

Les habitants, associations, bénévoles et usagers : tous acteurs de ces quartiers prioritaires

En réaffirmant l'impérieuse nécessité d'associer les habitants et usagers à la définition du contrat de ville puis à sa mise en œuvre, le Comité Interministériel des Villes (CIV) prône une forme plus ouverte de « participation citoyenne » qui rompt avec le principe d'intermédiation quasi exclusif des conseils citoyens tel que mis en place dans la précédente génération de contrats.

Ce volet participatif constitue le cadre formel de concertation des habitants et usagers des quartiers tout au long de la durée du présent contrat, à la fois support du débat démocratique et gage d'appropriation collective des évolutions proposées.

Dès l'automne 2023, cette participation a permis aux habitants des 9 quartiers prioritaires de la ville d'exprimer leurs ressentis, besoins et attentes particulières, conduisant à la définition des axes de progression communs à tous, autant que des priorités spécifiques à chacun de ces quartiers.

Les modalités et moyens mis en oeuvre pour la mobilisation citoyenne :

- Les concertations citoyennes pourront prendre plusieurs formes en fonction du sujet abordé : consultations en ligne, ateliers thématiques, conférences de citoyen, tables rondes ou une combinaison de ces modalités selon un rythme calendaire régulier. Les acteurs associatifs seront également concertés.

Type de participation attendue :

- Des concertations sous forme de tables rondes (co-construction collectifs d'habitants et représentants d'associations, bailleurs sociaux et professionnels), préambule de l'appel à projet auront lieu, chaque année, au 3ème trimestre : l'objectif sera de réajuster les besoins et des priorités des habitants des QPV (consultation)
- Publication d'un appel à projet à la suite du bilan des tables rondes pour inciter les porteurs de projets à proposer des actions dans des champs bien définis (3ème trimestre)

Les collectifs d'habitants structurés :

- Des appels à candidatures seront publiés selon différents modes de transmission auprès des habitants pour encourager le volontariat.
- Les collectifs d'habitants déjà existants, tels que les commissaires de quartiers par exemple seront renforcés

Les moyens de fonctionnement alloués aux collectifs d'habitants structurés :

- Des subventions de droit commun (Ville / État / CAF) pourront être sollicitées
- Des subventions sur des crédits spécifiques de la politique de la ville (Ville / État)
- Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) pourra être mobilisé pour les collectifs d'habitants structurés en association loi 1901.

Des instances coordonnées

Un comité de pilotage

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville.

Composition

Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville.

Le comité de pilotage du contrat de ville est constitué de :

- L'État représenté par le Préfet des Pyrénées-Orientales
- La ville de Perpignan représentée par le Maire de Perpignan ou son adjoint délégué
- La communauté Urbaine représentée par le Président ou le vice-président délégué
- Le Conseil Régional représenté par la Présidente ou un conseiller délégué
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, représenté par la Présidente ou un élu délégué
- La Caisse d'Allocations Familiales, représentée par le directeur général ou son représentant
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, représentée par le directeur général ou son représentant
- Le Procureur de la République ou son représentant
- Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations ou son représentant
- Le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM)
- La Directrice académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

- La Directrice territoriale de France Travail Pyrénées-Orientales
- Les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés

Missions

- Valider le contenu de l'appel à projet et du bilan des actions de l'année écoulée
- Suivre les engagements des partenaires
- Valider les évaluations
- Echanger/débattre sur les enjeux identifiés

Fréquence

Co-présidé par le Préfet, le Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et le Maire de la Ville de Perpignan, le comité de pilotage se réunit une fois par an en novembre.

Un comité technique (aussi nommé comité des financeurs, de suivi et d'évaluation)

Composition

Instance opérationnelle de décisions préalables aux validations du comité de pilotage, il associe l'ensemble des partenaires de la contractualisation.

Mission

Il se réunit préalablement au lancement de l'appel à projets pour définir les orientations dans un cadre concerté. Il peut également se réunir autour des projets prioritaires de quartier bénéficiant d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), fixant les montants et les objectifs à atteindre sur trois ans, en ciblant notamment les associations de proximité.

Ce comité s'appuie sur le bilan objectivé de la mise en œuvre du contrat, évalué sur la base du nombre limité d'indicateurs de résultats pré-identifiés et s'adosse aux chiffres les plus précis possibles pour jauger l'efficience des dispositifs de droit commun mobilisés ainsi que toute action engagée par les partenaires de la politique de la ville.

Il valide notamment la synthèse des revues de projets citées ci-après.

Fréquence

Il se réunira autant de fois que nécessaire notamment :

- Avant l'organisation des tables rondes
- Avant la publication de l'appel à projet
- Avant le Comité de pilotage
- Avant les décisions de financement des actions

Il peut se décliner en :

Des groupes de travail et des revues de projet par quartier

Ils peuvent se tenir au fil de l'année pour évoquer des priorités communes par groupe de partenaires institutionnels, de bailleurs sociaux ou d'associations et porteurs de projets réunis autour d'une problématique ou thématique partagée sur un quartier. Ils devront s'articuler avec ceux menés dans le cadre du projet de renouvellement urbain qui concerne les aménagements, les équipements publics, l'habitat et l'accompagnement social.

Des revues de projet par quartier seront animées par les responsables institutionnels des trois co-pilotes du contrat de ville pour réunir les acteurs institutionnels identifiés en partie 5 ainsi que les associations y ayant porté des actions. Ces revues de projet établiront le bilan des actions menées sur la base d'indicateurs précis. Ce bilan sera présenté en comité technique et sera utilisé pour préparer le comité de pilotage.

Les compétences des financeurs et les co-financements selon les enjeux nationaux.

Les quatre enjeux nationaux des contrats de ville sont décrits ci-après :

Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les acteurs institutionnels disposant de programmes financiers et habilités à intervenir sur ce champ de compétence pourront être sollicités :

ANCT (préfecture)

DDETS

France TRAVAIL

PMMCU

Région Occitanie

Conseil Départemental

La transformation écologique et énergétique, et la préservation de la biodiversité et de la ressource

Les acteurs institutionnels disposant de programmes financiers et habilités à intervenir sur ce champ de compétence pourront être sollicités :

ANCT (préfecture)

Ville de Perpignan

PMMCU

Région Occitanie

Conseil Départemental

L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

Les acteurs institutionnels disposant de programmes financiers et habilités à intervenir sur ce champ de compétence pourront être sollicités :

ANCT (ETAT, représenté par la Préfecture)

Ville de Perpignan

CAF

ARS

CPAM

MSA

DREETS

DSDEN (Service départemental jeunesse et sport)

Région Occitanie

Conseil Départemental

FDVA

DREETS

La tranquillité et la sécurité publique

Les acteurs institutionnels disposant de programmes financiers et habilités à intervenir sur ce champ de compétence pourront être sollicités :

ANCT (préfecture)

DILCRA

Déléguée aux droits des femmes

Ville de Perpignan

PMMCU

Conseil Départemental

Au croisement des 4 thématiques nationales communes à l'ensemble des territoires « politique de la ville », 3 axes transversaux communs aux 9 quartiers ainsi que des priorités spécifiques à chacun d'entre eux ont été arrêtés en phase d'élaboration.



Le contrat de ville et ses financements ciblent de manière préférentielle les projets expérimentaux et innovants, de même que ceux proposant une occupation de l'espace public par le tissu associatif, des manifestations et évènements fédérateurs, des temps d'accompagnement individuel et collectif, ceux dédiés à l'émancipation ainsi que toute forme de parrainage visant la formation et l'insertion professionnelle des habitants de ces quartiers.

En filigrane, les objectifs sont de veiller à l'égalité et au respect du droit des femmes, à la coopération et au partenariat entre les acteurs de ces quartiers, en articulation et complémentarité avec le droit commun déjà mobilisé dans de multiples champs d'intervention.

Les projets identifiés par les habitants seront financés par les dotations de l'Etat (fonds « politique de la ville », soutien à l'investissement local, fonds vert), celles des opérateurs publics (ANCT, Anah, Ademe, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et leurs groupements, des bailleurs sociaux et investisseurs privés. Dans ce cadre, les acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers seront mobilisés pour accompagner les habitants vers l'emploi et l'entrepreneuriat, équiper des lieux ou améliorer le cadre de vie.

L'impact des actions financées fera l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative de façon à apprécier l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants.

UNE METHODOLOGIE NOVATRICE

Modalités calendaires et déclinaison méthodologique

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville a prolongé la consultation citoyenne dans les quartiers jusqu'à fin octobre 2023 pour permettre aux habitants de s'exprimer sur leurs attentes et définir les grandes priorités d'intervention.

Elle a fixé pour triple objectif :

- De simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants
- De maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés
- D'assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics (offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc).

Ce contrat nouvelle génération **se veut recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants** -en nombres limités- déclinés à deux échelles :

- Un socle consacré à 3 thématiques transversales.
- Une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les travaux d'élaboration se sont inscrits dans un cadre partenarial.

Après un recueil exhaustif de documents et données, une première étape a permis d'analyser de nombreux indicateurs et dresser l'état des lieux des dispositifs existants et actions par porteur de projet pour chaque quartier prioritaire de la ville.

01

Analyse des indicateurs
État des lieux des dispositifs
existants et actions par
porteur de projet

02

Concertations citoyennes
dans chaque QPV

03

2 groupes de travail
partenaires et bailleurs puis
Comité Technique
(ensemble des partenaires),
le 29-11-2023

04

Élaboration d'une grille
de travail synthétique et
orientée sur les priorités des
QPV

05

Temps
individualisés
avec les
partenaires sur une semaine

06

Restitution des éléments de
synthèse en Comité Technique
restreint (copilotes), le 12-
12-2023, pour validation des
axes transversaux et priorités
identitaires

07

Comité de Pilotage élargi du
20-12-2023 visant la validation
des grandes priorités

Le **diagnostic** révélant les traits saillants de ces territoires - temps 0 qui servira de base aux évaluations des dispositifs et actions - a été présenté dès le mois d'octobre 2023 aux copilotes. Ces derniers ont retenu une **trentaine d'indicateurs de mesure** qu'il s'agira d'observer au fil de l'eau pour jauger l'efficacité des dispositifs et actions.

A l'automne 2023, de **grandes priorités** ont été identifiées à l'issue de la **consultation citoyenne** menée dans chacun des quartiers et des retours des questionnaires aux associations, les préoccupations convergeant autour des thématiques récurrentes de santé, d'éducation et d'accompagnement de la jeunesse, de tranquillité et de sécurité publiques.

Deux **groupes de travail** successifs se sont tenus mi-novembre 2023. Un premier réunissant les partenaires institutionnels, un second dédié aux bailleurs sociaux. A la fois temps d'échanges sur des problématiques communes ou connexes et ateliers dédiés à la construction de la méthodologie, ils ont jeté les bases d'une **grille de travail synthétique et orientée visant à accompagner l'identification des enjeux et priorités** pour chacun des 9 quartiers.

Le **Comité Technique du 29 novembre 2023** a validé la méthode et le principe de rencontres thématiques ciblées avec les partenaires pour :

- Affiner les marqueurs de territoire selon leur point de vue,
- Sourcer l'information et les indicateurs autour de ce qui est déjà à l'œuvre, susceptible d'être reconduit voire renforcé,
- Caractériser les marges de progression sur des attentes ou sujets nécessitant un accompagnement ad hoc en envisageant les indicateurs de mesure à mobiliser ou construire.

Les éléments de synthèse ont été restitués aux copilotes en **comité technique restreint le 12 décembre 2023** pour **validation des priorités communes et spécifiques à chaque quartier**, puis actés en **comité de pilotage le 20 décembre 2023**.

Un séminaire organisé sous forme de ‘tables rondes’ s'est tenu le 1er février 2024 dans les locaux de l'UPVD INCUBE, avec l'appui des étudiants de 3ème année de Licence de Géographie-aménagement de l'Université de Perpignan, encadrés par deux enseignantes-chercheuses.

A la fois temps d'échanges, de partage d'expériences et de mise en synergie, cette démarche de co-construction du plan d'actions a impliqué les acteurs du tissu associatif et économique ainsi que les bailleurs sociaux. Les réflexions pré-opérationnelles ont porté sur les actions à pérenniser et renforcer, celles à envisager pour répondre aux besoins par une approche novatrice, ainsi que sur l'identification des porteurs de projets et des indicateurs de mesure à mobiliser.

Chaque table ronde étant dédiée à un quartier et sa priorité, un atelier dynamique a été consacré aux trois axes transversaux mis en relief par le diagnostic synthétique : la santé, la tranquillité et la sécurité publique, l'insertion socio-éducative et professionnelle.

Le présent contrat de ville 2024-2030 a été **formalisé au premier trimestre 2024** :

- En articulation avec les projets des « Espaces citoyens » au rôle majeur dans l'animation du volet social de la politique de la ville et du NPNRU,
- À la lumière des travaux portant sur la reconduction du label « cité éducative »,
- En lien étroit avec la Convention Territoriale de Gestion qui vise à renforcer l'efficience des services aux habitants dans le champ de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accessibilité et l'inclusion, du logement et l'habitat.

A compter de sa signature - au plus tard le 31 mars 2024 – le contrat entrera en vigueur pour une **durée de 6 ans**. Il fera l'objet d'une actualisation en 2027 qui permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

A LA CONVERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Synchroniser la politique de la ville et le droit commun

L'articulation entre la politique de la ville et les stratégies nationales portées par le Gouvernement et les stratégies régionales portées par la Région Occitanie apparaît d'autant plus essentielle que nombre d'entre elles ont pour objet de renforcer la coordination des interventions publiques au bénéfice des publics confrontés à des difficultés systémiques et ce, dans une logique de parcours.

Le paysage des politiques publiques dédiées aux quartiers prioritaires de la Ville est particulièrement dense et **d'importants budgets sont alloués à la résorption** des inégalités sociales, économiques et culturelles qui touchent leurs habitants.

Si le contrat de ville permet de mobiliser des crédits spécifiques dédiés, il s'inscrit dans un environnement où de nombreux dispositifs préexistent dans des champs d'intervention complémentaires.

La méthodologie adoptée pour son élaboration témoigne de l'**attention particulière portée à la coordination des objectifs** des politiques publiques : ceux du **Pacte Local des Solidarités (PLS)**, ceux de la **Convention Territoriale Globale**

(CTG), ceux de la **Cité éducative**, ceux du **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**, l'ensemble des Projets Sociaux des Espaces citoyens...

Le contrat de ville est mis en œuvre dans le respect des valeurs républicaines et de la citoyenneté. Il soutient à ce titre les démarches et plans d'actions qui y concourent.

Le Contrat de ville 2024-2030 est intégrateur. Il coexiste avec ces nombreux dispositifs, s'articulant en synergie et avec cohérence à ceux du droit commun, au regard des compétences des institutions et en lien étroit avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour les trois quartiers qu'il concerne.

Son ambition est de rendre cette articulation lisible, afin de garantir une efficacité optimale des politiques qui convergent vers ces quartiers, au profit des associations, porteurs de projets ; les enjeux identifiés par les habitants étant priorisés.

Cette articulation doit notamment permettre de mobiliser l'ADEME, le CEREMA, l'ANRU et l'ANAH par le biais des conventions cadre signées fin 2023 avec l'ANCT et de s'inscrire



dans le droit fil des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), du Contrat Local de Santé (CLS), le guide « A pied et à vélo dans les quartiers prioritaires (CVTC, 2023), ...

Les dotations de l'État (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert...), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME...), le soutien de la Banque des territoires, des collectivités, bailleurs sociaux et investisseurs privés constituent autant de **financements pluriannuels et simplifiés mobilisables** pour soutenir les actions à pérenniser et celles qui se révéleront novatrices.

Enfin, les crédits de la politique de la ville vont s'articuler avec ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), de la Mission

interministérielle de lutte contre les drogues et la conduites addictives (MILDECA), ainsi qu'avec les crédits affectés aux politiques de lutte contre la pauvreté, de protection de l'enfance ainsi que l'intégration des personnes étrangères, notamment dans le cadre des contrats territoriaux d'accueil et d'intégration. Dans le même temps, il sera opportun de mobiliser les fonds européens de la politique de cohésion au titre d'actions économiques, sociales et territoriales.

Ainsi, pour la période de programmation 2021-2027, les fonds mobilisables sont notamment le fonds européen de développement régional (FEDER), géré par la Région Occitanie et le fonds social européen plus (FSE+), dédié à l'accès à l'emploi et à l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, dont la gestion a été déléguée à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

LE PORTRAIT DES TERRITOIRES

Sur les neuf quartiers prioritaires que compte la ville de Perpignan, quatre sont situés au nord de la Têt, cinq au sud.

Trois d'entre eux font l'objet d'une contractualisation au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, porté conjointement par la Ville de Perpignan, et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine avec le soutien de L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Région Occitanie et le Conseil Départemental.

Ainsi, le **quartier Saint-Jacques reconnu d'intérêt national, la Diagonale du Vernet et le Champs de Mars** font l'objet d'une restructuration urbaine couplée, depuis 2021, à un important volet social garantissant des réponses en termes de concertation et de relogement induits par le projet.

Le nouveau programme d'actions visant l'accélération de la rénovation

de ces 3 quartiers et déposé par la Ville auprès de l'ANRU et ses partenaires a reçu un avis favorable du comité d'engagement en date du 21 juin 2023 pour une aide globale de 59.1 millions d'euros en vue de la production de 540 logements sociaux et la réalisation de 11 opérations d'aménagement.

Trois axes opérationnels ont été arrêtés : la résorption de l'habitat indigne dans le quartier Saint-Jacques, le désenclavement et l'amélioration du cadre de vie du Champs de Mars, et la requalification de la diagonale du Vernet.

Au cœur de ces territoires, les Espaces Citoyens - précédemment Maison de Quartiers -, lieux d'écoute, d'information et d'animation de projets collectif, vecteurs des valeurs de la république, de la citoyenneté et de la laïcité, ils participent activement au volet social de la politique de la ville.

Au titre du NPNRU, ils sont 'partie prenante' de la démocratie citoyenne.

Les traits saillants des quartiers prioritaires de la ville

Parc immobilier

- // 21 % de logements vacants en centre ancien
- // QPV Centre ancien et Nouveau-Logis les plus impactés par la précarité énergétique
- // Plus de 70 % du parc immobilier en locatif

Démographie

- // Près de 30 000 habitants résident dans un QPV représentant 24% de la population perpignanaise (121 139 h) et 11% de celle de la Communauté Urbaine (270 615 h)
- // Croissance démographique dynamique des QPV Saint-Assiscle, Bas-Vernet & Champs de Mars
- // Très net recul démographique en QPV Centre ancien
- // Densité de population 2 à 3 fois supérieure au reste de la ville
- // Une population très jeune, 40 % ont moins de 25 ans
- // 77 % de la population bénéficiaire des aides sociales
- // Plus de 56 % des ménages sous le seuil de pauvreté

Emplai

- // Taux d'activité moyen de 32 %, soit 40 % inférieur à la moyenne communale
- // Taux de chômage élevé sur certains quartiers > jusqu'à 85 % à Saint-Jacques
- // Forte représentation des entreprises sans salarié ou des micro-entreprises

Les 3 priorités partagées en transversalité

La concertation citoyenne, le concours des partenaires et des bailleurs sociaux dans le cadre de groupes de travail ont conduit à la définition de **trois enjeux prioritaires transversaux** propres à la Ville de Perpignan, communs à l'ensemble de ses quartiers prioritaires.

Les concertations avec les habitants, le retour des questionnaires aux associations, les échanges avec les maisons de quartiers (désormais « espaces citoyens »), partenaires institutionnels et bailleurs sociaux gestionnaires d'un parc immobilier ont fait émerger plusieurs thématiques.

Les trois enjeux prioritaires transversaux de la ville de Perpignan sont décrits ci-après :

La santé dans son champ large englobant l'accès aux soins, la santé mentale, l'hygiène et la salubrité

Les acteurs institutionnels disposant de programmes financiers et habilités à intervenir sur ce champ de compétence pourront être sollicités :

ANCT (ETAT, représenté par la Préfecture)

ARS

Ville de Perpignan

Région Occitanie

Conseil Départemental

CPAM

MSA

La tranquillité et la sécurité publique

Les acteurs institutionnels disposant de programmes financiers et habilités à intervenir sur ce champ de compétence pourront être sollicités :

ANCT (préfecture)

DILCRA

Délégué aux droits des femmes

Ville de Perpignan

PMMCU

Conseil Départemental

CAF

L'insertion socio-éducative et professionnelle

Les acteurs institutionnels disposant de programmes financiers et habilités à intervenir sur ce champ de compétence pourront être sollicités :

ANCT (préfecture)

Ville de Perpignan

PMMCU

Région Occitanie

Conseil Départemental

CAF

SANTE

accès aux soins, santé mentale, hygiène et salubrité

Les questions d'accès à la santé et à la prévention constituent des enjeux majeurs pour la plupart des publics des quartiers prioritaires, confrontés au phénomène alarmant de désertification médicale. Les pathologies chroniques liées notamment au surpoids, au diabète, à l'hypertension..., les problématiques d'addictions, notamment aux drogues et à l'alcool, renvoient à des priorités publiques en matière de prévention des risques.

Coordonné par le Contrat Local de Santé qui associe la Ville de Perpignan, l'ARS et la CPAM, le contrat de ville vise l'accès à la prévention et à l'éducation à la santé au plus près des habitants (ex point santé d'El Tingat à Saint-Jacques) ainsi que la redensification de l'offre de soins notamment par le biais des Maisons de Santé Pluri professionnelles.

Le contrat de ville entend accompagner un « projet de santé », notamment par la mise en place de lieux d'exercice coordonné de la médecine pour faire face à la désertification médicale qui prive à ce jour 11 000 perpignanais de médecin traitant.

Concernant les priorités transversales aux quartiers en matière de **santé**, la table ronde dynamique a évoqué les actions suivantes :

- Accompagner des habitants des QPV pour une prise en charge adaptée dans leur parcours de soin.
- Favoriser l'accès aux soins de tous vers le droit commun et les dispositifs nationaux (manger/bouger...).
- Prendre en charge des addictions en sensibilisant les jeunes dès le plus jeune âge
- Inciter la pratique d'activité physique.

TRANQUILLITÉ ET SECURITÉ PUBLIQUE

Au sein des quartiers prioritaires de la ville, la délinquance - dont celle des mineurs -, les trafics de stupéfiants, les vols et cambriolages, les incivilités, les violences - notamment intrafamiliales, la propreté, l'appropriation de l'espace public... sont autant de sujets prioritaires induits ou en lien avec les problématiques d'addiction, de déscolarisation des plus jeunes et d'absentéisme, de défaillance éducative au sein des cellules familiales souvent désœuvrées, socialement et économiquement précarisées.

Le dialogue local de sécurité formalisé dans une convention triennale entre la Police Municipale et la Police Nationale permet de recenser les points de vente de drogues, les incivilités, les faits de délinquances de mineurs... Simultanément, en articulation avec la Police Municipale et les Espaces Citoyens, les médiateurs « prennent le pouls de la rue ». Leurs rôles d'observation et d'information, de conciliation et de régulation participent à apaiser et pacifier ces quartiers.

La prévention s'effectue dans les collèges et lycées sur les thématiques de harcèlement, de violence, d'addiction et de prévention routière.

En termes d'habitat et de cadre de vie, les bailleurs sociaux restent attentifs au bien-être de leurs locataires par le biais d'une coordination avec la Police Municipale qui permet une intervention priorisée sur des conflits de voisinages ou situations à risques.

Concernant les priorités transversales aux quartiers en matière de **tranquillité et la sécurité publique**, la table ronde dynamique a évoqué les actions suivantes :

- Elargir l'amplitude horaire des structures de proximité, afin de permettre à tous les habitants de se rencontrer.
- Renforcer la présence de professionnels dans l'espace public (médiateurs, animateurs, éducateurs de rue) garantissant la tranquillité publique.
- Développer la tenue d'événements dans l'espace public favorisant le lien social et le vivre ensemble.

INSERTION SOCIO-EDUCATIVE ET PROFESSIONNELLE

Le champ d'intervention de France Travail autant que celui de la Mission Locale Jeunes 66 couvre un large spectre. Pour autant, nombreuses sont les personnes éloignées du système qu'il conviendrait de ramener vers l'emploi.

Parmi les actions à mettre en œuvre : le maillage des quartiers prioritaires de la ville par des Maisons France Services apparaît comme une première réponse incontournable ; la création d'un guide d'accompagnement à la recherche d'emploi et de formation, co-construit avec l'ensemble des partenaires concernés qui pourrait prendre la forme d'une application smartphone ; l'accès au numérique voire illectronisme, représentant l'un des premiers freins au travail devant les questions de mobilité et de qualification.

Concernant les priorités transversales aux quartiers en matière **d'insertion socio-éducative et professionnelle**, la table ronde dynamique a évoqué les actions suivantes :

- Renforcer les actions en lien avec les partenaires CAF/France Travail
- Renforcer l'accès à la mobilité dans les QPV
- Favoriser l'accès à l'apprentissage de la langue française
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Proposer des outils et un accompagnement adapté à la personne (numérique, accès au droit...)
- Favoriser le bien-être et la réussite scolaire des enfants des QPV par le biais d'étudiants ou de lycéens
- Sensibiliser à la création d'entreprises dans les quartiers



Les indicateurs d'évaluation des actions transversales et spécifiques

Afin de permettre aux financeurs de mesurer l'impact direct des actions engagées dans le cadre de la politique de la ville et les réajuster si nécessaire, l'observation et l'évaluation des résultats sont à mener sur deux plans :

- Un premier qui permette d'évaluer - quantitativement et qualitativement - les actions en lien direct avec les 3 axes transversaux communs aux neuf quartiers prioritaires à savoir : la santé, la tranquillité et la sécurité publiques ainsi que l'insertion socio-éducative et professionnelle ;
- Un second, propre à l'évaluation des actions ciblant les priorités spécifiques des quartiers et s'appuyant sur les indicateurs de mesure proposés aux financeurs, dès le dépôt des demandes de financement par les porteurs de projets.

Le Contrat de Ville 2024-2030 sera attentif aux projets innovants pour autant que des indicateurs de mesure permettent d'en évaluer la pertinence et l'efficacité.

UN QUARTIER, UNE IDENTITÉ, UNE PRIORITÉ

Les concertations avec les habitants, le retour des questionnaires aux associations, les échanges avec les maisons de quartiers (désormais « espaces citoyens »), partenaires institutionnels et bailleurs sociaux gestionnaires d'un parc immobilier ont fait émerger plusieurs thématiques.

Cet exercice a permis de dégager 3 priorités récurrentes, communes aux neufs quartiers prioritaires de la ville et formant trois axes transversaux :

- LA SANTÉ : ACCÈS AUX SOINS, SANTÉ MENTALE, HYGIÈNE ET SALUBRITÉ**
- LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- L'INSERTION SOCIO-ÉDUCATIVE ET PROFESSIONNELLE**

Sur la base des éléments de contexte, la consultation des habitants et acteurs associatifs a permis d'affiner les attentes et préoccupations prioritaires, dessinant l'identité de chacun de ces quartiers et leurs priorités partagées. Ces éléments préalablement évoqués ont été approuvés lors des tables rondes du 1er février 2024.

Ce temps de partage et d'échanges a révélé des synergies et carences en termes de coordination des acteurs institutionnels de droit commun et ceux œuvrant dans le cadre du Contrat de ville, mais aussi entre associations d'un même quartier.

Parmi les constats et sujets évoqués, trois préalables à une bonne articulation ont fait consensus :

- Le rôle majeur des adultes relais et médiateurs de terrain qui, dans une démarche d'« Aller vers », accompagnent les populations vers leurs droits, l'offre de services et les dispositifs spécifiques ;
- L'articulation des actions spécifiques à celles du droit commun - les premières n'ayant vocation qu'à être transitoires - dans la prise en charge sur-mesure des publics dans des durées variables ;
- La clarification de l'offre de services, l'allègement des formalités administratives et la mise en place des moyens à la hauteur des ambitions.

Dans leur rôle d'écoute, d'information et d'animation, les Espaces Citoyens ont vocation à renseigner sur l'ensemble des actions menées sur leur territoire, par institution et porteur de projet, par thématique d'accompagnement, en droit commun comme sur le champ de la politique de la ville.

Ainsi, c'est dans cette démarche de co-construction, que ces ateliers ont conduit à l'ébauche d'actions - sans pour autant préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre et les porteurs - relevant du droit commun ou des dispositifs spécifiques de la politique de la ville, en préalable à l'appel à projet 2024.

En prenant appui sur les actions existantes, à poursuivre et consolider, il s'est agi d'explorer les marges de progression et de souligner les carences à combler par des actions novatrices à initier et développer, en identifiant les porteurs de projets engagés sur les priorités spécifiques de chaque quartier ; la question des indicateurs de mesure à mobiliser étant un prérequis indispensable à l'évaluation des actions.

PRÉSENTATION PAR QUARTIER



CENTRE ANCIEN Saint-Jacques & Saint-Matthieu

// Environ 7 700 habitants

// Une chute particulièrement marquée de la population :

-5,4 % /an entre 2013 et 2019

// Une forte proportion de ménages d'une seule personne (82 %)

// Plus de la moitié des ménages sous le seuil de pauvreté

// 1/3 des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales

// 91 % des personnes sont couvertes par une allocation de la CAF

// 21 % de vacance structurelle (>2 ans)

// Une forte proportion de logements locatifs (50 %) dont la moitié sont sociaux

// Une forte précarité énergétique (19 %)

// 48 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

// Dès la fin du primaire, le retard scolaire est 2 fois supérieur à la moyenne communale, pour atteindre plus de 30 % au collège

// Seuls 29 % des 15-64 ans ont un emploi (dont 28 % en CDD)

Diagnostic des quartiers

S'ils se singularisent par une chute particulièrement marquée de plus de 5% par an entre 2013 et 2019, les quartiers Saint-Jacques et Saint-Matthieu comptent environ 7 700 habitants.

La part des ménages composés d'une seule personne y est des plus élevée (82%).

Plus de la moitié des ménages vit sous le seuil de pauvreté malgré les 91 % des personnes couvertes par une allocation de la CAF.

Bien que ces quartiers aient bénéficié depuis plus de 20 ans de plusieurs interventions au titre de l'amélioration des logements et espaces publics (OPAH-RU, ORI, RHI, PNRU...) soutenues par l'ANAH et l'ANRU, un faisceau convergent de problématiques subsiste.

La configuration et l'âge du bâti, sa précarité énergétique (19%) autant que le défaut d'entretien d'un habitat trop souvent insalubre voire dangereux y sont couplés à une occupation majoritairement locative et très sociale. La vacance structurelle - c'est-à-dire de plus de 2 ans – y est supérieure à 20% et alors que le quart du parc de logements locatifs est social voire très social.

Sur le champ de l'éducation et de l'emploi, il apparaît que dès la fin du primaire, le retard scolaire est 2 fois supérieur à la moyenne communale, pour atteindre plus de 30 % au collège.

Si 48 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés et sont sans emploi, moins de 30 % des 15-64 ans travaillent, la majorité en contrat à durée déterminée (28 %).



Quartier Saint-Jacques
Source : internet - Agence Traverses

Retour des concertations

> SAINT-JACQUES

LES HABITANTS

SÉCURITÉ
SANTÉ
ÉDUCATION

LES PARTENAIRES

INSERTION SOCIOÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

SÉCURITÉ
SANTÉ
ÉDUCATION

LES BAILLEURS SOCIAUX

SANTÉ MENTALE & HYGIÈNE
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
ACCOMPAGNEMENT À LA VIE QUOTIDIENNE DANS LE LOGEMENT

> SAINT-MATTHIEU

LES HABITANTS

SÉCURITÉ
LOGEMENT
PRISE EN CHARGE DES JEUNES

INSERTION SOCIOÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE

IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

SÉCURITÉ
SANTÉ
ÉDUCATION

LES BAILLEURS SOCIAUX

SANTÉ MENTALE & HYGIÈNE
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
MÉDIATION
SANTÉ MENTALE & ADDICTIONS



Accompagner les habitants dans leur vie quotidienne via le prisme du logement, des parties communes résidentielles et de l'espace public

Le sujet prioritaire qui fait consensus sur le quartier Saint-Jacques à l'issue des concertations touche à l'habitat et au cadre de vie. Il apparaît essentiel **d'accompagner les habitants dans leur vie quotidienne sur les problématiques du logement, des parties communes résidentielles et de l'espace public**, en articulation avec le volet social du NPNRU.



FOCUS TABLES RONDES

- Clarifier et simplifier l'accès aux droits et services disponibles afin d'atténuer les réticences des habitants envers les institutions et favoriser leur autonomie dans leurs démarches administratives par voie numérique.
- Renforcer le rôle des associations de quartiers pour sensibiliser les habitants sur leurs droits et devoirs.



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Habitat et cadre de vie

- Renforcer les actions permettant de s'approprier et respecter les espaces privés autant que communs.
- Renforcer les mesures de **lutte contre la dégradation** des espaces communs.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Santé

- Renforcer les antennes des institutions de santé ou permanences ainsi que l'offre de transports vers les centres existants.
- Renforcer la prévention et la lutte contre les addictions.
- Renforcer le point santé en infirmiers.
- Etoffer le rôle des référents pour informer sur les droits d'accès à la santé.

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Simplifier les démarches d'inscriptions scolaires par le biais des médiateurs.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Logement et qualité de vie

- Informer les habitants sur leurs droits en matière de logement, les conseiller sur la gestion de leur budget et leur consommation d'énergie.
- Instaurer des règles de vie et mettre en place des équipes permanentes dans des espaces rénovés afin d'éviter la dégradation des espaces rénovés (ex : 'Espace Carola' à venir).
- Développer une application à destination des médiateurs et gardiens de résidences -sur le modèle de celle déployée par la fédération des ESH- qui permette de mesurer les incivilités.

Santé

- Former des référents de quartier informant les habitants de leurs droits.

Jeunesse et éducation

- Maintenir la dynamique de la cité éducative et des actions de soutien à la parentalité.
- Mutualiser les moyens et compétences entre acteurs locaux (associations) pour « réinventer » l'accès à l'école : médiateurs spécialisés en matière de scolarité, actions innovantes et initiatives sous couvert de l'équipe pédagogique de la Miranda.
- Remplacer le coercitif par une démarche d'accompagnement.
- Proposer des projets à destination des jeunes avec un suivi et un accompagnement par des médiateurs.
- Développer les réseaux d'informations sur l'orientation pour ouvrir les perspectives d'avenir.

Culture et loisirs

- Développer des actions culturelles, notamment autour de la musique, par des émissions de radio et activités impliquant les habitants et favorisant la mixité sociale.
- Développer l'offre d'ateliers artistiques pour favoriser l'ouverture et occuper les enfants.



PRIORITÉ DU QUARTIER SAINT-MATTHIEU

Prendre en charge les jeunes dès l'âge de 8 ans

Au regard des problématiques qui touchent le quartier Saint-Matthieu et malgré le travail de fond déjà à l'œuvre, la **prise en charge des jeunes dès l'âge de 8 ans pour prévenir la délinquance s'impose comme une impérieuse nécessité** et ce, en articulation avec le volet social du NPNRU, les actions de l'Education Nationale, la médiation de rue et les actions portées par l'Espace citoyen entre autres acteurs.



FOCUS TABLES RONDES

- Eradiquer les trafics (prostitution, drogue...)
- Renforcer la médiation de rue
- Encadrer les enfants livrés à eux-mêmes
- Rompre l'isolement que le manque de structures et de tissu associatif sportif vient renforcer



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Jeunesse et éducation

- Maintenir la dynamique de la cité éducative et des actions de soutien à la parentalité.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.

Santé

- Renforcer la prévention et la lutte contre les addictions.
- Soutenir les actions en santé.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Culture et loisirs

- Renforcer les activités dédiées à l'enfance et la jeunesse.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Jeunesse et éducation

- Renforcer les actions de soutien à la réussite éducative et à la parentalité.
- Aller vers les jeunes déconnectés des infrastructures et dispositifs.

Lien social

- Développer des projets de solidarité.
- Créer une synergie entre associations au profit d'évènements communs multigénérationnels.
- Maintenir les liens opérationnels entre services publics et associations.

Culture et loisirs

- Construire des partenariats avec les structures culturelles existantes.



CHAMPS DE MARS

- // Environ 1 800 habitants
- // Une hausse de la population du quartier (+2,3 % /an entre 2013 et 2019)
- // 44 % de la population a moins de 25 ans
- // 62% des couples sont sans enfant
- // 70 % des ménages sous le seuil de pauvreté (2e plus élevé de tous les QPV)
- // 46 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales
- // 52 % des personnes sont couvertes par une allocation de la CAF
- // 96 % de logements locatifs sociaux
- // 47 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi
- // Un retard scolaire à la fin du collège 2 fois supérieur à la moyenne perpignanaise
- // Seuls 1/4 des 15-64 ans ont un emploi (39 % en CDD) ont un emploi (dont 28 % en CDD)

Diagnostic du quartier

Avec une démographie en hausse de +2,3% par an entre 2013 et 2019, le quartier prioritaire du Champs de Mars, constitué à 96% de logements locatifs sociaux et inscrit dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), compte environ 1 800 habitants. 44 % de la population a moins de 25 ans et 62% des couples sont sans enfants.

En termes de fragilité sociale, si plus de la moitié (52 %) des personnes sont couvertes par une allocation de la CAF, il est à noter que 70 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, plaçant ce quartier prioritaire de la ville en 2e position derrière le Bas Vernet - ancienne Zone Urbaine Sensible.

En termes d'éducation et d'insertion professionnelle, le retard scolaire à la fin du collège y est 2 fois supérieur à la moyenne perpignanaise, 47 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés et sont sans emploi tandis que seulement 1/4 des 15-64 ans travaillent.



Retour des concertations

LES HABITANTS

SÉCURITÉ
SANTÉ
LOGEMENT

LES PARTENAIRES

INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE &
PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
LIEN SOCIAL
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

LES BAILLEURS SOCIAUX

SANTÉ MENTALE
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ADAPTÉ
SOUTIEN DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL



PRIORITÉ DU QUARTIER CHAMPS DE MARS



Accompagner et soutenir la structuration du tissu associatif

La concertation des habitants et acteurs du quartier met en exergue des problématiques de tranquillité et sécurité publique. Ainsi, au-delà des 3 priorités récurrentes formant les axes transversaux, la priorité spécifique de ce quartier serait d'**accompagner et de soutenir la structuration du tissu associatif** : depuis le montage administratif des dossiers, à l'occupation de l'espace par le tissu associatif (de type épiceries solidaires...), le tout en articulation avec le volet social du NPNRU.



FOCUS TABLES RONDES

- Réimplanter des services publics, une offre de commerces et surtout de transports pour répondre aux besoins des habitants et créer du flux
- Lutter contre la déscolarisation, l'illettrisme et l'analphabétisme.



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.
- Poursuivre les actions de lutte contre l'illettrisme ainsi que les cours d'alphanétisation.
- Poursuivre les ateliers favorisant la mobilité.

Santé

- Poursuivre l'action de prévention contre les addictions.

Lien social

- Poursuivre l'apprentissage de la langue française.

Culture et loisirs

- Renforcer l'ouverture culturelle.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Habitat et cadre de vie

- Développer des actions de prévention contre l'insalubrité.
- Construire un programme de sensibilisation à l'entretien et au respect de son cadre de vie.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Lien social

- Accompagner les actions des structures de proximité.

Jeunesse et éducation

- Maintenir la dynamique de la cité éducative et des actions de soutien à la parentalité.

ROIS DE MAJORQUE

Diagnostic du quartier

// Environ 1 500 habitants

// Une baisse de la population du quartier (-1 % /an entre 2013 et 2019)

// 46 % de la population a moins de 25 ans

// 47% des couples sont sans enfant

// 68 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (3e plus élevé de tous les QPV)

// 44 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales

// 68 % des personnes sous le seuil de pauvreté

// 69 % des personnes sont bénéficiaires des allocation de la CAF

// 70 % de logements locatifs dont 2/3 sociaux

// 47 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

// Seuls 27 % des 15-64 ans ont un emploi (1/4 en CDD)

// 2 fois moins de femmes en emploi par rapport à la moyenne communale

Dans un **parc immobilier** composé à 70 % de logements locatifs dont 2/3 sont sociaux, près de la moitié (46 %) des 1 500 habitants du quartier prioritaire des Rois de Majorque a moins de 25 ans et 47% des couples sont sans enfants. Avec 68 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté, il se situe à la 3^e position des quartiers politique de la ville : 44 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales et 69 % des personnes sont bénéficiaires des allocations de la CAF.

En termes d'**éducation et d'insertion professionnelle**, 47 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés et restent sans emploi. Moins d'1/3 des 15-64 ans travaillent mais l'on observe 2 fois moins de femmes en emploi par rapport à la moyenne communale.



Retour des concertations

LES HABITANTS

SÉCURITÉ
ÉQUIPEMENT & LOISIRS
JEUNESSE
LOGEMENT

LES PARTENAIRES

INSERTION
ÉDUCATIVE &
PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA
PARENTALITÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ
PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ
PUBLIQUE
ACCOMPAGNEMENT SENIORS
& FAMILLES

« ALLER-VERS » (éducateurs)

LES BAILLEURS SOCIAUX

SANTÉ MENTALE
MÉDIATION (présence sur le
terrain)
DÉVELOPPEMENT OFFRE
DE LOISIRS



PRIORITÉ DU QUARTIER ROIS DE MAJORQUE

Prendre en charge les jeunes dès l'âge de 3 ans

Au-delà des 3 priorités récurrentes et communes aux neuf quartiers prioritaires, la priorité spécifique à ce quartier est de **prendre en charge les jeunes dès l'âge de 3 ans par un accompagnement vers l'offre culturelle et de loisirs** notamment, pour participer à une levée du frein à l'emploi pour les femmes.



FOCUS TABLES RONDES

- Favoriser les mobilités en permettant la desserte en transports en commun
- Construire un lien de confiance pour permettre à l'Espace Citoyen de gagner en proximité
- Capter l'attention et la participation des jeunes et notamment des filles aux activités



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Culture et loisirs

- Renforcer les projets associatifs mutualisés.
- Multiplier l'offre culturelle et de loisirs en dehors du quartier qui rencontrent un réel succès et témoignent de la volonté des jeunes à sortir de leur quartier.
- Conforter la présence d'adultes relais

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.
- Conforter l'aide aux élèves et le soutien à la parentalité.
- Maintenir la médiation pour accompagner et orienter les jeunes sur les différents sujets liés à leur vie quotidienne.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Jeunesse et éducation

- Maintenir la dynamique de la cité éducative et des actions de soutien à la parentalité.
- Valoriser et rendre visible les talents des jeunes du quartier.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Lien social

- Favoriser la cohésion et la mixité sociale autour de la culture et du développement artistique accessible aux jeunes dans une perspective d'accompagnement à la professionnalisation.
- Développer, avec l'appui de l'Espace Citoyen, des actions participant à la transition écologique.

Cultures et loisirs

- Déployer des temps d'échanges, conférences et actions en collaboration avec les parents d'élèves.



DIAGONALE DU HAUT ET MOYEN VERNET

// Environ 4 800 habitants

// Une baisse de la population du quartier (-0,9 % /an entre 2013 et 2019)

// 43 % de la population a moins de 25 ans

// 36 % des personnes vivent seules

// 62 % des ménages sous le seuil de pauvreté

// 44 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales

// 73 % des personnes sont bénéficiaires d'une prestation de la CAF

// 11 % de vacance structurelle

// 75 % de logements locatifs dont 2/3 sociaux

// 52 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

// Plus de 37 % des élèves sont en retard scolaire en 3ème

// Seuls 24 % des 15-64 ans ont un emploi

// 2 fois moins de femmes en emploi par rapport à la moyenne communale

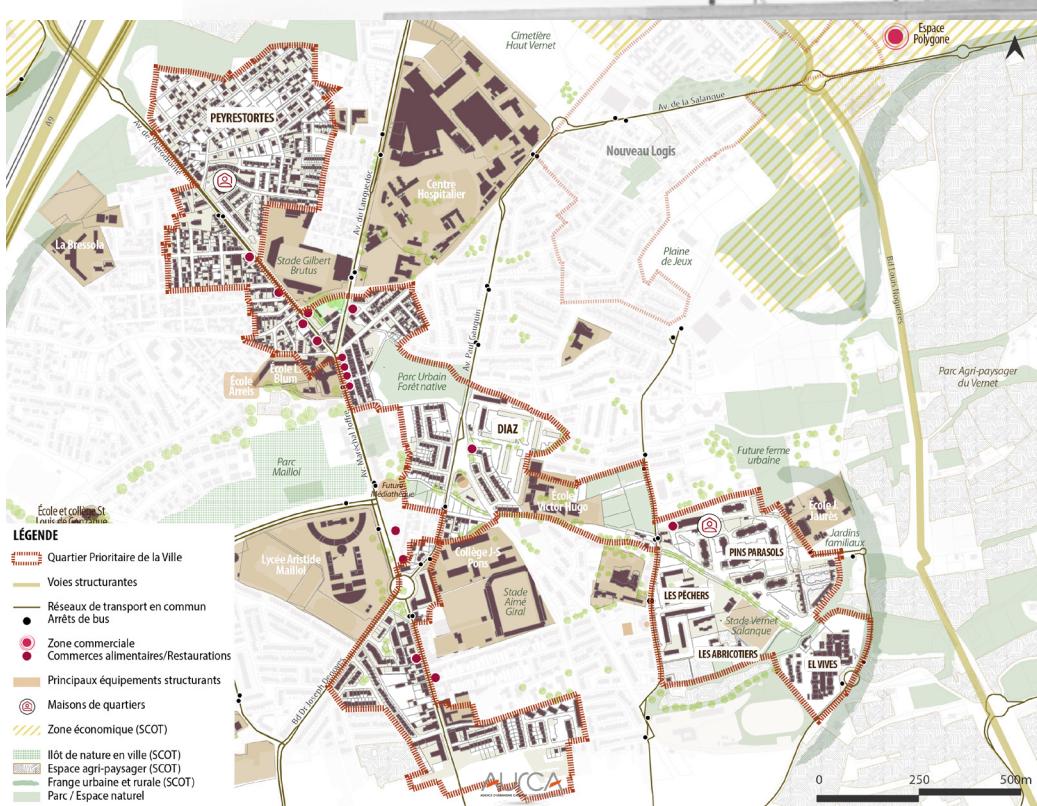
Diagnostic du quartier

Sur les 4 800 habitants que compte la Diagonale du Vernet, 43 % de la population a moins de 25 ans et 36 % des personnes vivent seules.

La précarité est marquée par un taux de 62 % des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté, 73 % des personnes étant bénéficiaires d'une prestation de la CAF.

Le parc immobilier composé à 75 % de logements locatifs -dont 2/3 sociaux- présente quant à lui une vacance structurelle de 11%.

Concernant l'éducation, plus de 37 % des élèves sont en retard scolaire dès la 3ème et 52 % des 16-25 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi. Seuls 24 % des 15-64 ans ont un emploi mais 2 fois moins de femmes que la moyenne communale.



Retour des concertations

LES HABITANTS

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉDUCATION
CADRE DE VIE

LES PARTENAIRES

INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

SANTÉ
ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE
INTÉGRATION « À » & « POUR » L'ÉCOLE

LES BAILLEURS SOCIAUX

SANTÉ MENTALE & HYGIÈNE
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
MÉDIATION
DÉVELOPPEMENT OFFRE DE SERVICE



PRIORITÉ DU QUARTIER DIAGONALE DU HAUT ET MOYEN VERNET



Améliorer le cadre de vie

La concertation avec les acteurs de terrain, habitants et bailleurs sociaux témoigne, sur la base d'un constat récurrent, d'une priorité spécifique autour de **l'amélioration du cadre de vie des habitants** (des parties communes des collectifs aux espaces publics et équipements ...).

Le NPNRU y contribuera en partie au travers de nombreux projets tels que : la future médiathèque, la ferme urbaine, la labellisation « quartier fertile »...



FOCUS TABLES RONDES

- Eradiquer les trafics et rétablir le sentiment de sécurité
- Renforcer la médiation de rue
- Traiter la problématique de la propreté du quartier dans sa globalité.
- Favoriser le lien interculturel et la mixité sociale en travaillant l'ouverture communautaire.
- Accompagner la place des femmes dans l'espace public.



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Habitat et cadre de vie

- Pérenniser les actions liées à la propreté, notamment celles liées à la sensibilisation des habitants.
- Renforcer les interventions des « ambassadeurs du tri ».

Santé

- Renforcer la prévention et la sensibilisation sur les drogues et addictions.

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.
- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Lien social

- Rompre l'isolement des femmes, accompagner leur place dans le quartier et lutter contre les violences conjugales.

Culture et loisirs

- Renforcer l'ouverture culturelle.

Formation et insertion professionnelle à travers le sport

- Pérenniser les actions à destination des publics féminins autour de la pratique du sport et de l'exercice physique, pour leur permettre de développer la confiance en soi et favoriser le retour à l'emploi.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Habitat et cadre de vie

- Pérenniser les actions liées à la propreté, notamment celles liées à la sensibilisation des habitants.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Jeunesse et éducation

- Proposer des projets à destination des jeunes avec un suivi et un accompagnement par des médiateurs.

Lien social

- Impulser la participation des habitants au sein de groupes de travail permettant de mettre en synergie tous les acteurs du quartier et de définir un programme annuel favorisant le lien social.
- Faciliter l'accès des associations aux infrastructures déjà existantes.
- Accompagner les femmes dans des activités en dehors de leur domicile, pour leur redonner une place dans l'espace public.
- Lutte contre le harcèlement de rue en initiant une sensibilisation des publics.
- Prendre appui sur les actions menées dans le cadre d'« Octobre Rose » pour sensibiliser les femmes sur leur santé et leur accès aux soins.
- Développer des activités à destination des femmes.

Culture et loisirs

- Promouvoir l'accès à une culture protéiforme en brisant les barrières invisibles liées à l'instruction ou la langue et permettre de développer confiance en soi, codes et comportements citoyens, lien social
- Initier des ateliers, animations et expositions autour de la photographie amateur mettant en valeur la culture du quartier.
- Initier des pratiques sportives de plein air, des forums de quartier autour du sport en associant les ressources locales.
- Réinvestir l'espace public par des activités multiples et accessibles à tous.

Formation et insertion professionnelle

- Mobiliser des acteurs professionnels de **filières en peine de main d'œuvre** pour établir un contact direct avec les demandeurs d'emplois.
- Soutenir les forums des métiers, les délocaliser au sein des quartiers.

BAS-VERNET

Nouveau Quartier Prioritaire Ville

- // Environ 3 100 habitants
- // Une hausse de la population du quartier (+1,6 % /an entre 2013 et 2019)
- // Plus de 25 % de la population a plus de 60 ans (le plus élevé de tous les QPV)
- // Une part importante de personnes seules (47 %) et de couples sans enfant (28 %)
- // 44 % des ménages sous le seuil de pauvreté
- // 25 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales
- // 69 % des personnes sont bénéficiaires d'une allocation de la CAF
- // 60 % de logements locatifs dont la moitié sont sociaux
- // Une forte précarité énergétique (16 %)
- // 30 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi
- // Seuls 43 % des 15-64 ans ont un emploi

Diagnostic du quartier

Le Bas Vernet « Nouveau Quartier Prioritaire Ville » compte aujourd’hui 3 100 habitants dont un quart a plus de 60 ans, soit le taux le plus élevé de tous les quartiers prioritaires.

Si 47% des personnes vivent seules et 28% de couples n’ont pas d’enfant, la fragilité sociale y est prégnante avec 44 % des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté.

En termes de parc immobilier, 60 % des logements sont locatifs, la moitié sont sociaux et l’on observe une forte précarité énergétique. Sur le volet éducation et emploi, 30 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés, restent sans emploi, et seuls 43 % des 15-64 ans travaillent.



Retour des concertations

LES HABITANTS

SÉCURITÉ
ÉDUCATION
PROPRETÉ

LES PARTENAIRES

INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

IMPLICATION CITOYENNE & SOCIAL
« ALLER-VERS »

LES BAILLEURS SOCIAUX

HYGIÈNE



PRIORITÉ DU QUARTIER BAS-VERNET (nouveau QPV)

Favoriser l'implication citoyenne et renforcer la prévention

Les mots clés émanant des concertations ont trait à l'hygiène, la tranquillité et la sécurité publique, l'insertion socio-éducative et professionnelle. Ce sont donc les trois axes transversaux qui ont été évoqués, la santé ressortant comme la première préoccupation.

Pour autant, une priorité particulière se détache pour ce quartier, celle de **l'implication citoyenne de la prévention, qui passe nécessairement par le lien social entre les habitants, à impulser, structurer et animer.**



FOCUS TABLES RONDES

- Favoriser le lien interculturel et la mixité sociale en travaillant l'ouverture communautaire.
- Accompagner la place des femmes dans l'espace public.



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Habitat et cadre de vie

- Pérenniser les actions liées à la propreté, notamment celles liées à la sensibilisation des habitants.
- Renforcer les interventions des « ambassadeurs du tri ».

Santé

- Renforcer la prévention et la sensibilisation sur les drogues et addictions.

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.
- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Lien social

- Rompre l'isolement des femmes, accompagner leur place dans le quartier et lutter contre les violences conjugales.

Culture et loisirs

- Renforcer l'ouverture culturelle.

Formation et insertion professionnelle à travers le sport

- Poursuivre l'organisation de tournois sportifs entre employeurs potentiels et demandeurs d'emplois.

ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Jeunesse et éducation

- Maintenir la dynamique de la cité éducative et des actions de soutien à la parentalité.
- Initier une réflexion sur l'égalité garçon-fille.
- Proposer des projets à destination des jeunes avec un suivi et un accompagnement par des médiateurs.

Lien social

- Impulser la participation des habitants au sein de groupes de travail permettant de mettre en synergie tous les acteurs du quartier et de définir un programme annuel favorisant le lien social.
- Faciliter l'accès des associations aux infrastructures (salles polyvalentes...) déjà existantes.
- Accompagner les femmes dans des activités en dehors de leur domicile, pour leur redonner une place dans l'espace public.
- Lutte contre le harcèlement de rue en initiant une sensibilisation des publics.
- Prendre appui sur les actions menées dans le cadre d'« Octobre Rose » pour sensibiliser les femmes sur leur santé et leur accès aux soins.
- Développer des activités à destination des femmes.

Culture et loisirs

- Promouvoir l'accès à une culture protéiforme en brisant les barrières invisibles liées à l'instruction ou la langue et permettre de développer confiance en soi, codes et comportements citoyens, lien social.
- Initier des ateliers, animations et expositions autour de la photographie amateur mettant en valeur la culture du quartier.
- Initier des pratiques sportives de plein air, des forums de quartier autour du sport en associant les ressources locales.
- Créer des espaces et installations de pratiques libres.

Formation et insertion professionnelle

- Mobiliser des acteurs professionnels de **filières en peine de main d'œuvre** pour établir un contact direct avec les demandeurs d'emplois.
- Création d'un **forum des métiers** à destination des jeunes du quartier.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

BAS-VERNET

Ancienne Zone Urbaine Sensible

// Environ 2 500 habitants

// Une baisse de la population du quartier (-1,9 % /an entre 2013 et 2019)

// Un indice de jeunesse de 2,9 (le plus élevé de tous les QPV)

// Plus de 46 % de la population a moins de 25 ans

// 42 % des personnes vivent seules

// 71 % des ménages sous le seuil de pauvreté (le plus élevé de tous les QPV)

// 48 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales (2e plus élevé de tous les QPV)

// 95 % des personnes sont bénéficiaires d'une allocation de la CAF

// 98 % des ménages sont locataires du parc social

// 45 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

// Seuls 31 % des 15-64 ans ont un emploi

// 2 fois moins de femmes en emploi par rapport à la moyenne communale

Diagnostic du quartier

Le quartier du Bas Vernet, ancienne Zone Urbaine Sensible, compte environ 2 500 habitants avec une progression de près de 2 % par an entre 2013 et 2019.

C'est le quartier prioritaire de la ville le plus jeune de tous, avec plus de 46 % de sa population qui a moins de 25 ans.

Avec un taux de pauvreté de 71%, il se place au premier rang, devant le centre ancien. 95 % des personnes sont bénéficiaires d'une allocation de la CAF et la quasi-totalité des ménages sont locataires du parc social.

En termes d'emploi et d'éducation, 45 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés et restent sans emploi. Seuls 31 % des 15-64 ans travaillent mais 2 fois moins de femmes que la moyenne perpignanaise.



Retour des concertations

LES HABITANTS

LES PARTENAIRES

LES ESPACES CITOYENS

LES BAILLEURS SOCIAUX

INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ
LIEN SOCIAL

SANTÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
MÉDIATION
SOUTIEN DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL



PRIORITÉ DU QUARTIER BAS-VERNET (ancienne ZUS)

Favoriser le lien interculturel

La tranquillité publique, la sécurité, l'insertion socio-éducative et professionnelle, le lien social... constituent les principales préoccupations du quartier.

Toutefois, après de nombreux échanges avec les partenaires, **le lien interculturel**, identifié comme priorité spécifique, semble faire consensus.



FOCUS TABLES RONDES

- Traiter la problématique de la propreté du quartier dans sa globalité.
- Favoriser le lien interculturel et la mixité sociale en travaillant l'ouverture communautaire.
- Accompagner la place des femmes dans l'espace public.



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Habitat et cadre de vie

- Pérenniser les actions liées à la propreté, notamment celles liées à la sensibilisation des habitants.
- Renforcer les interventions des « ambassadeurs du tri ».

Santé

- Renforcer la prévention et la sensibilisation sur les drogues et addictions.

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.
- Renforcer l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Lien social

- Rompre l'isolement des femmes, accompagner leur place dans le quartier et lutter contre les violences conjugales.

Culture et loisirs

- Renforcer l'ouverture culturelle.

Formation et insertion professionnelle à travers le sport

- Poursuivre l'organisation de tournois sportifs entre employeurs potentiels et demandeurs d'emplois.

ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Habitat et cadre de vie

- Développer des actions en lien avec le respect de l'espace public.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Jeunesse et éducation

- Maintenir la dynamique de la cité éducative et des actions de soutien à la parentalité.
- Initier une réflexion sur l'égalité garçon-fille.
- Proposer des projets à destination des jeunes avec un suivi et un accompagnement par des médiateurs

Lien social

- Impulser la participation des habitants au sein de groupes de travail permettant de mettre en synergie tous les acteurs du quartier et de définir un programme annuel favorisant le lien social.
- Faciliter l'accès des associations aux infrastructures (salles polyvalentes...) déjà existantes.
- Accompagner les femmes dans des activités en dehors de leur domicile, pour leur redonner une place dans l'espace public.
- Lutte contre le harcèlement de rue en initiant une sensibilisation des publics.
- Prendre appui sur les actions menées dans le cadre d'« Octobre Rose » pour sensibiliser les femmes sur leur santé et leur accès aux soins.
- Développer des activités à destination des femmes.

Culture et loisirs

- Promouvoir l'accès à une culture protéiforme en brisant les barrières invisibles liées à l'instruction ou la langue et permettre de développer confiance en soi, codes et comportements citoyens, lien social.
- Initier des ateliers, animations et expositions autour de la photographie amateur mettant en valeur la culture du quartier.
- Initier des pratiques sportives de plein air, des forums de quartier autour du sport en associant les ressources locales.
- Créer des espaces et installations de pratiques libres.

Formation et insertion professionnelle à travers le sport

- Mobiliser des acteurs professionnels de **filières en peine de main d'œuvre** pour établir un contact direct avec les demandeurs d'emplois.
- Création d'un **forum des métiers** à destination des jeunes du quartier.
- L'implantation de l'IFSI Clodion dans ce quartier constitue une opportunité pour l'ouverture du quartier et la mixité des publics. Une attention particulière doit être apportée aux actions concourant aux bonnes conditions d'accueil des publics apprenants et des formateurs et à leurs interactions avec les habitants du Bas-Vernet. Dans cette perspective la Région proposera un dispositif permettant d'associer les habitants et acteurs du quartier à la réflexion, pour prendre en compte leurs attentes quant au projet et son impact sur le quartier.

GARE

// Environ 3 700 habitants

// Une hausse de la population du quartier (+1,3 % /an entre 2013 et 2019)

// Plus de 19 % de la population a plus de 60 ans

// Plus de 50 % des personnes vivent seules

// 46 % des ménages sous le seuil de pauvreté

// 27 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales

// 11 % de vacance structurelle

// 65 % de logements locatifs dont la moitié sont sociaux

// 37 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

// Seuls 42 % des 15-64 ans ont un emploi

Diagnostic du quartier

La population du quartier de la gare progresse pour atteindre à ce jour 3 700 habitants dont plus de la moitié vivent seuls.

Près de 20% de la population a plus de 60 ans.

En termes de précarité sociale, 46 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et 27 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales

Le parc immobilier est constitué à 65 % de logements locatifs -dont la moitié sont sociaux. Il compte par ailleurs une vacance structurelle de 11%.

Sur le champ de l'éducation et l'insertion professionnelle, 37 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés, sont sans emploi et seuls 42 % des 15-64 ans travaillent.



Retour des concertations

LES HABITANTS

SÉCURITÉ
ÉDUCATION

LES PARTENAIRES

INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE &
PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA
PARENTALITÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

ACCOMPAGNEMENT SENIORS & FAMILLES

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
SANTÉ
INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE &
PROFESSIONNELLE

LES BAILLEURS SOCIAUX

SANTÉ MENTALE & HYGIÈNE
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE



PRIORITÉ DU QUARTIER GARE

Lutter contre l'isolement des séniors

La sécurité, la santé mentale et l'insertion socio professionnelle sont encore une fois les thèmes les plus fréquents mais, **la lutte contre l'isolement des séniors** apparaît primordiale sur ce quartier, au même titre que pour le quartier Saint-Assiscle, qui compte 21 % de personnes de plus de 60 ans.



FOCUS TABLES RONDES

- Renforcer l'état des lieux des besoins de la population
- Renforcer l'Espace de Vie Sociale à faire muter en Espace citoyen en adaptant les locaux aux besoins et créer un espace numérique en libre accès
- Développer les démarches intergénérationnelles.
- Développer l'application Géo Archipel qui recense les associations et vise leur mise en synergie



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.

Lien social

- Développer des ateliers thématiques en partenariat avec l'Espace de Vie Sociale en portant une attention particulière aux besoins et attentes des séniors, au vivre ensemble intergénérationnel pour favoriser les interactions sociales.

Formation et insertion professionnelle

- Pérenniser les actions à destination des publics féminins autour de la pratique du sport et de l'exercice physique, pour leur permettre de développer la confiance en soi et favoriser le retour à l'emploi.

Culture et loisirs

- Pérenniser le partenariat avec les ressources culturelles locales.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Lien social

- Communiquer sur les actions proposées dans le quartier en développant des outils de communications adaptés et innovants.
- Développer un travail coopératif intergénérationnel.

Culture et loisirs

- Proposer des actions permettant de rompre avec l'isolement des séniors.
- Soutenir les jardins partagés ou communs.
- Prévoir des locaux et des infrastructures pour initier des activités.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

SAINT-ASSISCLE

// Environ 3 000 habitants

// Une hausse de la population du quartier (+2,4 % /an entre 2013 et 2019)

// 21 % de la population a plus de 60 ans

// 47 % des personnes vivent seules

// 44 % des ménages sous le seuil de pauvreté

// 24 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales

// 80 % de logements locatifs dont 2/3 sont sociaux

// 33 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

// Seuls 40 % des 15-64 ans ont un emploi (37,5 % CDD)

Diagnostic du quartier

En termes de précarité, 44 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et 24 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales.

Le parc immobilier est composé à 80 % de logements locatifs dont 2/3 sont sociaux.

Pour ce qui est de l'éducation et de l'insertion professionnelle, 33 % des 16-25 ans ne sont pas scolarisés, restent sans emploi, et seuls 40 % des 15-64 ans travaillent.



Retour des concertations

LES HABITANTS

SÉCURITÉ
ÉDUCATION

LES PARTENAIRES

INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE &
PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA
PARENTALITÉ
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

LES ESPACES CITOYENS

ACCOMPAGNEMENT SENIORS & FAMILLES

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
SANTÉ

ACCOMPAGNEMENT À LA
PARENTALITÉ

LES BAILLEURS SOCIAUX

SANTÉ MENTALE & HYGIÈNE
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE



PRIORITÉ DU QUARTIER SAINT-ASSISCLE

Lutter contre l'isolement des séniors

Les priorités retenues sont partagées avec celles du quartier de la Gare, de même que celle propre au quartier qui, comme citée précédemment, recouvre la thématique de **lutte contre l'isolement des seniors**.



FOCUS TABLES RONDES

- Renforcer l'état des lieux des besoins de la population.
- Renforcer l'Espace de Vie Sociale à faire muter en Espace citoyen en adaptant les locaux aux besoins et créer un espace numérique en libre accès.
- Développer les démarches intergénérationnelles.
- Développer l'application Géo Archipel qui recense les associations et vise leur mise en synergie.
- Lutter contre les trafics et l'insécurité sur la cité Saint-Assiscle.



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.

Lien social

- Développer des ateliers thématiques en partenariat avec l'Espace de Vie Sociale en portant une attention particulière aux besoins et attentes des seniors, au vivre ensemble intergénérationnel pour favoriser les interactions sociales.

Formation et insertion professionnelle

- Pérenniser les actions à destination des publics féminins autour de la pratique du sport et de l'exercice physique, pour leur permettre de développer la confiance en soi et favoriser le retour à l'emploi.

Culture et loisirs

- Pérenniser le partenariat avec les ressources culturelles locales.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Jeunesse et éducation

- Implanter un centre de loisirs et une crèche sur le quartier Mailloles.

Lien social

- Communiquer sur les actions proposées dans le quartier en développant des outils de communications adaptés et innovants.
- Développer un travail coopératif intergénérationnel.
- Inciter les seniors à s'investir dans le milieu associatif.

Culture et loisirs

- Proposer des actions permettant de rompre avec l'isolement des seniors.
- Soutenir les jardins partagés ou communs.
- Prévoir des locaux et des infrastructures pour initier des activités.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Formation et insertion professionnelle

- Mobiliser des acteurs professionnels de **filières en peine de main d'œuvre** pour établir un contact direct avec les demandeurs d'emplois.
- Création d'un **forum des métiers** à destination des jeunes du quartier.

NOUVEAU LOGIS

// ~ 1 500 habitants

// Une baisse de la population du quartier (-0,8 % /an entre 2013 et 2019)

// Un indice de jeunesse 3 fois plus élevé que la moyenne perpignanaise (2,8 contre 0,9)

// 50 % de la population a moins de 25 ans

// Une forte part des ménages avec des enfants (51 % en monoparentalité et 27 % en couple)

// 52 % des ménages sous le seuil de pauvreté

// 60 % des revenus déclarés sont constitués de prestations sociales (le plus élevé de tous les QPV)

// 97 % des personnes sont bénéficiaires d'une allocation de la CAF (le plus élevé de tous les QPV)

// 70 % de logements locatifs sociaux

// Plus de 84 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi

Diagnostic du quartier

Le quartier du Nouveau Logis compte environ 1500 habitants avec un indice de jeunesse 3 fois plus élevé que la moyenne perpignanaise : 50 % de la population y a moins de 25 ans.

Ce quartier se singularise par une forte part de ménages avec enfants (51 % de familles monoparentales et 27 % en couple).

En termes de précarité, 52 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté : c'est le quartier qui relève les plus forts taux en termes de revenus déclarés constitués de prestations sociales (60%) et de bénéficiaires d'allocations CAF (60 %).

70 % du parc de logements est locatif social et parmi les chiffres les plus marquants : plus de 84 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi.



Retour des concertations

LES HABITANTS

LES PARTENAIRES

LES ESPACES CITOYENS

LES BAILLEURS SOCIAUX

INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE
ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
IMPLICATION CITOYENNE

INTÉGRATION « À » & « PAR » L'ÉCOLE
INSERTION SOCIO ÉDUCATIVE & PROFESSIONNELLE
SANTÉ

SANTÉ MENTALE & HYGIÈNE
TRANQUILLITÉ & SÉCURITÉ PUBLIQUE
MÉDIATION



PRIORITÉ DU QUARTIER NOUVEAU LOGIS

Intégrer « à » et « par » l'école

En termes de priorité spécifique il s'agit ici **d'intégrer « à » et « par » l'école.**



FOCUS TABLES RONDES

- Lutter contre la déscolarisation, le décrochage scolaire, l'illettrisme et l'analphabétisme.
- Réquestionner la mixité sociale (communauté gitane) qui pèse sur l'enclavement spatial et social du quartier.
- Eduquer au respect et à la propreté des espaces publics et des biens immobiliers.
- Renforcer la présence des services publics et l'offre de transport.
- Atténuer les réticences à la participation aux ateliers en créant un lien de confiance avec la population gitane au sein d'un espace de taille adaptée à leur l'accueil.



ACTIONS EXISTANTES À PÉRENNISER OU RENFORCER

Jeunesse et éducation

- Renforcer l'alliance éducative pour permettre aux parents de comprendre les attentes de l'école, d'installer un désir d'école pour leurs enfants, les responsabiliser, les valoriser et leur donner toute leur place en les confortant dans leur rôle.
- Renforcer l'ambition scolaire, optimiser l'orientation des élèves et ouvrir sur le milieu professionnel.

Formation et insertion professionnelle

- Poursuivre l'organisation de tournois sportifs entre employeurs potentiels et demandeurs d'emplois.



ACTIONS A INITIER ET DEVELOPPER

Habitat et cadre de vie

- Construire un programme de sensibilisation à l'entretien et au respect de son cadre de vie en impliquant les habitants.
- Développer la pratique cyclable auprès des habitants du quartier.

Jeunesse et éducation

- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Soutenir la parentalité par des ateliers parents/enfants.
- Élaborer des actions qui permettent une éducation en dehors de l'école.

Lien social

- Développer des actions permettant d'ouvrir des perspectives nouvelles permettant de « sortir du quartier ».

Culture et loisirs

- Promouvoir l'accès à une culture protéiforme en brisant les barrières invisibles liées à l'instruction ou la langue et permettre de développer confiance en soi, codes et comportements citoyens, lien social.
- Initier des ateliers, animations et expositions autour de la photographie amateur mettant en valeur la culture du quartier.
- Initier des pratiques sportives de plein air, des forums de quartier autour du sport en associant les ressources locales.
- Réinvestir l'espace public par des activités multiples et accessibles à tous.

Santé

- S'appuyer sur le **contrat local de santé**.
- Organiser l'information et la communication à propos des actions disponibles pour les habitants en matière de santé.

CROISEMENT DES PRIORITÉS NATIONALE ET LOCALES

RAPPEL DES AXES TRANSVERSAUX

LA SANTÉ : ACCÈS AUX SOINS, SANTÉ MENTALE, HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'INSERTION SOCIO-ÉDUCATIVE ET PROFESSIONNELLE

RAPPEL DES PRIORITÉS PAR QUARTIER

Accompagner la vie quotidienne dans le logement,
les parties communes et sur l'espace public

SAINT-JACQUES

Prendre en charge les jeunes dès l'âge de 8 ans

SAINT-MATTHIEU

Accompagner et soutenir la structuration du tissu
associatif

CHAMPS DE MARS

Prendre en charge les jeunes dès l'âge de 3 ans

ROIS DE MAJORQUE

Améliorer le cadre de vie

DIAGONALE DU VERNET

Favoriser l'implication citoyenne et renforcer la
prévention

BAS-VERNET (nouveau QPV)

Favoriser le lien interculturel

BAS-VERNET (ancienne ZUS)

Lutter contre l'isolement des séniors

GARE & SAINT-ASSISCLE

Intégrer « à » et « par » l'école

NOUVEAU LOGIS

LES 4 THÉMATIQUES NATIONALES

L'ensemble de ces priorités transversales autant que spécifiques viennent croiser les 4 thématiques nationales annoncées.

Les priorités nationales **fixent des financements simplifiés et lisibles sur 3 ans via des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** pour :

- Les projets structurants
- Les projets permettant de répondre aux priorités spécifiques par quartier
- Les projets expérimentaux et innovants nécessitant plusieurs années de mise en œuvre



Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les actions s'inscrivant dans cette thématique visent à :

- Proposer un accompagnement dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
- Professionnaliser et reconvertis professionnellement les personnes en âge de travailler pour une insertion durable sur le marché de l'emploi
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi en situation de précarité
- Développer des actions de formation à la langue française
- Favoriser le développement économique au sein des quartiers de la politique de la ville (promotion de l'entreprenariat, mise en réseau des acteurs économiques, promotion d'initiatives d'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur des pratiques informelles telles que couture, cuisine, commerce, mécanique, transformation...)
- Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire (continu ou alternance) et dans la découverte du monde de l'entreprise, prévenir le décrochage scolaire
- Accompagner à l'autonomie numérique dans la recherche d'emploi.
- Lever les freins à la mobilité des résidentes et résidents en démocratisant l'usage du vélo, solution de mobilité durable et apaisée.
- Décloisonner et dynamiser les quartiers par des activités à valeur ajoutée – de formation, insertion, R&D et entreprenariat – pourvoyeuses d'emploi et ingénierie locale.



La transition écologique et énergétique

Avec le soutien du « Fonds Vert », sont visés le verdissement et la renaturation, les quartiers résilients des programmes ANRU tel celui de Saint Jacques.

Cette priorité nationale percole dans la culture et l'éducation au développement durable, le logement et l'urbanisme au travers du NPNRU et du label 'Quartiers fertiles' pour la Diagonale du Haut et du Moyen Vernet.

La santé et l'alimentation sont abordées sur le champ de la prise en compte de la santé mentale par la réduction du stress environnemental, la valorisation des espaces verts ainsi que l'accès facilité à une alimentation saine et de qualité (réseaux d'achat locaux, jardins partagés).

La valorisation des pratiques existantes de sobriété (compostage, recyclage et autres pratiques collectives...) tient une place essentielle.

La lutte contre la précarité énergétique et la rénovation des logements publics autant que privés par le biais du NPNRU ou dans le cadre des OPAH-RU comme des PIG qui visent l'accompagnement des foyers, est inhérente à la thématique de transition écologique et énergétique, au même titre que les mobilités.

Les actions doivent permettre d'améliorer le cadre de vie par la végétalisation, la gestion des déchets, le recyclage, le réemploi, l'appropriation de la diversité patrimoniale. Il s'agit :

- D'encourager une consommation énergétique plus responsable, lutter contre la précarité énergétique (logement et mobilité).
- Développer l'habitat participatif afin de penser, construire et gérer l'habitat de manière collective.
- Favoriser une alimentation saine, durable, lutter contre le gaspillage des denrées alimentaires, mettre en place des circuits alimentaires locaux.
- Développer les initiatives d'agriculture urbaine, de jardins partagés.
- Encourager les gestes et actions bénéfiques à la biodiversité, à la limitation de notre empreinte carbone.
- Favoriser les solutions de mobilité sobres et douces (transports en commun, train, covoiturage, vélo, marche à pied).
- Préserver et se reconnecter à la nature, au vivant, restaurer et aménager l'espace.
- Éduquer à l'environnement, sensibiliser aux changements climatiques et à l'impact de nos gestes sur la planète.

Les actions doivent permettre de développer des écosystèmes au service de la résilience du quartier.



L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation par le biais de la cité éducative, des vacances apprenantes, de l'accès aux soins et à la santé, à la culture, au sport

Les actions s'inscrivant dans cette thématique et ciblant les jeunes de plus de 16 ans doivent en priorité être déposées dans le cadre de l'appel à projet « Cité éducative 2024-2027 ».

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>

<https://www.ledepartement66.fr/attendre-un-enfant> ou

<https://caf.fr/partenaires/caf-des-pyrenees-orientales/partenaires-locaux/appels-projets/appels-projets-thematiques>

Celles plus spécifiques visant l'accompagnement à la scolarité doivent s'inscrire dans les priorités du dispositif « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » et être déposés dans ce cadre.

<https://caf.fr/partenaires/caf-des-pyrenees-orientales/partenaires-locaux/appels-projets/appels-projets-thematiques>

Les projets de soutien à la parentalité cherchent à s'inscrire dans le dispositif « Réseau d'Écoute, appui et accompagnement des parents » copiloté par le Département et la CAF.

<https://www.ledepartement66.fr/attendre-un-enfant>

Les autres actions s'inscrivant dans cette thématique doivent :

- Encourager l'émancipation dès le plus jeune âge, accompagner la réussite éducative et scolaire, la persévérance scolaire, développer l'esprit critique des élèves et lutter contre la désinformation
- Responsabiliser et soutenir les parents dans leur fonction parentale, agir pour un meilleur climat familial, agir pour la formation des parents et la transmission de compétence entre les parents
- Favoriser la place et l'expression des habitants, proposer des temps de rassemblement, d'animation de la vie sociale en pied d'immeuble, valoriser les savoir-faire et les compétences et susciter l'envie d'agir des habitants
- Encourager la mobilité, en particulier chez les jeunes
- Favoriser l'acquisition des valeurs de la République par l'éducation civique, par une vision claire de l'organisation de la République et de ses institutions.



La tranquillité et la sécurité publique par la prévention et la lutte contre les rodéos urbains et les rixes

Garantir la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique s'opère par le biais d'actions d'occupation de l'espace public, de repérage, de sensibilisation, de prévention, d'accompagnement des habitants, afin d'améliorer le bien-être au sein du quartier.

Les actions en lien ou propres à cette thématique doivent :

- Prévenir l'atteinte aux biens : cambriolages, vols et tentatives de vols, dégradations de biens publics, trafics de drogue, présence de groupes dans les halls d'immeubles et aux abords, rodéos motorisés.
- Prévenir l'atteinte aux personnes : lutter contre les violences intrafamiliales et libérer la parole des victimes, lutter contre les violences faites aux femmes, prévenir les affrontements de bandes sur l'espace public.
- Lutter contre les violences envers les forces de sécurité et renforcer la relation police-population.
- Prévenir la délinquance des plus jeunes par la mobilisation plus systématique des familles, par la mise en place d'une éducation en dehors de l'école favorisant l'épanouissement et l'insertion des jeunes.
- Prévenir et lutter contre la radicalisation, par le renforcement des valeurs de la République et la laïcité.
- Occupier les jeunes en risque ou en état de marginalisation, lutter contre leur exclusion de la société.
- Renforcer l'accès au droit par le biais des maisons de justice et du droit, les points et relais d'accès au droit.
- Encourager des pratiques de déplacement vertueuses pour la santé des habitants, vectrices d'autonomie et respectueuses du cadre de vie.
- Développer les loisirs pour les jeunes, permettre leur ouverture sur le monde extérieur.
- Sur ces thématiques, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) devra être mobilisé en premier lieu.

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>

<https://www.actions-de-l-etat/Securite-et-protection-de-la-population>

<https://www.FIPD-2024/FIPD-appel-a-projets-2024-programmes-S-et-K>

Les objectifs opérationnels sont déclinés annuellement dans le cadre d'un plan d'actions précisant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, qu'elles relèvent du droit commun ou des dispositifs spécifiques de la politique de la ville.

INDICATEURS DE MESURE

Le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 et de ses appels à projets successifs se doit d'être objectivé par des chiffres précis permettant de mesurer l'efficience des dispositifs de droit commun mobilisés, ainsi que toute action engagée par les partenaires de la politique de la ville.

Évalué chaque année sur la base d'un nombre limité d'indicateurs de résultats pré-identifiés, l'ambition de ce contrat de ville nouvelle génération est d'affiner le suivi et l'ajustement des actions entreprises pour mieux répondre aux besoins et priorités des habitants.

Ainsi, à chaque action correspond une série d'indicateurs communs et d'autres spécifiques, permettant d'évaluer conjointement les réponses apportées aux habitants et ce dès la sélection du projet.

Par ailleurs, ces indicateurs serviront de référence lors de l'évaluation annuelle qui sera partagée aux partenaires du contrat de ville et plus largement à tous les acteurs de la politique de la ville.

Les indicateurs d'évaluation et de suivi de cette participation :

- Nombre de citoyens et d'associations participant aux instances de consultation et de concertation.
- Taux de régularité des participants.
- Provenance géographique des participants.
- Nombre d'actions et de projets co-construits via les instances de participation.

Un avenant au présent contrat de ville viendra affiner les plans d'actions ainsi que les indicateurs afférents à chaque action par quartiers.

Les éléments suivants doivent figurer dans toutes demandes de subventions et leurs bilans

- Le lien avec les thématiques identifiées parmi les 4 nationales
- Le lien avec les priorités et les spécificités locales
- La complémentarité et l'articulation avec les actions existantes et celles de droit commun
- Un résumé du projet (4 lignes maximum) et les objectifs prioritaires : lieux, dates, public cible notamment le ou les QPV, modalité de mise en œuvre, complémentarité

- et articulation tant sur le plan financier que d'interventions avec les dispositifs de droit commun sollicités
- Le nombre d'ETP impliqués (salariés, bénévoles, service civique...) dans l'action
 - Le nombre de personnes impactées par l'action par tranche d'âge (participant unique si plusieurs séances proposées)
 - 0/5 ans
 - 6/11 ans
 - 12/15 ans
 - 16/25 ans
 - 26/64
 - 65 et plus
 - Le nombre de personnes impactées par l'action par lieu de résidence :
 - QPV
 - Autre quartier
 - Mixité des publics : oui/non, expliquez comment
 - Le nombre de personnes impactées par l'action en précisant le nombre de femmes et le nombres d'hommes
 - Le nombre de personnes en situation de handicap
 - Les témoignages de participants, quel que soit le support
 - Des photos de l'action, et tout autre support vidéo, vocal, productions artistiques...
 - L'évaluation de l'impact de vos actions et projets auprès des habitants
 - Le nombre de projets communs avec d'autres partenaires, toute synergie créée avec d'autres acteurs
 - La proposition d'indicateurs de suivi de l'action, à mobiliser parmi ceux qui existent ou à créer pour une évaluation adaptée

D'autres indicateurs à mettre à l'observation des partenaires

Education Nationale

- IPS L'Indice de Position Sociale (IPS) d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Ce dernier résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.
- Indicateur sur le nombre de parents impliqués

France Travail

- Demande d'inscriptions, parrainage, via le site et actions sportives
 - Nombre de personnes qui ont participé aux actions
 - Nombre de personnes qui ont trouvé de l'emploi
 - Nombre de personnes qui se sont inscrites...
- >> Mesure : retour à l'emploi ou une formation qualifiante > 2 grands critères
- Taux de participation (atelier femmes)

MLJ 66

- Nombres de jeunes inscrits pour le code / qui réussissent
- Nombres de jeunes participants aux activités

ESH HPM

- Etat des parties communes / toutes formes d'incivilités et dégradations = outil mis en place par la Fédération de l'ESH : application sur smartphone mise à disposition des gardiens afin de faire remonter l'information
- Nombre d'associations existantes
- Nombre d'associations créées et qui vivent
- Nombre incivilités sur l'espace public avec une application dédiée aux médiateurs
- État de santé de la copropriété à développer avec le syndic

CD66 et CAF

- Densité résidentielle
- Part de la population âgée <25 ans
- Part des ménages composée d'une seule personne
- Part des ménages composée d'une personne en monoparentalité
- Part des ménages sous le seuil de pauvreté
- Part des allocataires CAF dont les prestations représentent 50 à 100 % des ressources
- Part des 16/25 ans
- Part des élèves avec un retard scolaire à la fin de l'école primaire entrée collège
- Indice synthétique Délinquance de quartier
- Indice synthétique Vie de quartier

SUIVI ET EVALUATION

Afin de faciliter le suivi du contrat de ville et de mieux répondre aux besoins et priorités des habitants, il convient de définir par action des indicateurs communs et d'autres spécifiques, permettant d'évaluer conjointement les réponses apportées aux habitants et ce, dès la sélection du projet.

Ces indicateurs serviront de référence lors de l'évaluation annuelle qui sera partagée aux partenaires du contrat de ville et plus largement à tous les acteurs de la politique de la ville.

Dans ce nouveau cadre, les objectifs des copilotes et partenaires du contrat de ville sont de :

- Valoriser l'investissement du tissu associatif et notamment les bénévoles
- Diffuser des résultats qualitatifs auprès du grand public via les différents canaux de com-munication
- Évaluer la programmation dans son efficience
- Rendre plus visible les actions auprès des financeurs et identifier les liens avec d'autres dispositifs, notamment de droit commun.

L'évaluation du contrat de ville sera menée en lien étroit avec les programmes connexes que sont notamment la Cité éducative de Perpignan, la gestion urbaine de proximité dans laquelle les bailleurs sociaux sont engagés en contrepartie de l'exonération de la taxe foncière pour la propriété bâtie (TFPB), les actions menées dans le cadre des 4 axes du Pacte Local des Solidarités (PLS), la convention territoriale de gestion (CTG) etc....

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle inter-communale entre, d'une part, **l'Etat, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont il est membre** et, d'autre part, **les communes et établissements publics de coopération inter-communale à fiscalité propre concernés**. Ces contrats sont signés par les **départements et les régions**.

Les signataires obligatoires de ce contrat de ville sont :

- L'ÉTAT
- PERPIGNAN MEDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
- LA VILLE DE PERPIGNAN
- LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
- LA RÉGION OCCITANIE

Les partenaires associés à la gouvernance, conformément à *l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014*, sont :

- La Caisse des dépôts et consignations,
- Les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation,
- Les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code,
- Les organismes de protection sociale,
- Les chambres consulaires,
- Les établissements d'enseignement supérieur,
- Le Comité national olympique et sportif français,
- Le Comité paralympique et sportif français,
- Les fédérations sportives agréées
- Les autorités organisatrices de la mobilité.



	REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS	SIGNATURES
ÉTAT	<p>Le Préfet des Pyrénées-Orientales M. Thierry BONNIER</p>	
PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE	<p>Le Président M. Robert VILA</p>	
VILLE DE PERPIGNAN	<p>Le Maire M. Louis ALIOT</p>	
RÉGION OCCITANIE	<p>La Présidente Mme Carole DELGA</p>	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES	<p>La Présidente Mme Hermeline MALHERBE</p>	

	REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS	SIGNATURES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Le Directeur Général ou son représentant M. Pierre-Marc BOISTARD	
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	La Directrice Générale ou son représentant Mme Sandrine CABOT	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS	Le Procureur de la République ou son représentant M. Jean-David CAVAILLÉ	
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	Le Directeur Territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, ou son son représentant M. Vincent NICLAS	
CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	Le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou son représentant M. Laurent GAUZE	
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	La Directrice de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant M. Didier JAFFRE	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS	Le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant M. Éric DOAT	

	REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS	SIGNATURES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ou son représentant Mme Julie COLOMB	
ACADEMIE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES	La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Pyrénées- Orientales ou son représentant Mme Anne-Laure ARINO	
FRANCE-TRAVAIL PYRÉNÉES-ORIENTALES	La Directrice Territoriale de France Travail Pyrénées- Orientales ou son représentant Mme Anne DANYCAN	
ESH HABITAT PERPIGNAN MÉDITERRANÉE	La Directrice Générale de l'Entreprise Sociale pour l'Habitat ou son représentant Mme Muriel CORREARD	
OPH DES PYRÉNNÉES- ORIENTALES	Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées- Orientales ou son représentant M. Aldo RIZZI	
SA COOPÉRATIVE DE PRODUCTION D'HLM LANGUEDOC ROUSSILLON HABITAT	Le Directeur Général ou son représentant M. Richard BERTIAU	

	REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS	SIGNATURES
MARCOU HABITAT	Le Directeur Général de la société Marcou Habitat ou son représentant M. Miguel BELTRAN	
CDC HABITAT	La Présidente du Directoire de CDC Habitat ou son représentant Mme Anne-Sophie GRAVE	
CDC ADOMA	Le Directeur Général d'Adoma ou son représentant M. Emmanuel BALLU	
LA CITÉ JARDINS	Le Président ou son représentant M. Émile NOYER	
TROIS MOULINS HABITAT	Le Directeur Général ou son représentant M. Gilles SAMBUSSY	
GROUPE 3F	Le Directeur Général de 3F Occitanie ou son représentant M. Bruno COLLIN	

ANNEXES

CONTRAT

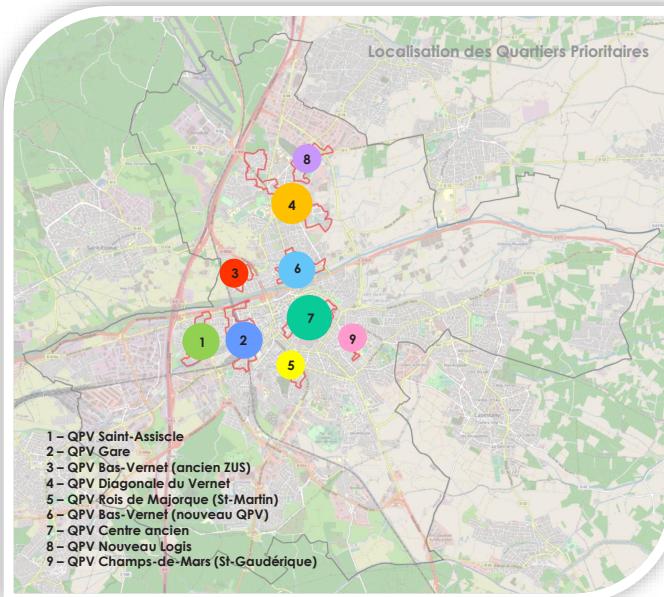
DE VILLE

2024 - 2029

AT
.E
2030

DÉMOGRAPHIE
REVENUS
ÉTAT DU PARC
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
PARC IMMO / VACANCE
EDUCATION
PRÉVENTION - MÉDIATION
DÉLINQUANCE
INSERTION PRO.
TISSU ÉCO.
SERVICES & ÉQUIPEMENTS

LES INDICATEURS PAR QUARTIER



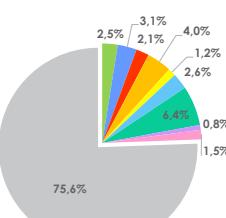
Représentativité des QPV

Les habitants des QPV représentent près du quart de la population perpignanaise en 2019. Passant ainsi de 27% en 2013 à 24% en 2019. Principalement en raison d'une perte de population sans précédent sur le QPV du centre ancien. En 2019, les habitants des QPV représentent par ailleurs 11% de la population de l'intercommunalité.

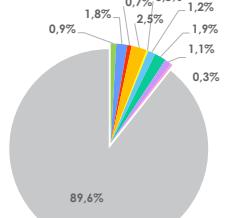
Parmi les QPV, le plus important demeure le QPV Centre ancien qui représente 6,4% de la population perpignanaise. Celui-ci est suivi par la Diagonale qui représente 4,0% de la population. Suivent la Gare (3,1%), le Bas-Vernet (2,6%), Saint-Assiscle (2,5%) et l'ancien ZUS (2,1%). Les trois autres QPV ne représentent qu'entre 0,8 et 1,5% de la population.

Les QPV, représentent, à eux 9, seulement 10% des surfaces urbanisées de la ville de Perpignan. La densité résidentielle y est donc particulièrement élevée, supérieure à 100 habitant par hectare, elle est deux fois supérieures à la moyenne communale.

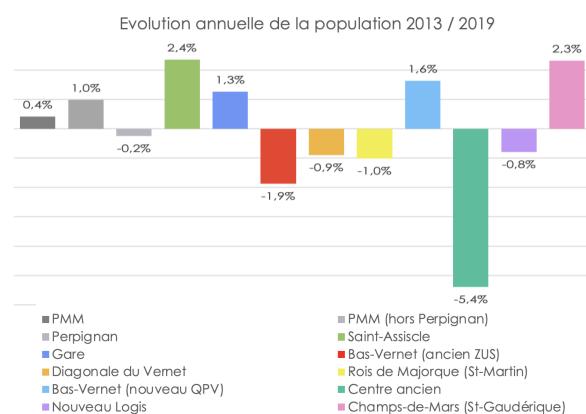
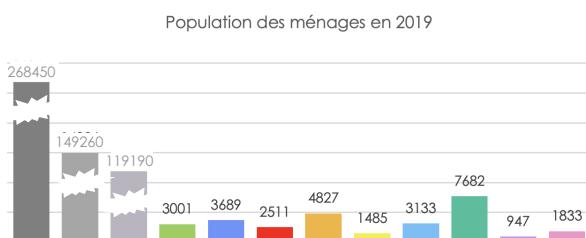
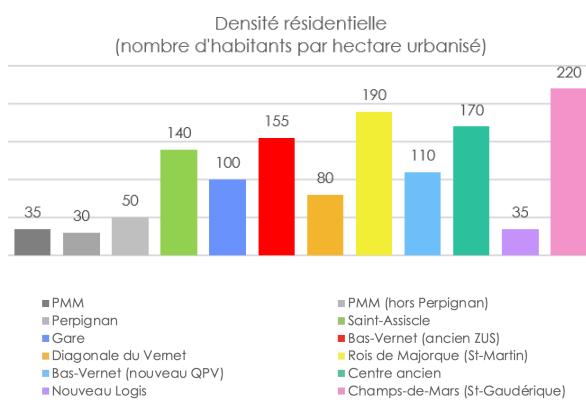
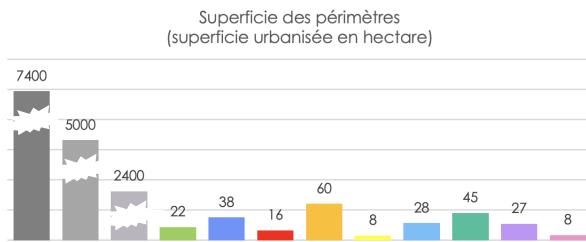
Ventilation de la population perpignanaise en 2019



Ventilation des surfaces urbanisées perpignanaise



DÉMOGRAPHIE



Surface des QPV

Avec 2400 hectares urbanisés (toutes vocations confondues), Perpignan représente 33% des surfaces urbanisées de Perpignan-Méditerranée (7400 hectares).

Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) présent, eux, pour 10,5% de l'ensemble des surfaces urbanisées sur la ville de Perpignan. La Diagonale du Vernet est le premier QPV par sa superficie avec 60 hectares (24% des surfaces en QPV), puis le Centre ancien avec 45 hectares (18%) et la Gare avec 38 hectares (15%).

Densité résidentielle

Perpignan présente une densité résidentielle de 50 habitants par hectare urbanisé. C'est une densité pratiquement deux fois supérieure à la moyenne rencontrée sur l'ensemble des autres communes de l'intercommunalité.

Au sein des QPV, à l'exception de Nouveau Logis, où l'urbanisation développée est purement horizontale (35 hab. / ha) ; les densités sont nettement supérieures à la moyenne communale, entre deux et quatre fois plus denses, de 100 à 220 hab. / ha urbanisé.

Deux formes urbaines rencontrées : le collectif des années 60/70/80 en R+4, 5 ou 6 sur les QPV Champs de Mars, Rois de Majorque ou l'ancien ZUS souvent produites par le logement social. Et une forme plus traditionnelle de la ville dense rencontrée sur le Centre ancien et sur les faubourgs du XIX^e siècle : de petits immeubles collectifs en R+3 ou de maisons en bande, comme sur la Gare, Saint-Assiscle, et le Bas-Vernet.

AURCA
AGENCE D'URBANISATION CATALANE MÉTROPOLE MÉDiterranée

Population des ménages

Avec 119.190 habitants au dernier recensement, Perpignan représente 44% de la population de Perpignan-Méditerranée. Soit une baisse de sa part de 2 pts en 6 ans.

Les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) pèsent eux pour 24,5% de l'ensemble de la population perpignanaise (29.108 habitants), c'est une contraction de 2,5 pts en 6 ans. Une baisse principalement portée par le QPV Centre ancien (-3700 habitants) et le Vernet (Diagonale -300 habitants / Ancien ZUS -300 habitants).

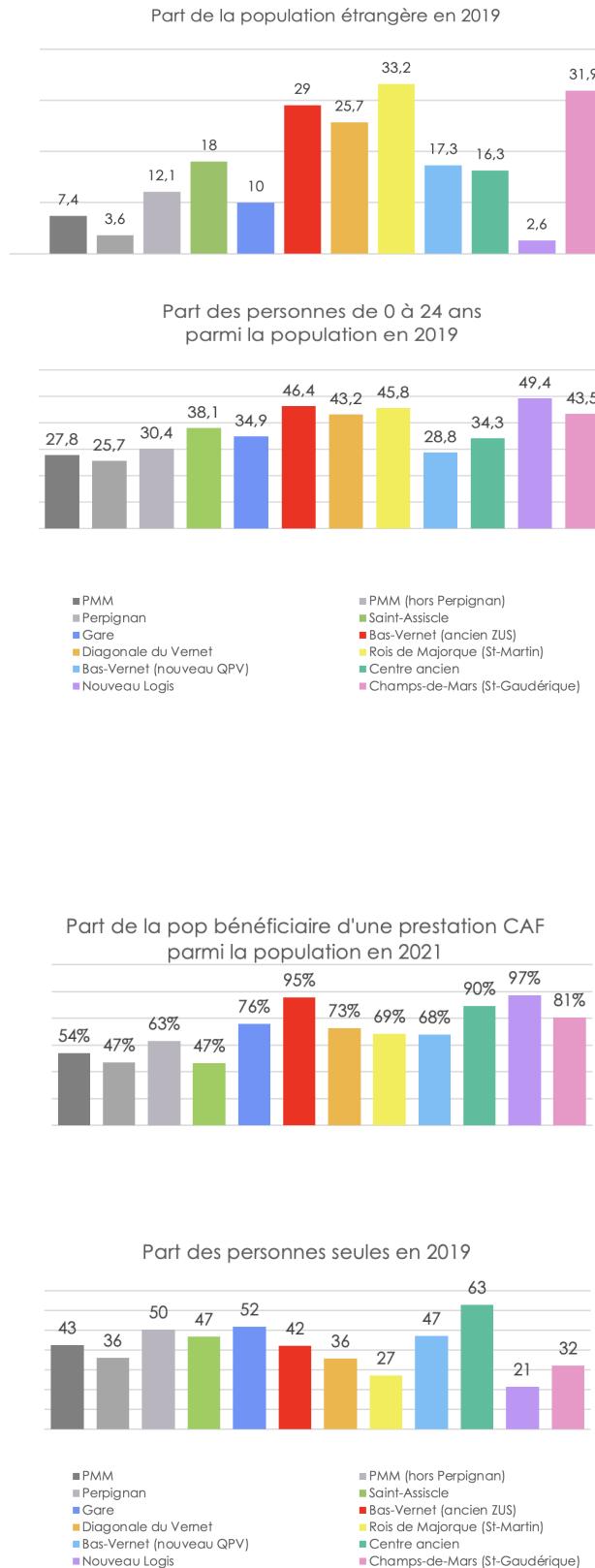
Evolution démographique

Perpignan présente sur la période 2013/2019 un taux d'évolution de sa population négatif de -0,2% / an. Soit une perte de près de 1800 habitants en 6 ans. Hors Perpignan, l'ensemble des autres communes de l'intercommunalité présentent, elles, un taux positif de +1,0% / an.

Au sein des QPV, sur la période 2013/2019, le taux d'évolution est lui aussi globalement négatif avec -1,7% / an (contre +0,3% / an pour le reste de la ville hors QPV). Si certains QPV s'inscrivent dans une dynamique positive : Saint-Assiscle, Champs-de-Mars (+2,3%) ou encore Bas-Vernet et Gare (+1,3%) ; d'autres présentent une dynamique négative autour de -1,0%, et jusqu'à -2,0% pour l'ancien ZUS (Clodion-Torcatis) ou encore -5,0% / an sur le centre ancien perpignanais qui connaît une véritable hémorragie (perte du tiers de sa population en 6 ans).

AURCA
AGENCE D'URBANISATION CATALANE MÉTROPOLE MÉDiterranée

DÉMOGRAPHIE



Immigration / Pop. étrangère

La part de la population de nationalité étrangère représente 12% de la population perpignanaise en 2019 (contre 9% en 2013). Soit un gain de plus de 4000 personnes en 6 ans. Avec une part de 3,6% de population de nationalité étrangère, les autres communes de l'intercommunalité présentent un taux 3,3 fois inférieur. La part de la population immigrée atteint, elle, 17%. Soit une personne sur six à Perpignan.

La part de la population de nationalité étrangère représente 20% de la population au sein des QPV en 2019 (contre 15% en 2013), mais peut atteindre jusqu'à 30% des habitants sur certains QPV comme l'ancien ZUS, le Champs-de-Mars ou encore Rois de Majorque. La part de la population immigrée atteint, elle, 24%. Soit une personne sur quatre au sein des QPV.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se recoupent que partiellement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue d'appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré. Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides).

Les moins de 25 ans

Perpignan présente en 2019 une part jeunes âgés de moins de 25 ans de 30%. C'est 5 points de plus que sur le reste des communes de l'intercommunalité. Par ailleurs, entre 2010 et 2019, la part des moins de 25 ans sera resté stable à Perpignan, quand elle aura diminué de 5% sur les autres communes de l'intercommunalité.

Au sein des QPV, la part des personnes âgées des moins de 25 ans est encore plus forte. En moyenne supérieure de 8 pts à la moyenne communale (38%), avec 2 personnes sur 5 âgées de moins de 25 ans. Le QPV le plus jeune est Nouveau Logis (49% des habitants ont moins de 25 ans), suivent l'ancien ZUS, Champs de Mars, la Diagonale... Néanmoins depuis 2010, les QPV enregistrent une contraction de la part des moins de 25 ans (-2 pts), essentiellement porté par le centre ancien (-7 pts), globalement les QPV maintiennent voire augmentent la part des jeunes (notamment Champs de Mars +5 pts, Saint-Assiscle +4 pts, Rois de Majorque +3 pts).

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALAINE MÉTROPOLE MÉTÉRANÉE

Allocataires CAF

A Perpignan, 63% de la population est couverte par une prestation de la CAF. C'est 16 pts de plus que la moyenne des autres communes de l'intercommunalité. Entre 2015 et 2022, le nombre d'allocataires est globalement resté stable et corrélé à l'évolution négative de la population (+2% contre -1,2%).

Au sein des QPV, en moyenne 77% de la population est couverte par une prestation CAF (22500 personnes), pouvant dépasser les 90% à Nouveau Logis, dans le Centre Ancien et dans l'ancien ZUS. Les QPV représentent 30% des bénéficiaires pour 24% de la population générale de Perpignan. Au sein des QPV, parmi les ménages allocataires, 60% des bénéficiaires sont une personne isolée et sans enfant, 20% une personne en monoparentalité, 14% un couple avec enfant(s), 6% un couple sans enfant. Près de 1100 bénéficiaires ont moins de 25 ans et sont non étudiant, 350 sont étudiants. Parmi les 8300 enfants de moins de 25 ans couverts par une prestation CAF, 70% ont moins de 15 ans.

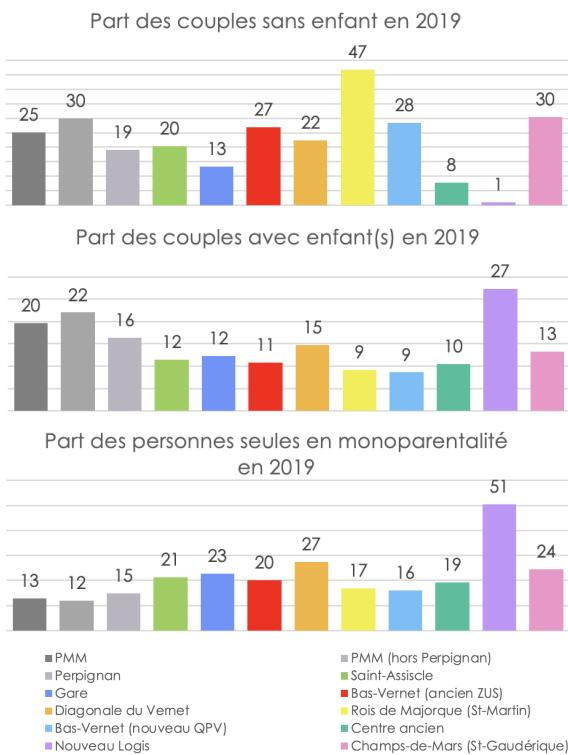
Les ménages d'une seule personne

Perpignan présente en 2019 une part de ménage composé d'une seule personne de 50%. C'est 14 points de plus que sur le reste des communes de l'intercommunalité. Par ailleurs, entre 2010 et 2019, la part ménages d'une seule personne a progressé de +4 pts à Perpignan (comme sur les autres communes de l'intercommunalité).

Au sein des QPV, la part des ménages composés d'une seule personne est de 47%, soit 3 pts de moins que la moyenne communale. Les QPV qui présente la plus forte proportion de ménage de ce type sont le Centre ancien (63% des ménages sont composés d'une seule personne), suivent la Gare (52%), le Bas-Vernet, et Saint-Assiscle (47%). Les quartiers les plus « familiaux » sont donc Nouveau Logis (avec seulement 21% de ménages d'une personne), Rois de Majorque ou encore Champs de Mars (32%).

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALAINE MÉTROPOLE MÉTÉRANÉE

DÉMOGRAPHIE



Les couples sans enfant

Perpignan présente en 2019 une part de ménages composée de couples sans enfant de 19%. C'est 11 points de moins que sur le reste des communes de l'intercommunalité. La ville accueille principalement de jeunes sans enfant (car le parc locatif et les aménités qu'offre la ville la rende très attractive), ainsi qu'à l'autre extrémité du spectre des personnes âgées en fin de trajectoire résidentielle.

A sein des QPV, la part des couples sans enfant (19%) varie fortement, d'un QPV à l'autre, mais reste généralement supérieure à la moyenne communale, à l'exception du Centre ancien « spécialisé » dans les ménages composés de personnes isolées, et Nouveau Logis « spécialisé » dans les familles.

Les couples avec enfant(s)

Perpignan présente en 2019 une part de ménages composée de couples avec enfant de 16%. C'est 6 points de moins que sur le reste des communes de l'intercommunalité. Les familles, en quête d'accès à la propriété, et de pavillons avec jardin, ont tendance à préférer l'éloignement de la ville centre.

A sein des QPV, la part des couples avec enfants est de 12%. Seul le QPV du Nouveau Logis s'illustre par une part de couple avec enfant(s) 2 fois supérieures à la moyenne des QPV.

Les personnes en monoparentalité

Perpignan présente en 2019 une part de ménages composée de personnes isolées en monoparentalité de 15%. C'est 3 points de plus que sur le reste des communes de l'intercommunalité. Souvent plus en précarité, ces ménages ont besoin de se loger au sein du parc locatif, et notamment au sein du parc social très important de la ville.

A sein des QPV, la part de ménages composée de personnes isolées en monoparentalité est de 22%. Soit 7 pts de plus que la moyenne communale et pratiquement le double des autres communes de l'intercommunalité. Le QPV du Nouveau Logis atteint 51%. La Diagonale 27%.

La jeunesse

L'indice de Jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

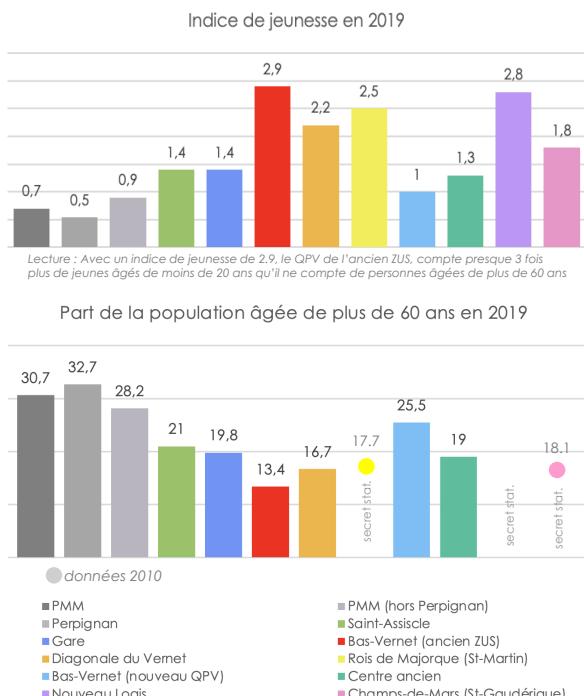
Avec un indice de jeunesse de 0,9, Perpignan se présente comme l'une des communes les plus jeunes de la plaine du Roussillon. 2 fois plus jeune que la moyenne des autres communes de l'intercommunalité (0,5) et plus jeune encore que la moyenne nationale (0,8). En 10 ans, Perpignan a maintenu son indice de jeunesse alors que celui-ci s'est contracté de 0,2 pts.

A sein des QPV, l'indice de jeunesse est extrêmement élevé. Sur l'ensemble des QPV on compte plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes âgées de plus de 60 ans. Jusqu'à 3 fois plus. Les quartiers les plus jeunes sont l'ancien ZUS, Nouveau Logis, Rois de Majorque ou encore la Diagonale. Même les quartiers les « moins jeunes » comme le Centre Ancien, Saint-Assiscle ou la Gare, présentent en réalité un indice de jeunesse 3 fois supérieurs au ratio rencontré sur les autres communes de l'intercommunalité. Enfin comparativement à 2010, tous les QPV maintiennent leur indice, ou rajeunissent, à l'exception de l'ancien ZUS et surtout du Centre ancien qui semble désormais fortement s'inscrire dans un vieillissement accéléré.

Les plus de 60 ans

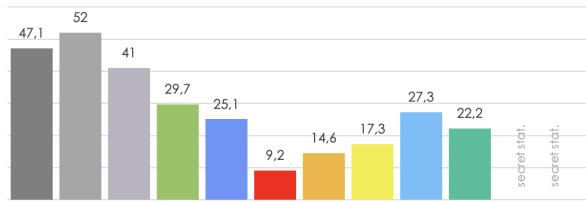
Perpignan présente en 2019 une part de personnes âgées de plus de 60 ans de 28%. C'est 4,5 points de moins que sur le reste des communes de l'intercommunalité. Signifiant via une mise en abîme le poids de la jeunesse sur l'ensemble de la population perpignanaise. Par ailleurs, entre 2010 et 2019, la part des plus de 60 ans n'aura progressé que de 7% à Perpignan, quand elle aura progressé de 13% (le double) sur les autres communes de l'intercommunalité.

A sein des QPV, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est encore plus faible. En moyenne inférieure de 10 pts à la moyenne communale, avec 1 personne sur 5 âgée de plus de 60 ans. Le QPV le plus âgé est le Bas Vernet (1 pers. sur 4). Le quartier le moins âgé est l'ancien ZUS (1 pers. sur 7). Par ailleurs, depuis 2010, les QPV ne « vieillissent » pas, voire « rajeunissent », à l'exception du Bas Vernet et du Centre ancien, dont le rythme de vieillissement est dans la moyenne pour le premier et en revanche 4 fois plus rapide pour le second.

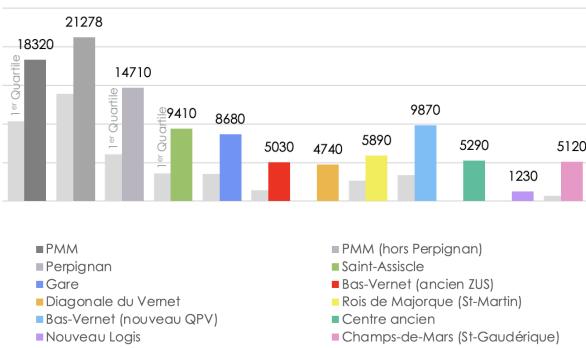


REVENUS

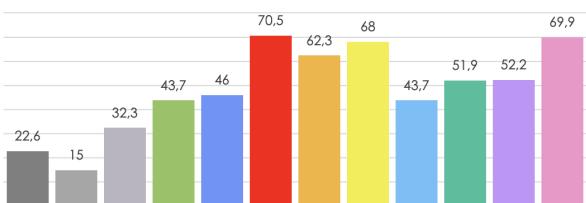
Part des ménages imposés en 2019



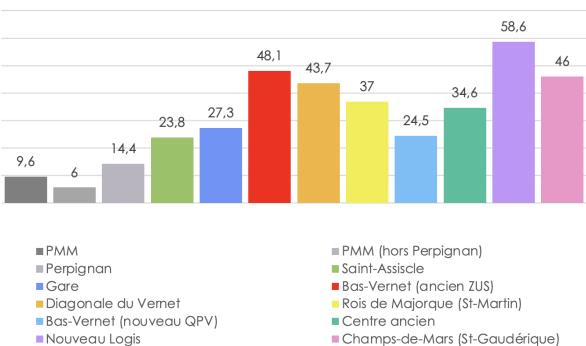
Médiane (en euros) du revenu déclaré par unité de consommation en 2019



Taux de pauvreté en 2019
(au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain)



Part de l'ensemble des prestations sociales dans les revenus des ménages en 2019



Imposition

Cumulant un ensemble de difficultés socioéconomiques structurelles, Perpignan présente en 2019 un niveau d'imposition inférieur de 11 pts à la moyenne des autres communes de l'intercommunalité. Avec 41% de ses ménages imposés, Perpignan voit cette part se contracter de -1,3 pt par rapport à 2013 (contre -0,2 pt ailleurs).

Au sein des QPV, la part des ménages imposés ne dépasse pas les 25 à 30% (Saint-Assiscle, Bas-Vernet, Gare...), et peut même être inférieure à 15% (Diagonale, Ancien ZUS, Champs-de-Mars, Nouveau Logis). Par rapport à 2013, les QPV Saint-Assiscle et Gare sont les seuls à enregistrer une hausse de la part de ménages imposés (respectivement +0,5 et 0,9 pt).

Revenu

Perpignan présente en 2019 un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 15.000 € / an. Soit un revenu inférieur de 45% à la moyenne des autres communes de l'intercommunalité (21.300 € / an). Si entre 2013 et 2019, le revenu annuel par UC a progressé de 9% sur les autres communes de PMM, celui-ci n'a progressé que de 1% à Perpignan. 25% des ménages perpignanais présentent un revenu par UC inférieur à 6.100 € (1^{er} Quartile), quand ce dernier est de près de 14.000 € ailleurs.

Au sein des QPV, le revenu par UC s'approche des 10.000 € annuel sur les QPV Bas-Vernet, Saint-Assiscle et Gare. Soit 1,5 fois inférieur à la moyenne perpignanaise. Et proche des 5000 € annuel sur les autres QPV. Soit 3 fois inférieur. Par ailleurs, entre 2013 et 2016, l'ensemble des QPV enregistre une baisse du revenu par UC de l'ordre de 5 à 10%. 25% des ménages en QPV présentent un revenu par UC inférieur à 3000 € (1^{er} Quartile).

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALAINE MÉTROPOLE MÉTÉRANÉE

Seuil de pauvreté

Perpignan présente en 2019 un part de ménages s'inscrivant sous le seuil de pauvreté de 32%. Supérieur de 17 pts à la moyenne des autres communes de l'intercommunalité (15%. Identique à la moyenne nationale). Entre 2013 et 2019, si ce taux s'est contracté de -0,5 pt sur l'ensemble des autres communes de l'intercommunalité, celui-ci a progressé de +1,6 pt sur la ville-centre.

Au sein des QPV, la part des ménages relevant du seuil de pauvreté est supérieure à 40%. Soit 2 fois la moyenne de l'intercommunalité. Compris entre 44 et 52% sur 5 QPV (Bas-Vernet, Saint-Assiscle, Gare, Centre ancien et Nouveau Logis), elle est proche de 65/70% sur les autres QPV (forte présence de logements locatifs sociaux allant de 65 à 95%).

Prestations sociales

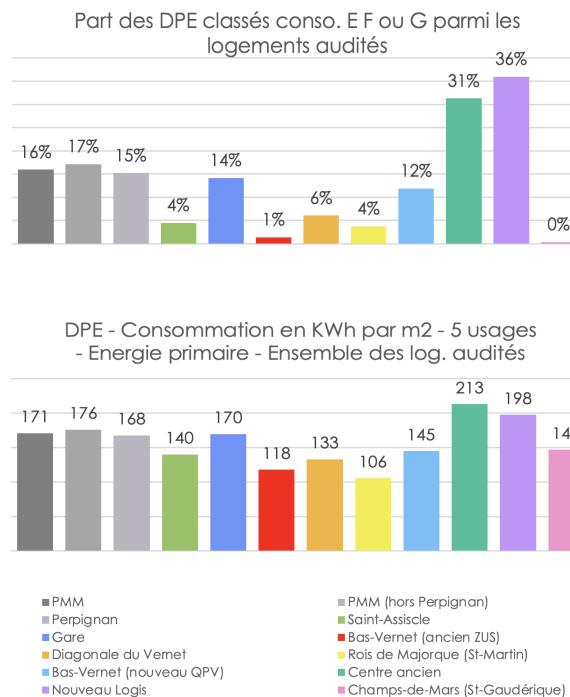
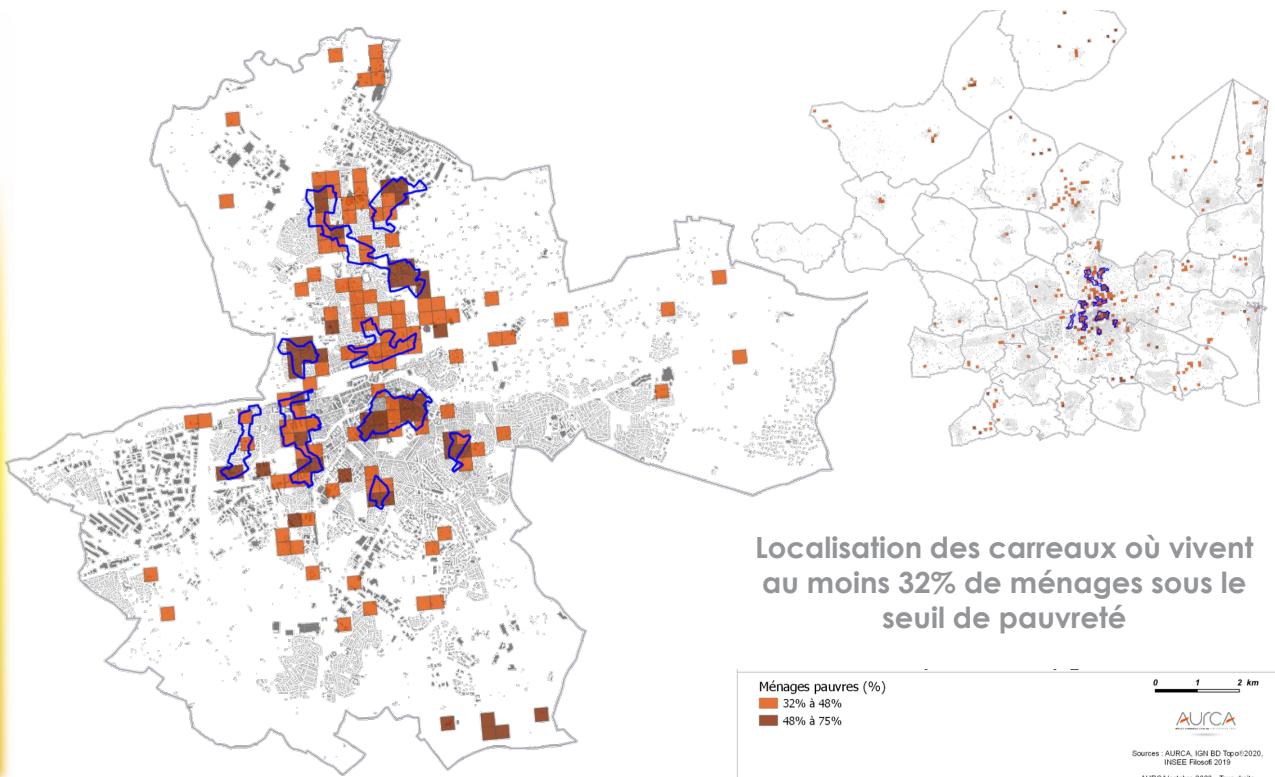
La part prise par les prestations sociales dans les revenus des ménages perpignanais est supérieure à 14%, quand celle-ci est inférieure à 6% pour l'ensemble des autres communes de l'intercommunalité. Par ailleurs, cette part est en augmentation de +2,3 pt entre 2013 et 2019, quand elle ne progresse que de +0,5 pt ailleurs.

Au sein des QPV, la part prise par les prestations sociales dans les revenus des ménages est comprise entre 25 et 50%. Soit 4 à 8 fois la moyenne de l'intercommunalité. Les QPV les plus dépendants sont Nouveau Logis, Ancien ZUS, Champ-de-Mars, Diagonale. Les QPV les moins dépendants sont Saint-Assiscle, Bas-Vernet et Gare. Entre 2013 et 2019, les QPV enregistrent une augmentation de la dépendance aux prestations sociales, en moyenne de l'ordre de 5 pts de plus. Et jusqu'à 7 ou 10 pts de plus pour Champs-de-Mars et Nouveau Logis. Les QPV qui semblent s'en détacher sont Saint-Assiscle et la Gare.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALAINE MÉTROPOLE MÉTÉRANÉE

ETAT DU PARC

REVENUS



« Épaves thermiques »

20% du parc immobilier perpignanais a été audité depuis juillet 2021 (mise en place de la nouvelle méthode de diagnostic des logements exclusive 3CL), 30% parmi le parc immobilier des QPV. Ce qui permet d'avoir une représentativité et un indice de confiance relativement élevés. En dehors de Perpignan, ce taux tombe à 8%, car le parc locatif y est moins représenté. Mécaniquement, les logements audités ont tendance à surreprésenter les logements locatifs, dont le turnover est plus rapide que les logements en propriété-occupante, par ailleurs souvent localisés dans les centres anciens des villages, ce qui mériterait une pondération des résultats.

A Perpignan, 15% des logements audités se classent E, F ou G. 10% en E et 5% en F ou G : les épaves thermiques.

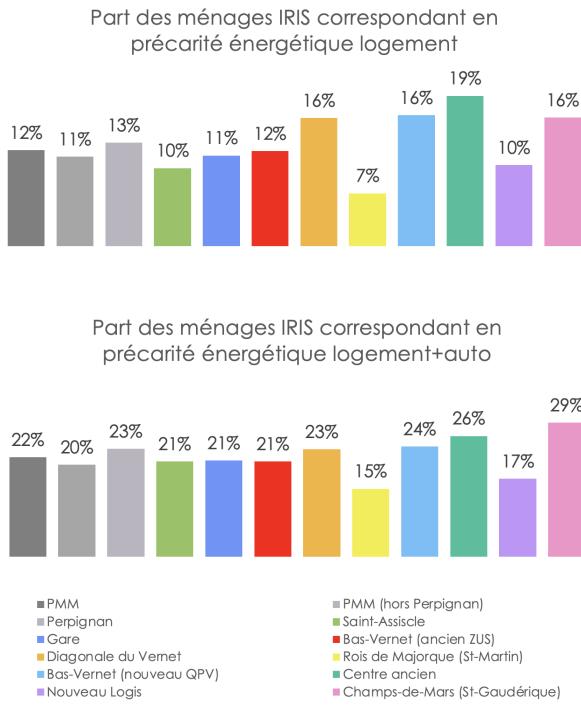
A sein des QPV, et avec plus de 30% des logements audités, Nouveau Logis et le Centre ancien présentent la plus forte proportion de logements classés EFG. Suivent la Gare, le Bas-Vernet avec plus de 10% des logements audités mais dans la moyenne communale. Enfin, les autres QPV présentent un DPE satisfaisant. Notamment les parcs de logements sociaux du Champs de Mars ou de l'ancien ZUS.

Consommation d'énergie

Le nouveau DPE mis en place depuis juillet 2021 applique obligatoirement la méthode 3CL (la méthode 3CL ne se base que sur les données techniques du bâtiment (et plus sur les factures afin d'éviter la fraude et les DPE vierge) d'une part, et prend en compte désormais 5 usages au lieu de 3 (chauffage, refroidissement, eau chaude, éclairage et climatisation).

A Perpignan, en moyenne, parmi les logements audités, la consommation est globalement de 170 kWh par m² et par an d'énergie primaire. La moyenne est proche de celle des autres communes de l'intercommunalité. Le parc plus ancien voit compenser ce critère par une typologie faisant la part belle aux logements en collectif, dont les déperditions sont moindres (voisins au-dessus, en dessous, sur les côtés).

A sein des QPV, le centre ancien et Nouveau Logis ressortent malgré tout : forte présence de logements anciens, très dégradés, et en épaves thermiques. Suit le quartier Gare. Concernant les autres QPV ces derniers sont en dessous de la moyenne communale.



Précarité liée au logement

Après plusieurs années de travail collaboratif avec ses partenaires, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique a lancé en mai 2021 l'outil GÉOPIP conçu pour géolocaliser les situations de précarité énergétique sur les territoires. Disponible de la mairie nationale à l'IRIS, ce dernier croise l'état du parc avec les revenus des ménages et les prix de l'énergie pour identifier les ménages confrontés à une précarité énergétique dans le logement, mais également dans sa mobilité. Les données, énergies notamment, datant de 2018 (une mise à jour est en cours), il est recommandé d'utiliser la donnée plus comme un comparatif entre territoire que comme des indicateurs reflétant la réalité vécue.

A Perpignan, 13% des ménages seraient en précarité énergétique dans le logement, 2 pts de plus que sur les autres communes de l'intercommunalité.

Au sein des QPV, les ménages résidant sur le centre ancien seraient 19% en précarité énergétique dans le logement. Ils seraient 16% sur la Diagonale – Bas Vernet ou encore Champ de Mars. Les autres secteurs seraient dans la moyenne communale.

Précarité liée au logement et à la mobilité

A Perpignan, 23% des ménages seraient en précarité énergétique dans le logement + carburant. Soit une hausse de 10 pts liés au carburant. Compte tenu du renchérissement des prix de l'énergie aussi bien de l'électricité, du fuel, du bois, des granulés... que des carburants, cette part de ménages en précarité énergétique devrait allégrement atteindre plus d'un ménage sur quatre en 2022.

Au sein des QPV, les ménages résidant sur Champ de Mars, Centre ancien et Diagonale – Bas Vernet seraient les plus impactés par une précarité énergétique cumulant logement et mobilité.

Statut d'occupation

A Perpignan, seuls 41% des ménages sont propriétaires de leur logement, soit 26 pts de moins que l'ensemble des autres communes de l'intercommunalité. En cause, plus que le parc social (17% des ménages contre 10%), le parc locatif privé (42% des ménages contre 24%).

Au sein des QPV, le centre ancien (68%), la Gare, Bas-Vernet et Rois de Majorque (38%) apparaissent comme les plus spécialisés sur le secteur de la location libre. A l'inverse, l'ancien ZUS, Champs de Mars et Nouveau Logis sont les plus spécialisés sur le secteur de la location sociale (70 à 98% des ménages sont locataires du parc social). Mais la caractéristique commune demeure la sous représentation de ménages propriétaires-occupants (en moyenne 20 à 25% au maximum).

Dans la plupart des quartiers, la part des propriétaires se contracte d'année en année, à l'exception du Bas Vernet (non seulement abordable mais immédiatement connecté à Perpignan sud par la passerelle).

Vacance non frictionnelle du parc

Compte tenu du taux des logements locatifs, les secteurs fortement dotés en logements locatifs privés peuvent enregistrer une surreprésentation de la vacance dite frictionnelle (inférieure à 2 années consécutives). Au-delà de 2 années de vacance consécutives, on considère que le logement quitte son statut de frictionnel pour entrer dans une durcification voire une vacance structurelle (liée à l'état intrinsèque du logement).

A Perpignan, 7% des logements s'inscrivent dans une vacance dure (supérieure à 2 années consécutives). Ce ratio est de 3% sur les autres communes de l'intercommunalité.

Au sein des QPV, le centre ancien présente un taux de 21% de logements vacants. Soit un taux 3 fois supérieur à la moyenne communale. Suivent les QPV Diagonale et Gare. A contrario, inscrits dans une dynamique positive St-Assiscle ou Bas-Vernet se place sous les 5%.

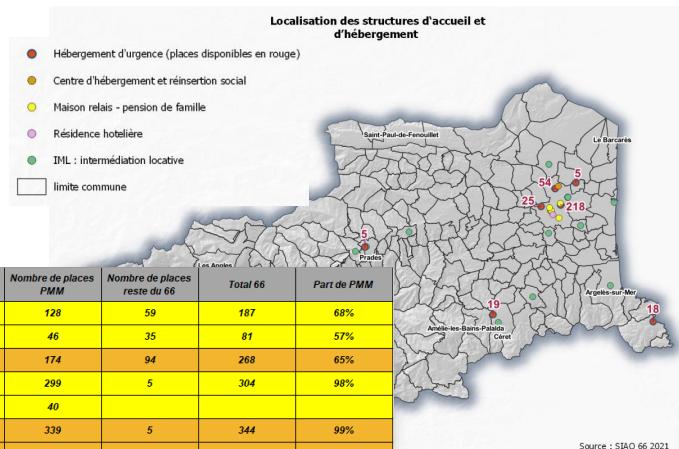
Alors que le QPV "Centre ancien" ne représente que 11% des logements de la ville, ce QPV représente 23% des logements vacants (vacants depuis plus de 2 années consécutives). Cette vacance (purgeée de la vacance frictionnelle) atteint près de 21% du parc immobilier. Du point de vue de la notion de "Paysage de volets clos", on peut ainsi observer jusqu'à 2 logements fermés sur 5 à un instant T.

Paysage de volets clos : Logements vacants toutes durées + résidences secondaires

Implantation des structures d'hébergement, de l'IML et de l'ALT

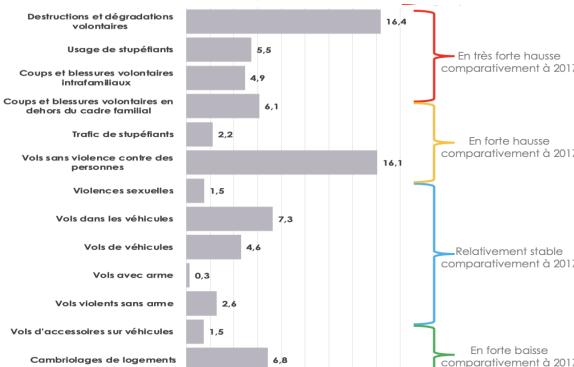
- Perpignan capte 75% des solutions d'hébergement et de logement adapté en structure du département. PMM 81%.
- Perpignan capte 91% des solutions d'hébergement CADA/HUDA du département.
- Perpignan capte 95% de l'allocation au logement temporaire du département.
- Perpignan capte 87% de l'allocation au logement temporaire du département. PMM 94%.

	Nombre de places PMM	Nombre de places reste du 66	Total 66	Part de PMM
sous total : Places CHRS INSERTION	128	59	187	68%
sous total : Places d'hébergement d'urgence en CHRS	46	35	81	57%
places de CHRS	174	94	268	65%
sous-total places d'hébergement d'urgence	299	5	304	98%
Abri de nuit avenue du Dr Torreilles 66000 PERPIGNAN	40			
places d'hébergement d'urgence en structure d'accueil	339	5	344	99%
places en Maison d'accueil	105	40	145	72%
places de stabilisation	16	5	21	76%
CAPACITE TOTALE HEBERGEMENT ET LOGEMENT ADAPTE EN STRUCTURE (BOP 177)	634	144	778	81%
places CADA	282	50	332	85%
places HUDA	197		197	100%
Places CADA et HUDA (BOP 303)	479	50	529	91%
Places ALT	415	24	439	95%
Places IML	432	27	459	94%
GLOBAL BOP177 et assimilés BOP303 ALT IML	1960	245	2205	89%

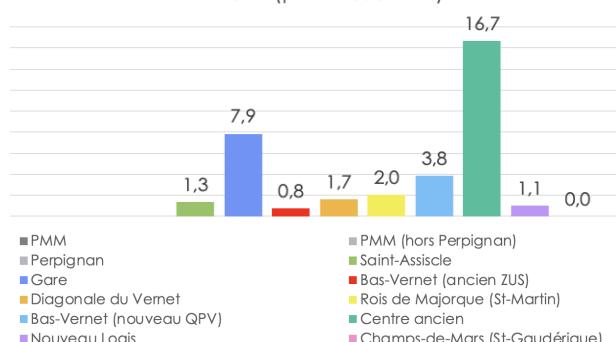


AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PROVENCE MÉTOPOITANNE

Nombre de faits enregistrés en 2022 à Perpignan (pour 1000 hab – et pour 1000 log pour les cambriolages)



Nombre de vols avec violences / vols à la tire en 2022 (pour 1000 hab)



Crimes et délits à Perpignan

Parmi les communes étudiées en raison de leur proximité et de leur relative similitude avec Perpignan : Narbonne, Carcassonne, Béziers et Montpellier : Perpignan se place en première position sur les destructions et dégradations volontaires, les coups et blessures volontaires, les vols de véhicules et vols assimilés, les vols violents sans arme et le trafic de stupéfiants. La ville se classe à la deuxième place sur les vols sans violence contre les personnes, les cambriolages, l'usage de stupéfiants ou encore les violences sexuelles. Il faut intégrer une ville comme Toulouse (dont l'agglomération ne relève pas de la même strate), pour que Perpignan glisse d'une place.

Si l'on compare l'année 2017 à l'année 2022, on observe une nette hausse du trafic et de l'usage de stupéfiants, des coups et blessures volontaires et des violences sexuelles. A contrario une baisse significative des cambriolages.

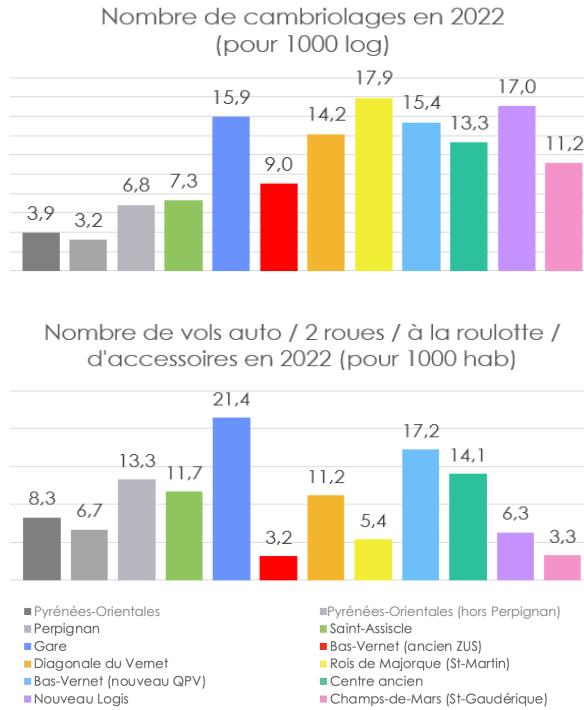
Vols avec violences / vols à la tire

Au sein des QPV, on comptabilise 187 vols (pour moitié avec violence). Soit un ratio de 6.4 vols pour 1000 habitants. Les QPV les plus concernés sont le centre ancien (17%) et la Gare (8%), et le Bas Vernet (4%). Il s'agit là de quartiers comprenant plus de commerces et de services avec des populations qui se mêlent davantage que sur les autres QPV, où ce ratio ne dépasse pas les 1 ou 2 faits pour 1000 habitants). Ainsi le Centre ancien représente à lui seul 68% des faits enregistrés.

Incendies volontaires

Au sein des QPV, on comptabilise 22 incendies volontaires en 2022. Les QPV les plus concernés sont le centre ancien (36% des incendies volontaires en QPV) et Diagonale / Bas Vernet (41%). Les autres QPV n'enregistrent qu'entre 0 et 1 incendie pour l'année 2022.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PROVENCE MÉTOPOITANNE



Cambriolages

Perpignan comptabilise 502 cambriolages en 2022. Soit une baisse de -35% comparativement à l'année 2017. Et un ratio de 6,8 cambriolages pour 1000 logements. Les autres communes du département comptent 2 fois moins de cambriolages avec un ratio de 3,2, dans une tendance également orientée à la baisse de -34% comparativement à l'année 2017.

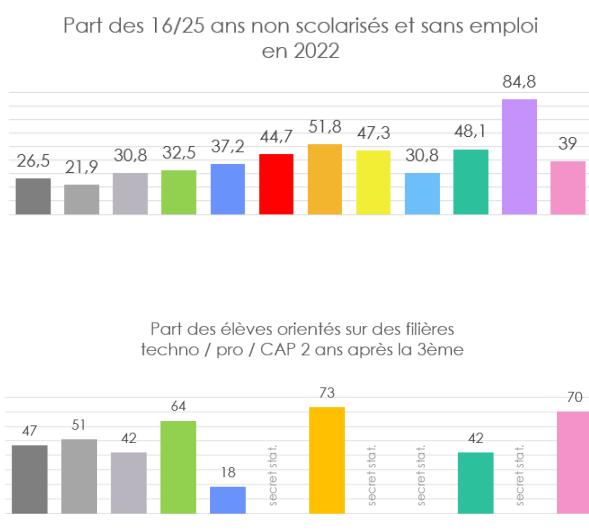
Au sein des QPV, on comptabilise 252 cambriolages en 2022. Soit un ratio de 13,3 cambriolages pour 1000 logements. Et 50% des cambriolages perpignanais, là, où les QPV ne représentent que 25% des logements de la ville. Parmi les QPV les plus impactés : Rois de Majorque, Nouveau Logis, Gare avec un ratio supérieur à 15 cambriolages pour 1000 logements par an.

Vols de véhicules

Perpignan comptabilise 1575 vols de véhicules ou 2 roues / vols à la roulette ou d'accessoires sur automobile en 2022. Soit une baisse de -12% comparativement à l'année 2017. Et un ratio de 13,3 vols de véhicules pour 1000 habitants. Les autres communes du département comptent 2 fois moins de vols avec un ratio de 6,7, dans une tendance également orientée à la baisse de -27% comparativement à l'année 2017.

Au sein des QPV, on comptabilise 358 vols de véhicules ou 2 roues / vols à la roulette ou d'accessoires sur automobile en 2022. Soit un ratio de 13,3 vols liés aux véhicules pour 1000 habitants. Et 23% des vols liés aux véhicules perpignanais. Parmi les QPV les plus impactés : Gare, Bas-Vernet, Centre ancien, Saint-Assiscle, Diagonale avec un ratio supérieur à 10 vols pour 1000 habitants par an.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE MÉTROPOLE MÉTÉORÉNNE



Scolarisation / Insertion

Perpignan présente un taux de jeunes âgés de 16 à 25 non scolarisés et sans emploi de 31%. Les autres communes de l'intercommunalité comptent 22% de jeunes dans la même situation. Soit 9 pts de moins. Ou 40% de moins.

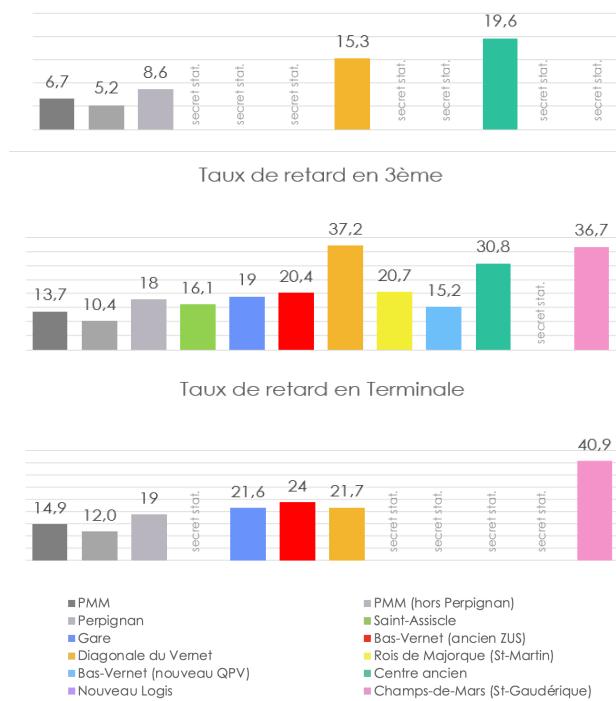
Au sein des QPV, la part de jeunes âgés de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi est approximativement de 46%. Soit 15 pts de plus que la moyenne communale. Parmi les QPV présentant le plus fort décrochage scolaire et la plus faible insertion dans l'emploi : Nouveau Logis (85%), très loin devant. Puis la Diagonale (52%), le centre ancien (48%), Rois de Majorque (47% ou encore l'Ancien ZUS (45%).

Orientation des élèves scolarisés deux ans après la 3ème

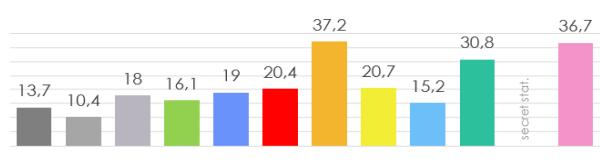
Perpignan présente une part des élèves orientés sur une première technologique, sur une première professionnelle ou sur un CAP de 42% (58% sont soit en première générale, soit en redoublement). Les autres communes de l'intercommunalité présentent un taux de 51%. Soit 9 pts de moins. Le recours à vers orientation pro. semble donc plus développée en dehors de Perpignan.

Au sein des QPV, la part des élèves orientés sur une première technologique, sur une première professionnelle ou sur un CAP serait d'environ 52%. 10 pts au-dessus de la moyenne communale et identique aux autres communes de l'intercommunalité. Les QPV qui semblent présenter le plus fort recours aux filières pro. sont la Diagonale et Champs de Mars avec plus de 65% des élèves orientés. Le plus faible serait la Gare (18%).

Taux de retard en 6ème



Taux de retard en 3ème



Taux de retard en Terminale



■ PMM
■ Perpignan
■ Gare
■ Diagonale du Vernet
■ Bas-Vernet (nouveau QPV)
■ Nouveau Logis

■ PMM (hors Perpignan)
■ Saint-Assiscle
■ Bas-Vernet (ancien ZUS)
■ Rois de Majorque (St-Martin)
■ Centre ancien
■ Champs-de-Mars (St-Gaudérique)

Retard scolaire

Fin de l'école élémentaire / Entrée en collège

La part des élèves de 6ème présentant un retard à la fin du premier degré, et donc à l'entrée au collège, s'élève à 9% à Perpignan. C'est presque 4 pts de plus que sur les autres communes de l'intercommunalité. Ou 65% de plus.

La scolarisation empêche d'avoir une vision détaillée du retard au sein de chaque QPV, mais celle-ci, disponible sur 2 QPV sur 9 est au moins deux fois supérieure.

Fin du collège / Entrée au lycée

La part des élèves de 3ème présentant un retard à la fin du collège, et donc à l'entrée au lycée, s'élève à 18% à Perpignan. C'est 8 pts de plus que sur les autres communes de l'intercommunalité. Pratiquement deux fois plus.

Au sein des QPV, la part des élèves de 3ème présentant un retard en 3ème, est de 27%. Soit 9 pts de plus que la moyenne communale. C'est 50% de plus. Parmi les QPV qui présentent le plus d'élèves en retard : Champs-de-Mars et Diagonale (37%), le Centre ancien (31%). Les autres QPV sont globalement dans la moyenne perpignanaise.

Fin du lycée

La part des élèves de Terminale présentant un retard à la fin du second degré s'élève à 19% à Perpignan. C'est 7 pts de plus que sur les autres communes de l'intercommunalité. Ou 60% de plus.

La scolarisation empêche d'avoir une vision détaillée du retard au sein de chaque QPV, mais celle-ci, disponible sur 4 QPV sur 9 est supérieure.

Les CEJ (Contrat d'Engagement Jeune)

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1er mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Le Contrat d'Engagement Jeune est mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales.

Les CUI CAE (Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Il permet des recrutements en CDI ou CDD.

Les CUI CIE (Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi)

Avec 72% des entreprises ne comptabilisant aucun salarié, Perpignan présente un ratio proche des communes de l'intercommunalité (78%). Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) est un contrat dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Il permet des recrutements en CDI ou CDD.

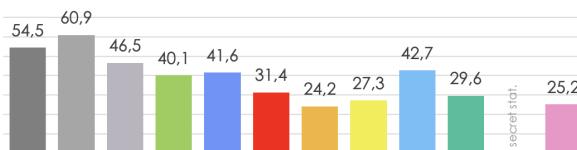
Les Emplois Francs

À diplôme, âge et parcours équivalents, il est plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants de certains quartiers de la République. L'emploi franc, aide à l'embauche expérimentée par le Gouvernement depuis le 1er avril 2018, puis généralisée au 1er janvier 2020, constitue une réponse concrète et innovante à ces difficultés rencontrées par les résidents des quartiers prioritaires.

BILAN 2022		Action MLJ
Les jeunes de moins de 26 ans accompagnés en Missions Locales 66		14280
QPV		14% (2015)
ZRR		12%
Profil des bénéficiaires		
Homme		53%
Femme		47%
Niveau inf. BEP-CAP		52%

BILAN 2022		Action SIAE
Conventions signées 66		1867
ACI (ateliers et chantiers d'insertion)		54%
AI (association d'insertion)		30%
El (entreprise d'insertion)		9%
ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion)		7%
QPV		NR
ZRR		NR
Les SIAE		
Bompas	Bompas	ACI Insertion
Montner	Montner	ACI emploi Força Real
Perpignan	Bas Vernet	El La roseraie services
Perpignan	Bas Vernet	El Axe bio nettoyage
Perpignan	Gare	AI Profession sport 66
Perpignan	Haut Vernet	ACI Atelier de pierre
Perpignan	Haut Vernet	ACI ASS DRECERES Qualité
Perpignan	Haut Vernet	ACI AEPI
Perpignan	La lunette	ETTI A2I actual 66 677
Perpignan	La lunette	AI Travail et Solidarité
Perpignan	Majorque-Université	AI Adesol
Perpignan	Moyen vernet	ACI Savon fer
Perpignan	Porte d'Espagne	El Sauvy
Perpignan	Saint Assisicle	El Savonfer
Perpignan	Saint Charles	ACI France
Perpignan	Saint Charles	El Calais
Perpignan	Saint Jacques	El JVS Textile
Perpignan	Saint Jacques	El Solidarité Pyrénées
Perpignan	Saint Mathieu	ACI CCAS de Perpignan
Perpignan	Technosud	ETTI I BTP 66 11
Tautavel	Tautavel	ACI AIP
Torrelles	Torrelles	ACI Solidarité Pyrénées

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi en 2018



Taux d'emploi des femmes en 2018



■ PMM
■ Perpignan
■ Gare
■ Diagonale du Vernet
■ Bas-Vernet (nouveau QPV)
■ Nouveau Logis

■ PMM (hors Perpignan)
■ Saint-Assisicle
■ Bas-Vernet (ancien ZUS)
■ Rois de Majorque (St-Martin)
■ Centre ancien
■ Champs-de-Mars (St-Gaudérique)

Les MLJ (Mission Locale Jeunes)

Les MLJ exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

2015 jeunes ont été accompagnés sur les QPV en 2022, par les missions locales. Des professionnels les accompagnent dans leur recherche d'emploi.

Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales.

Depuis plus de trente ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active.

Les SIAE (Structure d'insertion pour l'activité économique)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à leur permettre d'accéder à l'emploi.

Un salarié est considéré en insertion s'il a travaillé au moins une heure au cours de l'année (AI et ETII) ou si son contrat est en cours (ACI et El)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une activité professionnelle pour faciliter leur retour vers l'emploi

Quatre types de structures spécialisées (SIAE) conventionnées accueillent et accompagnent ces personnes avec l'aide financière de l'Etat : les ACI (ateliers et chantiers d'insertion), les AI (associations intermédiaires), El (entreprise d'insertion) et ETII (entreprises de travail temporaire d'insertion)

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PYRÉNÉES MÉDiterranée

L'emploi des 15/64 ans

Avec 47% de la population âgée de 15 à 64 ans en emploi, Perpignan présente un taux d'activité de ses habitants inférieur de 14,4 pts au reste des communes de l'intercommunalité. Ce ratio renseigne sur la faiblesse des perpignanais dans l'emploi vis-à-vis du reste de l'intercommunalité, et encore plus vis-à-vis de la moyenne nationale qui est proche de 74%.

Entre 2010 et 2018, ce taux s'est même contracté de 3 pts (49,4% en 2010). Néanmoins la reprise économique semble avoir profité également au territoire au vu de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi entre 2018 et 2022 (cf. page suivante)

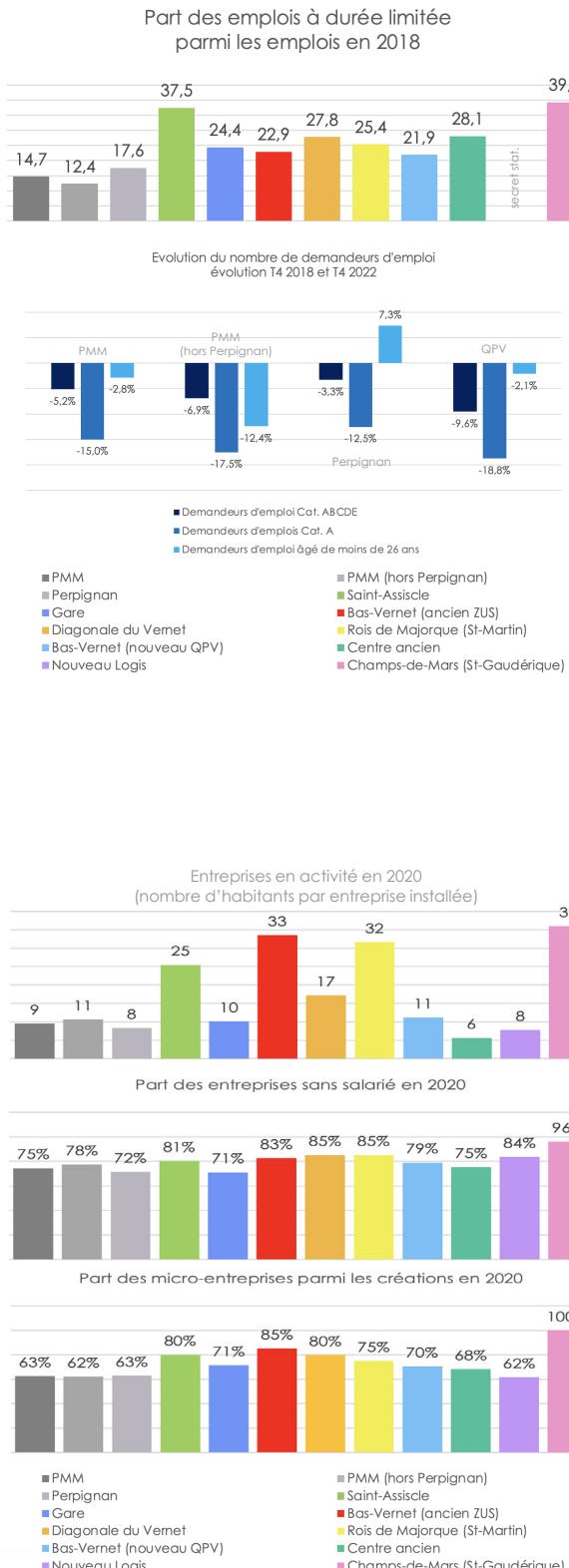
Au sein des QPV, le taux d'activité des 15 / 64 ans est approximativement de 32%. Inférieur de 40% à la moyenne communale. Et 2 fois inférieur au reste de l'intercommunalité. Parmi les QPV les moins dans l'emploi : la Diagonale, Rois de Majorque, Champs de Mars ou encore le centre ancien, avec moins d'un adulte sur trois dans l'emploi.

L'emploi des femmes

Si le taux d'emploi des femmes est relativement comparable à celui des hommes, avec en moyenne un taux d'emploi inférieur de 5% à celui des hommes sur Perpignan ou les autres communes de l'intercommunalité ; celui-ci présente un delta supérieur à 15% au sein des QPV avec un taux de femmes en emploi de l'ordre de 28%.

Parmi les QPV où les femmes sont le moins dans l'emploi : la Diagonale, l'ancien ZUS et Rois de Majorque, avec moins d'une femme sur six.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PYRÉNÉES MÉDiterranée



La fragilité de l'emploi

Avec 18% de la population dans l'emploi relevant d'un contrat à durée limitée, Perpignan présente un taux supérieur de 5 pts au taux moyen des autres communes de l'intercommunalité. Ce ratio renseigne sur la fragilité des Perpignanais dans l'emploi.

Entre 2010 et 2018, ce taux a même progressé de 1 pt (16.6% en 2010).

Au sein des QPV, le taux des emplois à durée limitée est approximativement de 28%. Supérieur de 55% à la moyenne communale. Et plus de 2 fois supérieur au reste de l'intercommunalité. Parmi les QPV au sein desquels les personnes dans l'emploi sont les plus liées à un contrat à durée limitée : Champs de Mars, Saint-Assiscle avec près de deux actifs sur cinq concernés.

Évolution des demandeurs d'emploi

Entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2022, Perpignan a connu un recul de son nombre de demandeurs d'emploi de -3.3% (17.346 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues). Et par ailleurs un très net recul de son nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A avec -12.5% (10.095 demandeurs d'emploi de catégorie A).

A contrario, cette forte baisse, n'a pas profité aux jeunes dont le nombre de demandeurs a progressé de +7.3% (2644 demandeurs d'emploi de catégorie ABC et de moins de 26 ans).

Au sein des QPV, le volume de demandeurs d'emploi s'est lui aussi fortement contracté avec -9.6% pour l'ensemble des catégories et même -18.8% pour la catégorie A. Par ailleurs, on enregistre également une légère baisse chez les demandeurs âgés de moins de 26 ans -2.1%.

Plusieurs explications : Perpignan gagne de jeunes adultes ce qui explique en partie la hausse de son nombre de demandeurs chez les moins de 26 ans. Par ailleurs, la baisse du volume de demandeurs âgés de moins de 26 ans sur les QPV peut trouver plusieurs explications : l'ensemble des dispositifs d'aide à l'emploi mis en place d'une part, et par ailleurs la baisse de la démographie générale sur les QPV, qui indiquerait alors une baisse du nombre de demandeurs en trompe l'œil.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PYRENEES MEDITERRANÉE

Tissu économique

Avec 1 entreprise pour 8 habitants, Perpignan présente un ratio supérieur de près de 30% au reste des communes de l'intercommunalité. Signifiant son statut particulier de centre économique de la plaine du Roussillon (1 entreprise pour 11 habitants).

Entre 2015 et 2020, le nombre d'entreprises à Perpignan a progressé de 23% (alors même que la commune perdait des habitants).

Au sein des QPV, on retrouve les QPV qui traditionnellement sont des centres de l'activité économique perpignanaise : centre ancien, Gare, Bas Vernet, Saint-Assiscle parait nettement plus en retrait. Mais étonnant, compte tenu de la nature des QPV peu propice à un tissu économique dense : Champs de Mars, l'Ancien ZUS, et Rois de Majorque.

Entre 2015 et 2020, le nombre d'entreprises dans les QPV a progressé de 18%.

Profil des entreprises

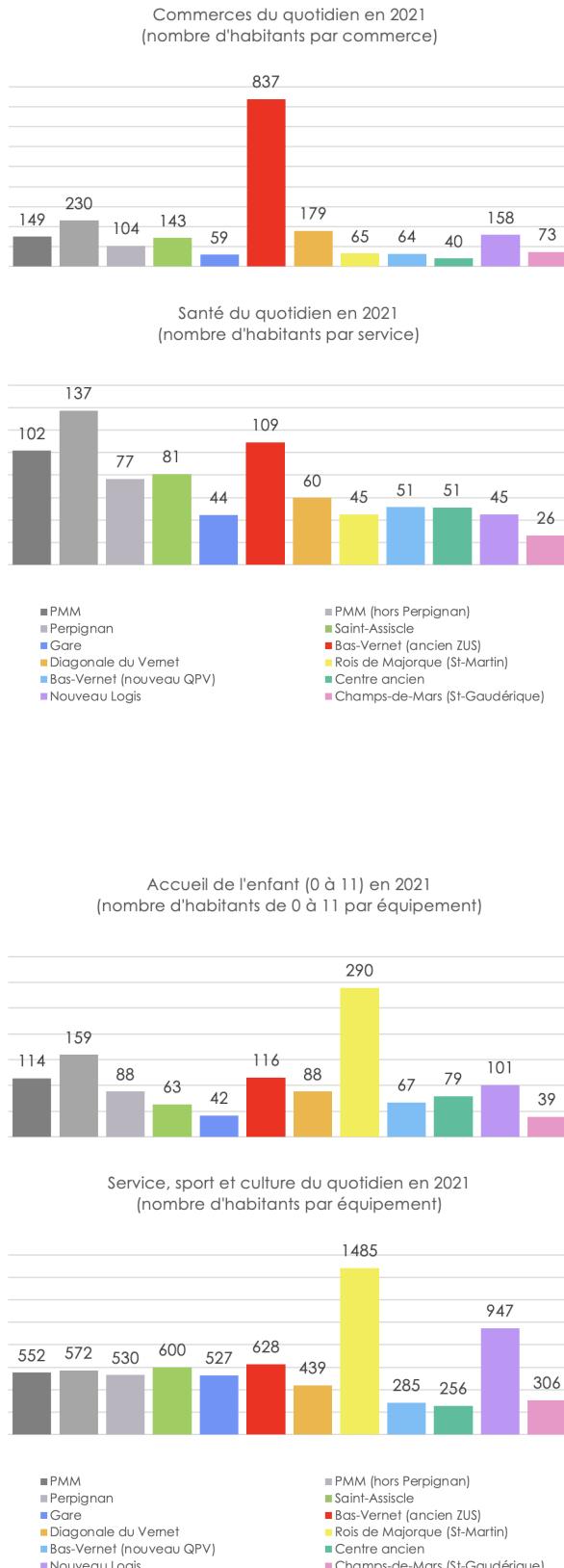
Le travailleur non salarié (INS) est une personne qui s'installe à son compte et exerce son activité en nom propre ou un dirigeant de société.

Avec 72% des entreprises ne comptabilisant aucun salarié, Perpignan présente un ratio proche des communes de l'intercommunalité (78%).

Au sein des QPV, on retrouve une surreprésentation des entreprises de ce type, de l'ordre de 10 pts de plus. Notamment en raison de l'überisation de la société qui offre des opportunités de créations d'emplois avec peu de capitaux.

Sur l'année 2020, on retrouve un prépondérance de micro-entreprises parmi les créations d'entreprises. Si elles représentent 63% des créations à l'échelle de l'intercommunalité, elles représentent en moyenne 73% sur les QPV. Soit 10 points de plus. Elles atteignent même plus de 80% sur Champs de Mars, l'Ancien ZUS, la Diagonale ou encore Saint-Assiscle.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PYRENEES MEDITERRANÉE



Commerce du quotidien

Sont retenus ici les commerces considérés comme faisant partie du quotidien : Epicerie, superette ou supermarché, Boulangerie, Librairie-Papeterie et coiffeur, institut de beauté. Et localisés au sein du QPV ou dans un rayon de 300 m.

Avec 1 commerce du quotidien pour 104 habitants, Perpignan présente un ratio deux fois supérieurs à la moyenne des autres communes de l'intercommunalité. Ce qui renseigne sur l'excellence de son maillage infra communal d'une part, et du rôle toujours prépondérant de la ville centre sur le reste de l'intercommunalité.

Au sein des QPV et/ou dans un rayon de 300 m autour de ces derniers, le ratio commerce / habitants permet de constater que tous bénéficient d'un excellent ratio, souvent même meilleur que la moyenne communale. Une exception : l'ancien ZUS, composé d'immeubles HLM, et dont la position géographique en limite d'urbanisation, et relativement enclavé par ailleurs, entraîne un ratio commerce / habitants très faible.

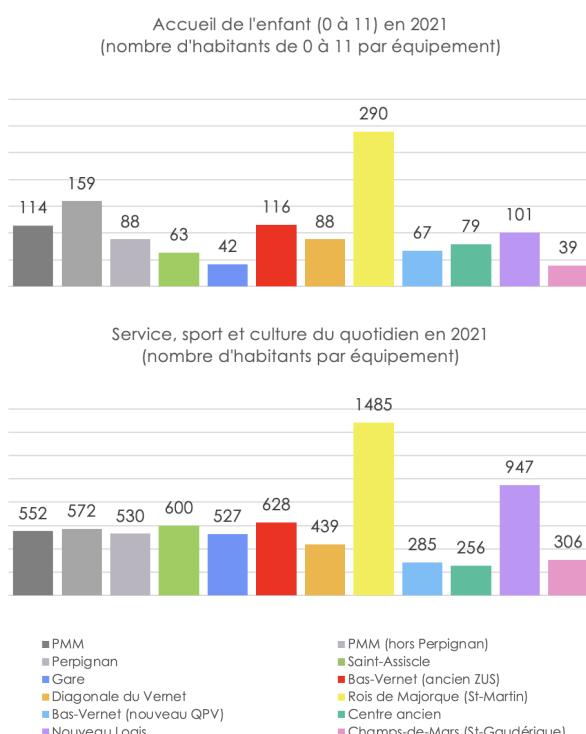
Santé du quotidien

Sont retenus ici les services de santé considérés comme faisant partie du quotidien : Chirurgien dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin généraliste, pharmacie, laboratoire d'analyses. Et localisés au sein du QPV ou dans un rayon de 300 m.

Avec 1 service de santé du quotidien pour 77 habitants, Perpignan présente un ratio deux fois supérieurs à la moyenne des autres communes de l'intercommunalité. Ce qui renseigne sur l'excellence de son maillage infra communal d'une part, et du rôle toujours prépondérant de la ville centre sur le reste de l'intercommunalité.

Au sein des QPV et/ou dans un rayon de 300 m autour de ces derniers, le ratio service de santé / habitants permet de constater, comme pour les commerces, que tous bénéficient d'un excellent ratio, souvent même meilleur que la moyenne communale. L'ancien ZUS fait là aussi exception.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALAINE PRÉVISION MÉTÉOROLOGIQUE



Accueil de l'enfant (0 à 11 ans)

Sont retenus ici les équipements liés à l'enfance et à un maillage de proximité : Établissement d'accueil du jeune enfant (crèche), école élémentaire (maternelle, primaire, élémentaire). Et localisés au sein du QPV ou dans un rayon de 300 m.

Avec 1 équipement d'accueil de l'enfant du quotidien pour 88 enfants âgés de 0 à 11 ans, Perpignan présente un ratio deux fois supérieurs à la moyenne des autres communes de l'intercommunalité. Ce qui renseigne sur l'excellence de son maillage infra communal.

Au sein des QPV et/ou dans un rayon de 300 m autour de ces derniers, le ratio d'équipement d'accueil de l'enfant / enfants âgés de 0 à 11 ans permet de constater que tous bénéficient d'un excellent ratio, souvent même meilleur que la moyenne communale. Une exception : Rois de Majorque (les équipements sont distants de 500 à 900 m environ : Tuillerie, Tastu et Dalbiez).

Services, sport, culture du quotidien

Sont retenus ici les équipements liés aux services, au sport ou à la culture du quotidien : mairie, banque et poste, bibliothèque et salle ou terrain multisports. Et localisés au sein du QPV ou dans un rayon de 300 m.

Avec 1 équipement « service, sport ou culture » du quotidien pour 530 habitants, Perpignan présente un ratio équivalent à la moyenne des autres communes de l'intercommunalité.

Au sein des QPV et/ou dans un rayon de 300 m autour de ces derniers, le ratio équipement « service, sport ou culture » du quotidien / habitants permet de constater, comme pour les commerces, la santé ou l'éducation que tous bénéficient d'un excellent ratio, souvent même meilleur que la moyenne communale. Ici Rois de Majorque et Nouveau Logis font exception.

AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALAINE PRÉVISION MÉTÉOROLOGIQUE



Quartier prioritaire Centre Ancien



	Les indicateurs clefs	QPV Centre ancien	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Évolution démo. 2013/2019	-5,4% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	16%	12%	4%	7%
4	Indice de jeunesse	1,3	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	19%	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	22%	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	5290 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	52%	32%	15%	23%
9	Part des prestas. sociales sur revenus	35%	14%	6%	10%
10	Part des DPE conso. classée EFG	31%	15%	17%	16%
11	Moyenne des conso. Énergie (5 usages)	213 kWh/m ² EP.an	168 kWh/m ² EP.an	176 kWh/m ² EP.an	171 kWh/m ² EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	19%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	26%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	16%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non frictionnelle (> 2 ans)	21%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	16,7	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	13,3	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols liés aux véhicules / 1000 hab.	14,1	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	30%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	30%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	28%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE 14-2018/14-2022	Ens. QPV -9,8%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A 14-2018/14-2022	Ens. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans 14-2018/14-2022	Ens. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	6	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	75%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	68%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	40	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	51	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	79	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip. service, sport, culture du quotidien	256	530	572	552

CONTRAT DE VILLE

Table des indicateurs par quartier

- QPV – Saint-Assiscle
- QPV – Gare
- QPV – Bas-Vernet (ancien ZUS)
- QPV – Diagonale du Vernet
- QPV – Rois de Majorque
- QPV – Bas-Vernet (nouveau QPV)
- QPV – Centre ancien
- QPV – Nouveau Logis
- QPV – Champs de Mars

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Champ de Mars



	Les indicateurs clefs	QPV Champs de Mars	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	+2,3% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	32%	12%	4%	7%
4	Indice de jeunesse	1,8	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	18%	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	55	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	5120 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	70%	32%	15%	23%
9	Part des presta. sociales sur revenus	46%	14%	6%	10%
10	Part des DPE conso. classée EFG	0%	15%	17%	16%
11	Moyenne des cons. Énergie (5 usages)	147 kWh/m2EP.an	168 kWh/m2EP.an	174 kWh/m2EP.an	171 kWh/m2EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	16%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	29%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	96%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non frictionnelle (> 2 ans)	1%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	0	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	11,2	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols liés aux véhicules / 1000 hab.	3,3	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	25%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	20%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	39%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE 14-2018/14-2022	Ens. QPV -9,4%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A 14-2018/14-2022	Ens. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans 14-2018/14-2022	Ens. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	36	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	96%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	100%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	73	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	26	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	39	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip service, sport, culture du quotidien	306	530	572	552

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Roi de Majorque

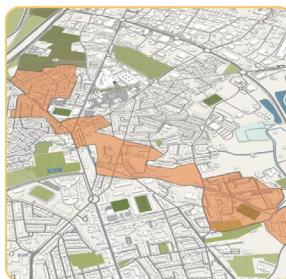


	Les indicateurs clefs	QPV Rois de Majorque	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	-1,0% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	33%	12%	4%	7%
4	Indice de jeunesse	2,5	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	18%	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	17%	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	5890 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	68%	32%	15%	23%
9	Part des presta. sociales sur revenus	44%	14%	6%	10%
10	Part des DPE conso. classée EFG	4%	15%	17%	16%
11	Moyenne des cons. Énergie (5 usages)	106 kWh/m2EP.an	168 kWh/m2EP.an	174 kWh/m2EP.an	171 kWh/m2EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	7%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	15%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	41%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non frictionnelle (> 2 ans)	4%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	2	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	17,9	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols liés aux véhicules / 1000 hab.	5,4	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	27%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	20%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	25%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE 14-2018/14-2022	Ens. QPV -9,4%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A 14-2018/14-2022	Ens. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans 14-2018/14-2022	Ens. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	32	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	85%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	75%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	65	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	109	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	116	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip service, sport, culture du quotidien	628	530	572	552

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Diagonale du Vernet

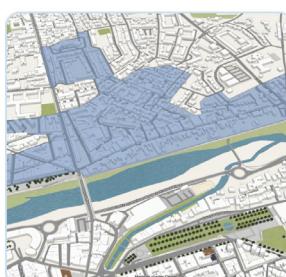


	Les indicateurs clefs	QPV Diagonale du Vernet	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	-0.9% / an	-0.2% / an	+1.0% / an	+0.4% / an
3	Part de la pop. étrangère	29%	12%	4%	7%
4	Indice de jeunesse	2,2	0.9	0.5	0.7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	17%	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	15%	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	4740 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	62%	32%	15%	23%
9	Part des presta. sociales sur revenus	44%	14%	6%	10%
10	Part des DPE consu. classée EFG	6%	15%	17%	16%
11	Moyenne des consu. Energie (5 usages)	133 kWh/m ² EP.an	168 kWh/m ² EP.an	176 kWh/m ² EP.an	171 kWh/m ² EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	16%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	23%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	53%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non frictionnelle (> 2 ans)	7%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	1,7	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	14,2	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols tels aux véhicules / 1000 hab.	11,2	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	24%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	18%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	28%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE T4-2018/T4-2022	Ens. QPV -9,6%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A T4-2018/T4-2022	Ens. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans T4-2018/T4-2022	Ens. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	17	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	85%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	80%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	179	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	60	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	88	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip. service, sport, culture du quotidien	439	530	572	552

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Bas-Vernet (nouveau QPV)



	Les indicateurs clefs	QPV Bas-Vernet (nouveau QPV)	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	+1,6% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	17,3%	12,1%	3,6%	7,4%
4	Indice de jeunesse	1,0	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	26%	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	27%	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	9870 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	44%	32%	15%	23%
9	Part des presta. sociales sur revenus	25%	14%	6%	10%
10	Part des DPE consu. classée EFG	12%	15%	17%	16%
11	Moyenne des consu. Energie (5 usages)	145 kWh/m ² EP.an	168 kWh/m ² EP.an	176 kWh/m ² EP.an	171 kWh/m ² EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	16%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	24%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	31%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non frictionnelle (> 2 ans)	5%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	3,8	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	15,4	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols tels aux véhicules / 1000 hab.	17,2	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	43%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	38%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	22%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE T4-2018/T4-2022	Ens. QPV -9,6%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A T4-2018/T4-2022	Ens. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans T4-2018/T4-2022	Ens. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	11	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	79%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	70%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	64	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	51	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	67	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip. service, sport, culture du quotidien	285	530	572	552

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Bas-Vernet (ancien ZUS)

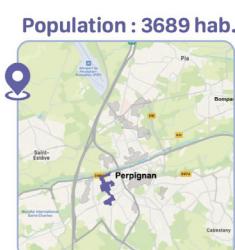


	Les indicateurs clefs	QPV Bas-Vernet (ancien ZUS)	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	-1,9% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	29%	12%	4%	7%
4	Indice de jeunesse	2,9	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	13%	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	9%	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	5030 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	71%	32%	15%	23%
9	Part des presta. sociales sur revenus	48%	14%	6%	10%
10	Part des DPE conso. classée EFG	1%	15%	17%	16%
11	Moyenne des conso. Énergie (5 usages)	118 kWh.m2EP.an	168 kWh.m2EP.an	176 kWh.m2EP.an	171 kWh.m2EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	12%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	21%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	98%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non frictionnelle (> 2 ans)	7%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	0,8	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	9	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols liés aux véhicules / 1000 hab.	3,2	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	31%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	18%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	23%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE T4-2018/T4-2022	Enr. QPV -9,6%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A T4-2018/T4-2022	Enr. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans T4-2018/T4-2022	Enr. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	33	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	83%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	85%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	837	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	109	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	116	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip. service, sport, culture du quotidien	628	530	572	552

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Gare



	Les indicateurs clefs	QPV Gare	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	+1,3% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	10%	12%	4%	7%
4	Indice de jeunesse	1,4	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	19,80%	28,20%	32,70%	30,70%
6	Part des ménages imposés	25%	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	8680 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	46%	32%	15%	23%
9	Part des presta. sociales sur revenus	27%	14%	6%	10%
10	Part des DPE conso. classée EFG	14%	15%	17%	16%
11	Moyenne des conso. Énergie (5 usages)	170 kWh.m2EP.an	168 kWh.m2EP.an	176 kWh.m2EP.an	171 kWh.m2EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	11%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	21%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	32%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non frictionnelle (> 2 ans)	11%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	7,9	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	15,9	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols liés aux véhicules / 1000 hab.	21,4	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	42%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	38%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	24%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE T4-2018/T4-2022	Enr. QPV -9,6%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A T4-2018/T4-2022	Enr. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans T4-2018/T4-2022	Enr. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	25	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	71%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	71%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	59	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	44	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	42	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip. service, sport, culture du quotidien	527	530	572	552

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Saint-Assiscle



	Les indicateurs clefs	QPV Saint-Assiscle	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	+2,4% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	18%	12%	4%	7%
4	Indice de jeunesse	1,4	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	21%	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	30%	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	9410 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	44%	32%	15%	23%
9	Part des prestas. sociales sur revenus	24%	14%	6%	10%
10	Part des DPE corso. classée EFG	4%	15%	17%	16%
11	Moyenne des consu. énergie (5 usages)	140 kWh/m ² EP.an	168 kWh/m ² EP.an	176 kWh/m ² EP.an	171 kWh/m ² EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	10%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	21%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	51%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non fréquentielle (> 2 ans)	7%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	1,3	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	7,3	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols liés aux véhicules / 1000 hab.	11,7	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	40%	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	35%	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	23%	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE 14-2018/14-2022	Ens. QPV -9,6%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A 14-2018/14-2022	Ens. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans 14-2018/14-2022	Ens. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	25	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	81%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	80%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	143	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	81	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	63	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip service, sport, culture du quotidien	600	530	572	552

INDICATEURS CLEFS



Quartier prioritaire Gare



	Les indicateurs clefs	QPV Nouveau Logis	Perpignan	PMM (hors Perpignan)	PMM
1	Nombre d'habitants en 2019				
2	Evolution démo. 2013/2019	-0,8% / an	-0,2% / an	+1,0% / an	+0,4% / an
3	Part de la pop. étrangère	2,6%	12,1%	3,6%	7,4%
4	Indice de jeunesse	2,8	0,9	0,5	0,7
5	Part de la pop. âgée > 60 ans	SS	28%	33%	31%
6	Part des ménages imposés	SS	41%	52%	47%
7	Médiane du revenu déclaré	1230 € / an / UC	14710 € / an / UC	21278 € / an / UC	18320 € / an / UC
8	Part des ménages sous le seuil de pauvreté	52%	32%	15%	23%
9	Part des prestas. sociales sur revenus	59%	14%	6%	10%
10	Part des DPE corso. classée EFG	36%	15%	17%	16%
11	Moyenne des consu. énergie (5 usages)	198 kWh/m ² EP.an	168 kWh/m ² EP.an	176 kWh/m ² EP.an	171 kWh/m ² EP.an
12	Part des ménages en préca. énergétique logement	10%	13%	13%	12%
13	Part des ménages en préca. énergétique log.+auto.	17%	23%	23%	22%
14	Part des ménages locataires du parc social	70%	17%	10%	13%
15	Part des log. en vacance non fréquentielle (> 2 ans)	6%	7%	3%	5%
16	Ratio du nombre de vols sur pers. / 1000 hab.	1,1	ND	ND	ND
17	Ratio du nombre de cambriolages / 1000 log.	17	6,8	PO hors Perp. 3,2	PO 3,9
18	Ratio du nombre de vols liés aux véhicules / 1000 hab.	6,3	13,3	PO hors Perp. 6,7	PO 8,3
19	Part des pers. âgées de 15/64 ans en emploi	SS	47%	61%	55%
20	Part des femmes en emploi	SS	44%	59%	52%
21	Part des emplois à durée limitée	SS	18%	12%	15%
22	Evol. du nbre de demandeurs Cat. ABCDE 14-2018/14-2022	Ens. QPV -9,6%	-3,3%	-6,9%	-5,2%
23	Evol. du nbre de demandeurs Cat. A 14-2018/14-2022	Ens. QPV -18,8%	-12,5%	-17,5%	-15,0%
24	Evol. du nbre de demandeurs < 26 ans 14-2018/14-2022	Ens. QPV -2,1%	7,3%	-12,4%	-2,8%
25	Ratio nbre d'habitants par entreprise en activité	8	8	11	9
26	Part des entreprises sans salarié	84%	72%	78%	75%
27	Part des micro-entreprises parmi les créations 2020	62%	63%	62%	63%
28	Ratio nbre d'hab. par commerces du quotidien	158	104	230	149
29	Ratio nbre d'hab. par services santé du quotidien	45	77	137	102
30	Ratio nbre d'hab. < 11 ans par équip. destiné < 11 ans	101	88	159	114
31	Ratio nbre d'hab. par équip service, sport, culture du quotidien	947	530	572	552

Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

